

# Que faire **in** CONTRE LES **in**égalités

**30 EXPERTS  
S'ENGAGENT**



Alternatives  
Economiques



Observatoire  
des inégalités

# LE MAL-LOGEMENT SE RESPIRE.

Chaque année, des milliers de personnes sont victimes d'intoxications au monoxyde de carbone.



**Fondation  
Abbé Pierre**  
pour le logement  
des défavorisés

LE MAL-LOGEMENT EST UNE QUESTION DE SANTÉ PUBLIQUE.

AGISSONS !

# Que faire CONTRE LES inégalités

**30 EXPERTS  
S'ENGAGENT**



Observatoire des inégalités  
4 allée du Plessis 37000 Tours  
02 47 44 63 08  
[contacts@inegalites.fr](mailto:contacts@inegalites.fr)



# SOMMAIRE

## **Avant-propos**

P. 5-7

## **Introductions**

POURQUOI FAIT-ON SI PEU ?

PAR PATRICK SAVIDAN P. 8

QUELLE POLITIQUE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ?

PAR LOUIS MAURIN ET NINA SCHMIDT P. 13

## **Valeurs**

L'ÉGALITÉ N'A PAS À ÊTRE PERFORMANTE

PAR RÉJANE SÉNAC P. 19

## **Sociologie**

COMPRENDRE LES INÉGALITÉS N'EST PAS LES EXCUSER

PAR BERNARD LAHIRE P. 23

## **Économie**

QUE PEUVENT NOUS DIRE LES ÉCONOMISTES ?

PAR PIERRE-NOËL GIRAUD P. 27

## **Services publics**

LE BEL AVENIR DE L'ÉTAT SOCIAL

PAR CHRISTOPHE RAMAUX P. 31

## **Impôts**

QUELLES PRIORITÉS POUR UNE FISCALITÉ JUSTE ?

PAR JEAN GADREY P. 35

## **Pauvreté**

QUELLES PRESTATIONS SOCIALES UNIFIER ?

PAR JULIEN DAMON P. 39

## **Super-riches**

IL FAUT BOUSCULER L'ORDRE ÉTABLI

MICHEL PINÇON

ET MONIQUE PINÇON-CHARLOT P. 43

## **École**

FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ENFANTS

PAR JEAN-PAUL DELAHAYE P. 47

## **Éducation**

REFONDER ENFIN L'ÉCOLE

PAR MARIE DURU-BELLAT P. 51

## **Jeunesse**

POUR UN CAPITAL FORMATION

PAR GUILLAUME ALLÈGRE P. 55

## **Reproduction sociale**

FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES

PAR CAMILLE PEUGNY P. 59

## **Emploi**

SANCTIONNER LES ABUS DU RECOURS AUX CONTRATS PRÉCAIRES

PAR DENIS CLERC P. 63

## **Entreprises**

AGIR OÙ SE CRÉE LA RICHESSE

PAR GUILLAUME DUVAL P. 67

## **Femmes-hommes**

VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES SEXES

PAR FRANÇOISE MILEWSKI P. 71

## **Couples**

LE PRIX DES SÉPARATIONS

PAR SIBYLLE GOLLAC ET JULIE MINOC P. 75

## Étrangers

LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ  
DU DROIT AU SÉJOUR

PAR DANIELLE LOCHAK P. 79

## Droit de la non-discrimination

UN CHANTIER À OUVRIR

PAR GWÉNAËLE CALVÈS P. 83

## Discriminations ethnoraciales

LES IDENTIFIER POUR MIEUX  
LES COMBATTRE

PAR PATRICK SIMON P. 87

## Justice

ARMER LA JUSTICE FACE  
AUX PUISSANTS

PAR LAURENT MUCCHIELLI P. 91

## Citoyenneté

LA POLITIQUE POSSIBLE POUR TOUS

PAR NICOLAS FRAMONT P. 95

## Logement

POUR UNE RÉVOLUTION FISCALE  
DE L'IMMOBILIER

PAR MANUEL DOMERGUE P. 99

## Santé

PRENDRE EN COMPTE LES  
DIMENSIONS SOCIALES ET  
CULTURELLES

PAR PIERRE VOLOVITCH P. 103

## Culture

DÉMOCRATISER PAR L'ÉDUCATION

PAR OLIVIER DONNAT P. 107

## Inégalités urbaines

FAIRE ÉMERGER LA MIXITÉ

PAR MARCO OBERTI P. 111

## Europe

AGIR EN RESPECTANT  
LES SPÉCIFICITÉS NATIONALES

PAR CÉDRIC RIO P. 115

### RÉALISATION

**Direction d'ouvrage :** Louis Maurin  
et Nina Schmidt

**Secrétariat de rédaction :** Claire Pavageau

**Conception graphique et mise en page :**

Marc Degois / marc-degois.com

**Ont contribué à cet ouvrage :** Anne Brunner,  
Constance Monnier, Bernard Schlemmer, Valé-  
rie Schneider

Fabrication : printteam groupement d'imprimeurs spéciali-  
sés, www.print-team.fr

Prix : 7,50 €

ISBN : 978-2-9553059-1-1

© Toute reproduction, même partielle du contenu est soumise à autorisation. Toute copie destinée à un usage collectif doit avoir l'accord du Centre français du droit de copie. Crédits photographiques : © Franck Ferville (p. 9), © Johanna Bourgault (p. 43)



Observatoire des inégalités  
4 allée du Plessis 37000 Tours  
02 47 44 63 08  
contacts@inegalites.fr

# Contre les inégalités, l'information est **une arme**

**Soutenez l'Observatoire des inégalités  
sur [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)**

Sans vous, l'Observatoire n'existe pas.





# AVANT-PROPOS

**E**t si l'on agissait au lieu de s'agiter ? En matière d'inégalités, l'écart entre les discours et les actes est beaucoup trop grand. Cette situation ruine notre démocratie, pousse les catégories populaires vers l'extrême-droite. Que faire ? Les « toutologues » médiatiques – version moderne du café du commerce – parlent de tout sans rien dire et envahissent les médias. Peu importe ce qu'ils disent, ils font de belles petites phrases. Nous avons décidé de prendre la direction inverse : demander des réponses aux chercheuses et chercheurs qui travaillent au quotidien sur ces questions depuis des années. Certains viennent de publier leurs premiers travaux, d'autres y ont consacré toute leur carrière professionnelle. De l'école aux revenus, en passant par les services publics, la santé ou les inégalités entre les femmes et les hommes, nous les avons invités à dessiner leur champ des possibles. Économistes, sociologues, juristes, philosophes, démographes : cet ouvrage constitue une forme d'hommage à des travaux trop souvent méconnus des responsables politiques. Des chercheurs qui « trouvent », on en trouve pour peu que l'on cherche. Si ces femmes et ces hommes étaient autant écoutés que les pseudo-experts des plateaux télé, leurs propositions pourraient nourrir des politiques publiques plus conformes aux attentes de la population et redonner du sens à la politique.

## Une boîte à idées

Trente experts ne font pas le monde de la recherche sur les inégalités. Notre choix s'est fait en fonction des disponibilités des uns et des autres, de l'actualité et des rencontres qui ont rythmé les treize années d'existence de l'Observatoire des inégalités. Certaines thématiques ne sont pas traitées dans les pages qui suivent, en raison de choix rédactionnels ou encore du manque de place.

Il ne faut pas se tromper. Vous ne trouverez pas dans ce « Que faire ? » un bréviaire du militant de l'égalité, un discours de partisans. Ses contributeurs ne se sont pas concertés, ne sont pas forcément d'accord entre eux ni même avec les positions que peut prendre l'Observatoire des inégalités. Mais ils partagent le sentiment qu'il est urgent de faire un pas en avant, de ne pas rester dans une posture descriptive de notre société. Nous avons voulu ouvrir une boîte à idées, qui demande à être complétée au gré de l'avancée des travaux des spécialistes, de l'actualité des inégalités... Nous continuerons à le faire via notre site Internet [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr) et, pourquoi pas, dans des éditions ultérieures.

Ce nouvel ouvrage s'adresse à toutes celles et ceux qui souhaitent plus d'égalité dans les faits. Et, bien sûr, à celles et ceux qui nous gouvernent et qui ont les moyens d'agir. Pour qu'à la question « Que faire ? » ne réponde pas seulement un écho amer, pour que les propositions qui y sont faites soient réellement appliquées, nous les diffuserons au public le plus large possible. À un an d'une élection majeure pour notre pays, l'enjeu est crucial. Chacun doit pouvoir débattre de façon ouverte des mesures pour réduire les inégalités dans leurs multiples dimensions et interpeller les élus sur des actions concrètes à mettre en œuvre. ●

## Merci aux donateurs sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour

Daniel Adam, Jean-Pierre Ah-Kane, Pierre Aimard, Jean-Pierre Alibert, Adelf All, Fabian Alvarez, Christiane André, Anne-Marie Arborio, Camille Amodin, Barbe Aurélien, Didier Aviat, Luc Banville-Acard, Rémi Barrère, Didier Barret, Martine Barthélemy, Jérôme Beaufrère, Chantal Berby, Laurent Beuzit, Eric Beyner, Pascale Bigarré, Julia Billet, Dominique Birker, Daniel Blanvillain, Marianne Bochart, Sébastien Boche, Sandrine Bohan-Jacquot, Juliette Bonas, Marie-Claude Boninsegna, Noémie Boudet, Philippe Boulenger, Michel Boulenger, Sami Bouri, Denis Boutry, Delphine Brajon, Didier Brisebourg, Claire Bruas, Philippe Caillol, Barbara Camus, Jean Candito, Dominique Cartellier, Emmanuelle Cartellier-Gasté, Jean Cartellier, Brigitte Caulier-Baba, Gérard Cavalli, Bruno Cavallo, Paul-Marie Cavelier, Michèle Chambard, Fabien Chauveau, Annie Chemineau-Crouzet, Lorraine Chenot, Marius Chevallier, Eric Chometon, Jean-Noël Christine, Laurent Claud, Jacques Clavier, Grégoire Cochetel, Amélie Cohen-Langlais, Line Colson, Françoise Comby, Catherine Côme, Jérémy Conan, Sandrine Cormier, Arthur Coussy, Jean Dangoumau, Valérie Darleon, Marianne Darmon, Anne-Claire Davy, Jacques Dejean, Colette Deleplace, Chantal Deletang, Pascale Delhaye, Sandrine Delhomme, Grégoire Desbrosses, Bruno Devaux, Laurence Diop, Anne-Sophie Doche, Priscille Dolez, Thierry Domenget, Camille Dorival, Didier Doublet, Thomas Doussau, Aurélie Druet, Aurélie Dubois, Hélène Duffau, Aude Dulat-Gravier, Cathy Dumont, Martine Dupuis, Eliane Dutarte, François Ehly, Fabienne Rigal, Yves Faucoup, Denise Faulks, Denise Ferrisse, Françoise Fievet, Pascale Filloux, Jeanne Fine, Fabrice Flipo, Michael Förster, Mathieu Frachon, Josette François, Christian Fray, Frédéric Pinaud, Claire Frereux, Nathalie Frigul, Louise Fromard, Marjorie Galy, Roland Gaudin, Alain Gaudou, Marie-Claude Geidel, Eric Gignet, Jean-Patrick Gille, Olivier Gimenez, Philippe Girard, Jérémy Goldstein, Aurélie Gonnat, Catherine Gorjux-Dallery, Philippe Goujon, Bernard Graciannettg, Alain Grandsire, Jacques Grégoire, Joël Grosjean, Isabelle Guéguen, Michel Guglielmi, Bruno Guibert, Godefroy Guibert, Colette Guillopé, Françoise Guionnet, Janique Guiramand, Guy Vaganay, Jean-Pierre Habers, Bernard Haumont, Valérie Himpe, Dan Israel, Fabien Jacob, Jean-Michel

## L'Observatoire des inégalités

Fondé en 2003, l'Observatoire des inégalités comprend une équipe de salariés et un réseau de bénévoles. Son site Internet [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr) s'est imposé comme la référence en matière d'information sur le sujet, il reçoit plus de quatre millions de visites chaque année. Sa newsletter compte 17 000 abonnés. Pour les plus jeunes, l'Observatoire des inégalités a lancé un site qui leur est spécialement destiné, [www.jeunes.inegalites.fr](http://www.jeunes.inegalites.fr). Nous sommes aussi à l'origine d'un réseau

européen d'observation des inégalités, [www.inequalitywatch.eu](http://www.inequalitywatch.eu). L'Observatoire des inégalités dispose d'un conseil scientifique d'où sont issus la plupart des contributeurs de cet ouvrage. Indépendants de toute structure partisane, politique, culturelle ou religieuse, nous ne recevons aucun fonds de grandes entreprises privées, de syndicats, de partis ou d'élus. Nous ne disposons que de très peu de subventions publiques et refusons toute publicité sur notre site Internet. Nous existons grâce à vous.

## Remerciements

Cet ouvrage a été rendu possible avec l'appui au quotidien des bénévoles de l'Observatoire des inégalités. Il a été publié grâce au soutien de près de 400 citoyens qui se sont mobilisés pour en financer l'édition, par le biais de la plateforme de financement participatif Ulule (voir encadré). Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés. De la même façon, il a été édité avec les soutiens complémentaires du magazine Alternatives économiques, complice de longue date de notre démarche, de la Fondation Abbé Pierre et de la Macif.

Enfin, l'Observatoire des inégalités souhaite remercier très chaleureusement Claire Pavageau pour sa relecture patiente et professionnelle, ainsi que Marc Degois pour son travail de mise en page d'une très grande qualité.

Jaouen, Thierry Jeantet, Serge Joanny, Emmanuel Jouvin, Annie Jubert, Marc Kiény, Alain Lacoste, Sylvie Lacroix, Maxime Ladaïque, Jean Lagoutte, Hervé Lambert, Nathalie Larmanjat, Bruno et Lucien Le Bonnicie, Mathieu Le Corre, Hervé Le Fur, Frédéric Le Glaunec, Fanny Le Gonidec, Olivier Le Moign, Noam Leandri, Damien Lecomte, Valérie Lefebvre-Haussmann, Marie-Paul Legras-Froment, Sylvain Leignier, Jacky Lelou, Emmanuelle Lenglet-Manços, Fanny Lepoivre, Pierre-Marc Leroy, Anne-Isabelle Lesage, Arnaud Levy, Alain Liénard, Isabelle Madesclaire, Daniel Maffiolo, Graff Maïté, Nicolas Marichez, Elisabeth Martin, Simon Martinez, Aurélien Mascolo, Jean-Baptiste Mathieu, Nathalie Mathieu, Guy Maurau, Jean Mazenc, Antoine Meissonnier, Joanna Melodista, Marie-Paule Mémy, Camille Mercier, Patrick Merlot, Denis Métivier, Claire-Marie Mille, Serge Millien, Boudjema Mohandi, Constance Monnier, Pierre Monnin, Véronique Moreau, Damien Morel-Darleux, Bernard Moriau, François Moriceau, Véronique Mougouin, Thierry Mougouin, Xavier Mouret, Patrick Nivolle, Philippe Nou, Olivier Berard, Anne-Marie Ozzola, Nicole Pallone, Guillaume Pastant, Claire Pavageau, Eric Peigné, Didier Pencreach, Patrick Pietrzak, Marie-Noëlle Pinson, Liliane Piot, Guillaume Poignon, Marion Portat, Jean-Claude Posson, Frédéric Poulain, Prabodh Pourouchottamin, Marie-Françoise Proust-Baudry, Danièle Prouteau, Sarah Psimaras, Gurval Quartier, Jocelyne Rajnchapel-Messaï, Philippe Ralincourt, Annie Rambion, Anne-Loup Rampillon, Frédéric Ransan, Antoine Rault, Evelyne Reeves, Sylvie Renaut, Michelle Rivet, Louis Roginski, Claudine Roueff, Manuel Rouger, Jean-Marie Roux, Isabelle Sabatier, Ricardo Saez, Jean-Yves Sage, Catherine Sahut D'izarn, Bernard Saint-Requier, Marie-Claude Saliceti, Catherine Santi, Marion Santi, Christel Sauvage, Annaëlle Schaller, Jean-Marie Schmitt, Matthieu Seigneux, Dominique Seydoux, Pascal Sientzoff, Jacques et France Solovieff, Gérard Souchon, Christine Soyeux, Jean-Claude Tallot, Anne Theau, Jean-Baptiste Triquet, Frédéric Trouillot, Mireille Tuffraud, Alain Ullem, Claude Valenta, Christian Vamier, Sylvain Vidal, Benjamin Villain, Marc Vodovar, Raphaël Volovitch, Sandrine Wantz, Samuel Zilber, Michaël Zimmermann, Association des maires Ville & Banlieue de France, RésosVilles, Villes au carré, CR.DSU.



Introductions  
*Patrick Savidan*

# POURQUOI FAIT-ON SI PEU ?

Réduire les inégalités fait consensus. Pourtant elles ne cessent de se creuser. En faisons-nous assez ? Il est temps de redonner confiance aux individus dans la collectivité.

**D**ans la plupart des pays industrialisés, on observe aujourd'hui, et depuis plusieurs années déjà, des consensus assez forts, parfois écrasants, en faveur de la réduction des inégalités, alors que dans le même temps, les inégalités en question ne cessent de se creuser. Comment expliquer cette tension entre des inégalités en hausse et une opinion favorable à leur réduction ? Comment comprendre que notre attachement à la justice sociale puisse coexister avec des comportements qui manifestement contribuent à renforcer les inégalités ? Comment comprendre que nous puissions tolérer des politiques qui favorisent les rémunérations exorbitantes, l'injustice sociale et le creusement des inégalités que nous dénonçons avec tant de vigueur par ailleurs ? Comment comprendre, enfin, que nous puissions même parfois nous opposer à la mise en œuvre de politiques qui pourraient faire reculer des inégalités ?

## Préoccupation sociale ou problème public ?

Cela ne signifie pas que nous ne faisons rien – de fait, la politique fiscale et les prestations sociales, ainsi que les services publics ont, en France, un effet réel sur la portée des écarts de conditions de vie. Mais cela signifie certainement que, à nos propres yeux, nous n'en faisons pas assez et que nous estimons qu'il serait souhaitable d'en faire plus sur le terrain de la justice sociale. Non seulement nous n'y parvenons pas mais nous semblons même prendre le chemin inverse. Ce dont témoignent aussi bien l'évolution de nos attitudes à l'égard de la protection sociale et de l'impôt, que la tendance à expliquer davantage la pauvreté en recourant à des facteurs individuels.

S'il existe des mobilisations collectives réussies, il en est aussi qui ne « prennent » pas. C'est le cas archétypique de la question des inégalités dans les pays industrialisés : le problème y est bien un objet de préoccupation sociale, mais il ne se constitue pas, à proprement parler, en problème public. Ou pour le dire autrement : face aux inégalités, nous ne parvenons pas à nous constituer en public démocratique.

Quelque chose entrave cette constitution, la ralentit, la bloque. Mais quoi ? À cette question, on pourrait envisager d'apporter différentes réponses. La première, la plus évidente aujourd'hui : on pourrait imaginer que le détenteur du pouvoir réel entrave notre capacité à nous saisir du problème en tant que public, qu'il empêche les interactions et les médiations qui permettraient cette expérience, ou bien encore disqualifie le mouvement qui l'anime, par exemple en faisant de lui une force corporatiste ou en dénonçant, au choix, son manque de réalisme ou de discernement, son archaïsme ou ses crispations aveugles. C'est d'autant plus aisé que l'asymétrie des moyens de part et d'autre est immense.

À cette première réponse, on pourrait en associer une autre qui consisterait à dire qu'en fait les gens ne parviennent pas à se faire entendre, ou bien qu'ils choisissent de se taire, de s'en remettre à des « spécialistes », à des « experts » ou au « pouvoir », même lorsqu'ils pressentent que les politiques mises en œuvre ne seront jamais à la mesure des problèmes réels. Se met alors en place un processus de délégation de compétences (qui est aussi alors bien souvent délégation d'incompétences ou bien encore une manière de déléguer sa propre impuissance). Dans un tel cas de figure, le public deviendrait bien ce « public fantôme » qu'en 1925 pointait déjà (encore ?) du doigt le journaliste américain Walter Lippmann ; le public serait plus spectateur qu'acteur.

Mais pourquoi, en démocratie, les gens l'accepteraient-ils ? Qu'est-ce qui peut rendre inopérant un désir d'égalisation si largement partagé ?

## Nous faisons trop peu

Pour prendre la mesure d'une telle question, il faut commencer par se réjouir que nous ne soyons pas dans une situation de déni, qui consisterait, pour nous, à minimiser l'importance du problème (« les inégalités n'augmentent pas tant que cela ») ou bien à contester qu'il s'agisse d'un problème (on a longtemps soutenu qu'en toute circonstance les inégalités sont bonnes parce qu'elles bénéficient aussi à tous par un effet dit de « ruissellement ») ou d'un état de choses sur lequel nous aurions une quelconque prise (ce serait une fatalité, une manifestation inévitable de l'ordre du monde).

Il ne fait aucun doute que, pour certaines formes d'injustices, et à certaines époques, il puisse exister de telles formes de déni. Dans le domaine des discriminations, c'est



**Patrick Savidan**  
 •Président de l'Observatoire des inégalités, professeur de philosophie politique à l'université de Poitiers.  
 •Auteur notamment de *Voulons-nous vraiment l'égalité ?* (Albin Michel, 2015).



bien souvent le cas.

En matière d'inégalités sociales et économiques, le problème n'est toutefois pas si « simple », malheureusement. Il fait la démonstration que, même quand nous en savons assez, même quand nous déclarons vouloir à peu près la même chose, nous faisons trop peu. Prenons le cas des inégalités de revenus. De nombreuses études montrent que nous sommes, sur le sujet, relativement bien informés et massivement critiques. Or, il paraît également évident que les actions engagées en la matière ne sont ni à la mesure des problèmes, ni conformes à nos aspirations à plus de justice sociale. Un déni consisterait à dire qu'il n'y a pas d'injustice, que les inégalités de revenus en question font partie de l'ordre des choses, qu'elles ne sont pas si graves, qu'elles sont utiles, qu'elles sont, autrement dit, « acceptables » ou « tolérables », par exemple parce qu'un diplôme ou un certain mérite les justifierait. Or ce n'est pas ce discours-là qui est tenu.

### Déni partiel ?

Mais le déni ne pourrait-il pas être partiel ? Dans un tel cas de figure, le déni porterait bien sur le problème, mais reconfiguré à un niveau très superficiel. Il consisterait à penser, par exemple, que l'on pourrait résoudre le problème des inégalités scolaires en établissant, au bénéfice de quelques élèves issus de lycées sensibles, des filières d'accès spécifiques à une petite poignée de grandes écoles. Cela peut aussi consister à penser que le problème de la pauvreté et des inégalités pourrait être résolu par un nouvel abaissement du niveau de protection que le droit du travail est supposé assurer aux salariés ; ou bien encore à poser le problème des mécanismes de reproduction sociale et prétendre y répondre en mettant en place, au nom de la « diversité », quelques mesures dites de « discrimination positive ». C'est se placer là à un niveau qui ne permet pas de résoudre le problème tel qu'il se pose réellement.

Le blocage pourrait ici s'expliquer par le recours à des « solutions » qui font écran, gênent le processus de réflexion, limitent le champ de l'expérience sociale, et empêchent d'explorer des options autres, plus innovantes. Les politiques publiques peuvent avoir cet effet. Elles exercent une forme d'hégémonie culturelle sur un secteur d'expérience et d'action publique et court-circuitent le déploiement d'une réflexion publique qui pourrait être d'une autre nature et surtout d'une tout autre radicalité. Elles étouffent l'expérience et le sens du conflit dont elles procèdent, parce qu'elles doivent réussir à mobiliser d'importants moyens économiques et humains, tout en s'inscrivant dans des stratégies de conservation du pouvoir.

Le déni serait partiel au sens où il serait, non pas tout à fait déni du problème, mais déni de la portée et de la radicalité des moyens qu'il faudrait engager pour résoudre le problème.

Si cette hypothèse peut sembler convaincante, elle ne nous dit pas cependant pourquoi nous n'allons pas au bout de notre diagnostic.

On peut peut-être y voir l'effet de cette leçon d'impuissance qu'administrent les déceptions successives suscitées par l'action des gouvernements en Europe ou ailleurs, favorisant par là le sentiment, pour d'importants segments de la population, de ne pas être adéquatement représentés ou pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques. Qu'il s'agisse de reprocher aux gouvernants leur indifférence ou leur incompétence, cela revient au même : il n'y aurait rien de bon à attendre d'eux. Ce dont on peut éventuellement tenter de se consoler en prêtant l'oreille aux discours dont l'objet ou l'effet est d'instiller le doute sur ce qu'il est possible ou souhaitable de faire. Du scepticisme au quiétisme, on sait le chemin bien balisé. Cette leçon d'ignorance serait ainsi une autre façon de nous inciter à constater notre impuissance. Les discours ne manquent pas qui s'attachent à disqualifier les alternatives ou l'idée même qu'il puisse en exister. Le scepticisme et le cynisme neutralisent les ressorts de l'invention et de la créativité, soit en la réprimant totalement (rien n'est possible ; le mal est irréductible ; les problèmes sont d'une trop grande complexité ; etc.), soit en la réinvestissant dans un domaine particulier, par exemple la sécurité intérieure, au détriment de tous les autres.

## Réapprendre à coopérer

La plupart des indicateurs montrent que nous ne parvenons pas à donner à notre désir d'égalisation et de justice sociale les formes concrètes qui seraient de nature, sinon à l'assouvir pleinement, du moins à lui répondre dans une mesure suffisante. Pourquoi faudrait-il en conclure que c'est irréversible ? Nous traversons une crise profonde, sérieuse, qui requiert toute notre attention, mais qui n'est certainement pas inédite dans son intensité. Il ne s'agit pas ici de la banaliser, ni de la relativiser, mais de faire valoir que nous ne sommes pas dépourvus de ressources pour la surmonter, *a fortiori* dans un contexte de crise environnementale qui exige de toute façon de nous que nous repensons globalement nos modes de vie et la question du partage équitable. Les nombreuses contributions de cet ouvrage le montrent bien.

On explique parfois le creusement des inégalités et l'augmentation de la pauvreté par les insuffisances de la solidarité et le déchaînement des égoïsmes. La situation est malheureusement plus complexe que cela. Aujourd'hui, notre problème tient au sen-



timent très largement partagé, comme en témoignent les études portant sur notre rapport à la solidarité et à la protection sociale, que, pour pouvoir assumer les obligations qui nous importent à l'égard de nos proches, il faudrait que nous nous détournions en partie des formes publiques et impersonnelles de la solidarité.

Peu importe alors ce à quoi nous aspirons : nous pensons n'avoir d'autre choix que de tenter de faire au mieux, face au pire. Une sorte de conflit des solidarités se produit, qui se nourrit d'un sentiment d'insécurité et de précarité sociales qui croît à mesure que s'étendent et s'approfondissent les régimes de concurrence et les logiques de marché qui les animent. C'est cette évolution qui mine les dispositions à la coopération dont dépendent les mécanismes redistributifs impersonnels et tout effort visant à garantir une répartition avant impôts plus équitable. C'est elle qui nous empêche de faire des inégalités, non plus simplement un problème social, mais un véritable problème public.

Pour y remédier, il ne s'agit évidemment pas de prétendre éradiquer l'incertitude. L'idée serait plutôt d'œuvrer pour que celle-ci puisse recouvrer le sens plus positif que lui avait donné l'époque des Lumières, à un moment donc où l'incertitude n'était pas l'adversaire de la liberté mais son signe le plus sûr, contre les déterminismes de la naissance et du rang. Cela signifie qu'agir pour une société plus juste suppose aussi d'agir sur des problèmes qui, en apparence, n'ont pas directement trait à la répartition des revenus et des ressources. Il faut agir sur les formes pathogènes de l'incertitude, celles qui découragent la coopération et paradoxalement favorisent la concurrence la plus effrénée. Cela passe moins par le contrôle des intermittences de la relation à l'emploi que par un effort garanti de neutralisation des effets de la précarité professionnelle (notamment sur le plan de la formation et des revenus) ; cela nécessite de réinvestir collectivement la question de la transmission culturelle et de la recherche comme preuve aussi que l'on investit dans l'avenir, que le court-terme est passé de saison ; s'il doit y avoir encore des « loteries » sociales, il conviendrait d'en désamorcer les tensions en réduisant l'amplitude des gains et des pertes. Bref, plutôt que de limiter le projet d'égalisation sociale à des politiques redistributives restreintes de plus en plus péniblement financées, il faudrait que nous puissions agir sur les ressorts des comportements inégalisateurs. Or, nous voyons très clairement que c'est dans le rapport de confiance que les individus parviennent ou non à nouer avec la collectivité que ces comportement s'enracinent.

Il s'agit, autrement dit, de concevoir un projet de transformation sociale et politique qui nous mette en position de croire, collectivement et individuellement, que nous pouvons enfin, sans crainte d'être desservis par le jeu social, miser sur la coopération plus que sur la compétition. ●



**Introductions**  
Louis Maurin et Nina Schmidt<sup>1</sup>

# QUELLE POLITIQUE POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ?

De l'école au monde du travail, en passant par l'accès aux soins ou au logement, la France, l'un des pays les plus riches au monde, a les moyens de s'attaquer aux inégalités. Encore faudrait-il en avoir la volonté politique.

Les inégalités sont à la mode. Qu'attend-on pour agir concrètement ? Définir un programme politique n'est pas le rôle de l'Observatoire des inégalités. Ce serait d'ailleurs vain puisqu'en son sein même, des sensibilités diverses s'expriment. L'ouvrage que vous tenez entre vos mains est une boîte à idées dans laquelle vous pouvez piocher. Fiscalité, éducation, santé, logement, égalité entre les femmes et les hommes, etc. : de nombreux domaines y sont abordés. À un an de l'élection présidentielle, il ne devrait pas être inutile. Sans tenter de faire une synthèse des contributions, au moins peut-on essayer de donner quelques pistes qui sortent des sentiers partisans traditionnels.

## Pas une question de moyens

Ôtons-nous une épine du pied. Réduire les inégalités n'est pas une question de moyens. Même en crise, la France demeure l'un des pays les plus riches de la planète. Chaque année, la collectivité dépense 1 200 milliards d'euros pour soigner, enseigner, garantir la sécurité de ses citoyens, etc. Réduire les inégalités est une question de choix politique. Le « pacte de responsabilité » de la majorité actuelle (qui engage la baisse des prélèvements aux entreprises et aux ménages) coûtera 46 milliards d'euros par an<sup>2</sup>, l'équivalent du budget de l'Éducation nationale. Imaginez les changements si notre pays investissait la moitié de ces 46 milliards d'euros chaque année dans la modernisation de son système éducatif, la recherche et la formation professionnelle.

Il est temps de répondre aux besoins concrets de la population. À gauche comme à droite, au-delà des clivages et des postures, qui n'admettrait pas la nécessité d'améliorer la prise en charge des personnes âgées démunies, de créer des places d'accueil



**Louis Maurin**  
• Directeur de l'Observatoire des inégalités



**Nina Schmidt**  
• Chargée d'études à l'Observatoire des inégalités

<sup>1</sup>. Cet article n'engage l'opinion que de ses auteurs, non de l'ensemble des membres de l'Observatoire des inégalités.

<sup>2</sup>. Voir « Et si l'on répondait aux besoins de la population, pour changer ? », Observatoire des inégalités, 29 avril 2016.

## Et vous, vous en êtes où ?

Et si nous balayions devant nos portes ? Se contenter de mots et renvoyer le problème des inégalités aux « autres » (« les riches », « les politiques », « les puissants »...) est une posture facile. Les tâches domestiques, en particulier les plus ingrates, sont effectuées à 80 % par les femmes. Combien d'hommes critiquent « les effets inégalitaires de la mondialisation néolibérale » mais sont trop occupés par leurs activités pour passer la serpillière ? Comment imposer l'égalité dans les foyers ? La question se règle dans les catégories aisées par l'emploi de personnel domestique subventionné par la collectivité à travers des réductions d'impôts. La puissance publique reste largement démunie, alors qu'elle pourrait mener davantage de campagnes à l'école et dans les médias sur

le sujet. En revanche, chacun peut agir au quotidien.

Au-delà de la sphère domestique, chacun peut participer à la lutte contre les inégalités à des échelons très divers. Il peut s'agir d'un engagement associatif, de la distribution de repas, au soutien des étrangers sans papiers, en passant par la lutte contre le mal-logement ou l'action syndicale. Des dizaines de milliers de personnes luttent au profit des moins favorisés. De la représentation des parents d'élèves à l'organisation d'activités sportives, des millions de citoyens s'engagent, participent activement à la démocratisation de l'école, de la culture, etc., même si l'objet de leur action n'est pas directement la réduction des inégalités.

pour les jeunes enfants, de faire un effort pour résorber le mal-logement, etc. ? Qui accepte que des familles dorment à la rue ou que des parents n'aient pas les moyens de faire soigner les dents de leurs enfants ? La liste est large des domaines où l'on sait qu'il faudrait agir, et qui font consensus.

Combien cela coûterait-il<sup>3</sup> ? Accorder un chèque autonomie de 500 euros mensuels à 500 000 personnes âgées démunies<sup>4</sup> en plus des aides existantes reviendrait à trois milliards d'euros par an. Construire 50 000 logements sociaux de plus par an, et en rénover autant, se chiffrerait aussi à trois milliards d'euros. Proposer une allocation d'insertion de 500 euros à 300 000 réfugiés politiques coûterait moins de deux milliards. Cet inventaire ne fait certes pas à lui seul une politique. Et alors ? Si l'on commençait par répondre aux demandes du plus grand nombre plutôt que d'écouter la voix des lobbys médiatiques, notre pays se porterait mieux et ses élus seraient moins décrédibilisés.

### Lutter contre la domination

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités dans le temps, ce

qui fait que la domination des plus forts persiste, la façon dont les multiples dimensions des inégalités se cumulent et forment un système. Cette réflexion commence par la répartition de la richesse. La gauche a menti sur son programme de réforme fiscale et s'est pris les pieds dans le tapis démagogique du « faire payer les riches ». Seuls à faire un effort, ils se sont insurgés comme cela était prévisible<sup>5</sup>. Il aurait fallu défendre une transformation progressive, expliquée et négociée entre les acteurs économiques, où chacun met la main à la pâte en fonction de ses « capacités contributives » suivant l'article XIII de la déclaration des Droits de l'homme. Une redistribution fondée sur l'universalité de l'effort, où il vous semble légitime de verser 1 000 euros quand votre voisin en verse 100 s'il est moins fortuné.

Vers où aller ? Il n'existe aucune raison de fond de continuer à prélever séparément la contribution sociale généralisée (CSG) et l'impôt sur le revenu. Leur fusion pourrait enfin redonner à notre système un caractère progressif\*. Il faudrait abolir en dix ans ces « niches » fiscales qui permettent d'afficher des taux théoriques de taxation des revenus élevés et des taux réels faibles. L'on devrait aussi réformer une fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) fondée sur des bases de calcul injustes, qui n'ont pas été actualisées depuis les années 1970. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) constitue la plus importante des ressources fiscales de l'Etat, elle pourrait jouer un rôle davantage redistributif, par une modulation des taux en fonction du type de biens taxés.

## Discrimination syndicale

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Saviez-vous qu'il s'agit là d'un principe constitutionnel<sup>6</sup> ? La hausse des inégalités de revenus reflète pour partie, l'affaiblissement du pouvoir de négociation des salariés au sein de l'entreprise. Dans le secteur privé, seuls 9 % des salariés sont syndiqués. Le chômage de masse et la précarité d'un côté, la division syndicale de l'autre ont fait basculer le pouvoir en faveur des directions d'entreprises. Plutôt que de flexibiliser encore l'emploi et augmenter l'insécurité sociale des salariés, ne faudrait-il pas réfléchir aux rôles respectifs de ceux qui travaillent, de ceux qui dirigent et de ceux qui apportent le capital ? Le droit d'information et de représentation des salariés comme leur participation aux décisions devraient être renforcés. Dans ce domaine, la gauche au pouvoir a effectué un virage à 180° et tente de déplacer encore le rap-

3. Consultez notre « Évaluateur des dépenses publiques » ([www.inegalites.fr/46milliards/](http://www.inegalites.fr/46milliards/)) pour connaître le coût de certaines mesures.

4. Soit bien au-delà de ce que prévoit la récente augmentation des plafonds de l'Allocation personnalisée pour l'autonomie, financée par les départements.

5. Voir « Faire payer les riches : un consensus démagogique », Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 20 avril 2012.

6. C'est l'article 8 du préambule de la constitution de 1946, qui fait partie du bloc de constitutionnalité.

\* Progressif : le taux d'imposition s'accroît avec le niveau de vie.

port de force au profit des directions<sup>7</sup>. Ce renversement idéologique est historique<sup>8</sup>.

Beaucoup de voies restent à explorer dans l'entreprise. L'urgence est de lutter contre la discrimination et l'intimidation infligées aux représentants syndicaux. Pour peu que l'on s'en donne les moyens, il est possible de mieux faire respecter le droit du travail en matière de conditions d'emploi, d'horaires de travail, de normes de sécurité. La France qui travaille le plus dur touche des salaires de misère. Où est la justice ? La création d'un « compte pénibilité »\* constitue une amélioration. On pourrait instaurer une prime de pénibilité physique, ajoutée au salaire minimum pour les postes de travail les plus exposés. En matière de statut, personne ne conteste que les contrats à durée déterminée sont pour une bonne part renouvelés de façon illégale, pas seulement par de petits entrepreneurs soumis à une concurrence forcée, mais aussi par de grandes entreprises. Les services publics, qui devraient être exemplaires, dérogent aux règles applicables dans le secteur privé avec des contrats à durée déterminée renouvelables sans fin. Ils interdisent des millions d'emplois aux étrangers hors Union européenne, organisant une discrimination légale.

### Pseudo réformes scolaires

En matière d'éducation comme en matière de fiscalité, les fausses réformes de l'école se suivent et se ressemblent. La question n'est pas de replâtrer avec un énième « dispositif », mais de changer la façon dont fonctionne notre système éducatif, la manière dont se transmet le savoir. À tous les niveaux (sauf à l'école maternelle), notre pays dépense moins pour son école qu'un grand nombre d'autres pays comparables, même dans l'enseignement secondaire<sup>9</sup>. La question des moyens n'est qu'une partie du problème. Les dispositifs de soutien scolaire resteront toujours vains si l'on ne s'attaque pas aux conditions de production de l'échec scolaire. Le constat d'un système ultra sélectif, modelé sur les intérêts des enfants de diplômés n'est plus à faire. La pédagogie dominante actuelle, au lieu d'encourager les élèves, ne cesse de mettre en avant leurs échecs. Comme si le système et ses enseignants n'avaient pas leur part de responsabilité.

Il faut alléger la charge de travail supportée par les enfants (à l'école et à la maison), donner plus de place au travail collaboratif et à l'expérience, revoir les relations rigides entre élèves et enseignants. Il faut dépoussiérer les enseignements : le

---

\* **Compte pénibilité** : système de points liés à la pénibilité du travail, qui donne accès à de la formation, au passage en temps partiel sans perte de rémunération ou à un départ anticipé à la retraite.

## Comment faire semblant de changer sans rien changer

Comment faire semblant de prendre en compte la question des inégalités sans rien changer au fond ? En donnant des os à ronger : des « chartes », des « pactes » de bonne volonté qui n'engagent à rien. Des discours creux sur la « responsabilité sociale » des entreprises dont les dirigeants perçoivent un siècle de Smic par an. Des pseudo-programmes de la « diversité » dans des grandes écoles qui permettent à une poignée de jeunes de banlieue d'intégrer leur cursus sans en modifier les concours d'entrée. Mettre en avant quelques « talents des cités » pour éviter d'investir davantage dans ces quartiers. Annoncer une loi sur l'égalité « réelle », tout en réduisant les droits des salariés. Discourir sur l'égalité des « chances » en donnant toujours plus de force au plus fort. Personne n'est dupe de ce petit jeu de communicants.

débat sur la place du latin et du grec n'existe que du fait de quelques lobbys influents de diplômés. De nouvelles disciplines doivent prendre plus de place (notamment les sciences humaines) et le cursus généraliste doit être allongé. Dans l'enseignement supérieur, les frontières entre les filières d'excellence richement dotées et l'université doivent être abolies. Enfin, il faut investir massivement dans la formation professionnelle pour assurer une véritable deuxième chance à tous ceux qui veulent se reconverter. Le retard de notre pays dans ce domaine est bien plus grand qu'en matière de formation initiale.

Qui aura le courage politique de porter un tel programme de réduction des inégalités, stopper l'enrichissement des plus riches, l'accumulation du patrimoine et des diplômes dans un petit nombre de mains ? La gourmandise des plus favorisés est risquée. Pas seulement celle des « super-riches », de la bourgeoisie économique traditionnelle, dont les revenus annuels indécents se comptent en dizaines ou centaines d'années de Smic. Se focaliser sur l'élite économique est une façon facile d'éviter une réflexion globale sur les inégalités et la solidarité. Une partie des élites culturelles protestent contre le pouvoir de l'argent mais vivent bien et placent habilement leurs enfants dans les « bonnes » écoles où règne une concurrence effrénée. Notre modèle élitiste est défendu par ceux qui, de droite mais au moins autant de gauche, n'ont aucun intérêt à ce qu'il change.

7. Le déplacement des négociations de la branche vers l'entreprise assure l'obtention « d'accords » sous la pression des directions dans nombre d'entreprises.

8. Il serait piquant de voir la droite reprendre la défense de la participation des salariés, qui fut pourtant autrefois une thématique gaullienne. Voir « La participation, idée centrale de la pensée gaullienne », Jacques Godfrain, *Espoir* n° 125, 2000.

9. Voir « Dépenses d'éducation, la France dépense-t-elle vraiment trop ? », Louis Maurin, Observatoire des inégalités, 28 juin 2013.

## Les inégalités sont aussi dans nos têtes

Revenus, diplômes, discriminations... l'Observatoire des inégalités décrit depuis treize années les obstacles concrets à l'égalité. Mais les inégalités se construisent aussi dans les têtes. À l'école, on apprend que les notes que l'on reçoit sont conformes aux efforts fournis ou à nos « talents ». À la maison, il sera plus facile de marcher dans les pas de ses parents ou frères et sœurs. Ainsi, les aspirations divergent, au point de trouver normal d'aller en classe prépa pour un enfant de diplômés du supérieur et pour les moins bons, voire les mauvais élèves de prendre « la réalité pour leurs désirs », comme le disait Pierre Bourdieu. Au travail, la peur de perdre son emploi en pleine explosion du chômage, fait que l'on n'ose plus rien dire. Il ne s'agit pas de rétorquer à tout bout de champ que « quand on veut, on peut », ce qui en découragerait plus d'un qui voudrait, sans pour autant y arriver. Il

faut donc d'abord lutter contre les stéréotypes qui attribuent des rôles et des voies toutes tracées aux filles et aux garçons, aux pauvres et aux riches, etc. Puis, se demander à qui servent ces étiquettes ? Qui a intérêt à ce que les gens restent à leur place et à leur faire croire qu'ils sont à leur « juste » place ? La construction et la diffusion des stéréotypes ne sont pas anodines. Casser les stéréotypes en permettant à chacun de devenir calife à la place du calife sans remettre en cause les rapports de domination entre individus resterait très insuffisant. Pour autant, réduire les inégalités, c'est aussi donner de la confiance, insuffler de la légitimité à « croire en ses rêves » (pour reprendre le rappeur Nekfeu dans sa chanson « Jusqu'au bout »), à briser tous les obstacles invisibles forgés par les puissants à leurs profits.

« Voulons-nous vraiment l'égalité<sup>10</sup> » ? Qui est ce « nous » ? Les cinq millions de demandeurs d'emploi ? L'hypocrisie d'aujourd'hui est d'abord celle des couches sociales qui tout en prônant l'égalité des « chances » se gavent de privilèges et profitent de la loi du plus fort. À force d'avoir les yeux plus gros que le ventre, ils pourraient bien succomber d'indigestion. L'humiliation sociale, de l'école au travail, des catégories populaires, ne sera pas éternellement supportable. ●

10. Pour reprendre le titre du livre de Patrick Savidan, *Voulons-nous vraiment l'égalité ?*, Albin Michel, 2015.



Valeurs  
Réjane Sénac

# L'ÉGALITÉ N'A PAS À ÊTRE PERFORMANTE

Plus de femmes dirigeantes ou plus d'immigrés en France, c'est bon pour la croissance ? L'égalité doit rester un principe sans conditions, non soumis à la loi du marché. La lutte contre les inégalités n'a alors pas à être justifiée autrement que comme l'application du principe d'égalité, juste et fondamental.

« Plus de femmes dans les instances dirigeantes des entreprises, c'est une valeur ajoutée. » « La diversité, c'est bon pour le business. » « Plus d'immigrés, ça améliore la croissance. ». Ces arguments sont de plus en plus fréquents, à gauche comme à droite. Peut-on encore, en France, défendre l'égalité sans conditions, comme un principe fondamental, sans avoir besoin de prouver son « utilité » ? Que se passerait-il en effet si le coût de l'égalité, et non de l'inégalité, était prouvé ? Cela justifierait-il les discriminations sexistes, racistes et/ou la fermeture des frontières ?

## L'égalité rentable ?

La survie de l'Etat-providence\* et des politiques d'égalité semble reposer sur la démonstration que l'égalité est « meilleure pour tous » pour reprendre le titre de l'ouvrage des britanniques Kate Pickett et Richard Wilkinson<sup>1</sup>, qui a connu un franc succès dans notre pays. Dans un récent rapport<sup>2</sup>, l'OCDE estime par exemple que les politiques de redistribution et d'égalité femmes-hommes sont nécessaires pour augmenter la croissance économique, en particulier parce qu'elles permettent que l'éducation soit un investissement rentable pour tou.te.s et pas seulement pour les plus aisé.e.s. De nombreux rapports légitiment ainsi les politiques d'égalité comme un investissement coûtant moins qu'il ne rapporte, si l'on tient compte de leurs « performances » économique et sociale sur le moyen et le long terme.

Il est naïf et/ou cynique de croire que des arguments de justice et d'utilité peuvent

\* **Etat-providence** : ensemble des interventions économiques et sociales de l'Etat. Notre « modèle social ».



**Réjane Sénac**

• **Politiiste, chargée de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – Cevipof.**  
• **Auteure de *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité* (Presses de Sciences Po, 2015).**

1. Kate Pickett et Richard Wilkinson, *Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous* Les Petits matins, 2013.

2. « Tous concernés. Pourquoi moins d'inégalités profite à tous », OCDE, mai 2015.

cohabiter, sans que les premiers soient conditionnés par les seconds. Dépassons l'attrait de formules telles que « gagnant-gagnant » ou « la fin justifie les moyens » : il faut assumer qu'une victoire pour certain.e.s est une perte pour d'autres et que les moyens conditionnent la fin. Pour cela, il est urgent de dépasser une lecture enchantée où la lutte contre le néolibéralisme justifierait d'avoir recours à la marchandisation de l'égalité. Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, la diversité ou l'immigration, comme une démarche économiquement rationnelle et rentable, c'est les mettre sous conditions de la démonstration de leur performance. En demeure de prouver leur « utilité ».

Le risque est double. Si la performance de l'égalité doit être prouvée, le premier risque est d'enfermer les inégaux dans une mise en scène de leur « plus-value ». Loin de remettre en cause leur assignation à une singularité sexuée ou/et racialisée, cela les « modernise ». Concrètement : justifier l'inclusion des femmes ou des « non-blancs » au nom de la rentabilité de la mixité, c'est attendre d'elles/d'eux qu'ils soient et demeurent des compléments rentables (le trop fameux « management au féminin » ou « capital féminin ») et non des égaux. Le second risque est que, d'un principe fondamental, l'égalité devienne une option sous conditions de performance. Les recherches sur les rapports entre mixité et performance montrent que leur lien de causalité est discuté et discutable. Dans cette logique, s'il est prouvé que les inégalités sont performantes, les politiques discriminatoires et d'exclusion sont légitimées. S'il est démontré que la sortie des femmes de l'emploi et la préférence nationale pourraient contribuer à résorber le chômage, que ferons-nous ?

En procédant à ce type d'argumentation, nous acceptons implicitement d'indexer les choix politiques à des variables économiques. La brèche est ouverte au questionnement sur la « rentabilité » des dépenses publiques de solidarité et de redistribution, en particulier dans le domaine de la santé et de l'éducation. Est-on sûr que les bourses sur critère social « rapportent » plus qu'elles ne coûtent ? Que la gratuité de l'école soit un « plus » pour la croissance ? Qu'il soit économiquement fondé d'héberger des SDF l'hiver ?

Les débats sur les coûts ou les bénéfices liés à l'immigration constituent une bonne illustration de cette évolution idéologique. Le lien entre performance et mixité, et celui entre performance et immigration participent d'une même logique de soumission du politique à l'économique. Quand arrêtera-t-on de justifier les entrées de migrants par leur « apport » à l'économie ou, inversement, de les refuser du fait de leur coût pour le pays, pour l'Europe ?

La tentation est forte de défendre l'égalité comme une valeur dans laquelle on

investit, sans prendre conscience qu'elle est ainsi sacrifiée, en tant que principe de justice, à la valorisation et à la performance de la différence. Finalement, tout se passe aujourd'hui comme si les tenant.e.s de l'égalité abandonnaient la bataille idéologique pour s'en remettre aux thèses néolibérales qu'ils contestent. Pour que l'égalité retrouve un sens et une épaisseur politiques, il faut dénoncer cette ruse de la raison néolibérale, qui consiste à la paralyser, voire à l'empoisonner, en l'exaltant à son profit.

### **L'égalité est morte, vive l'égalité !**

Afin de ne pas être contraint.e de participer à un arbitrage cynique entre les inégalités coûteuses et les inégalités rentables, les politiques d'égalité « performantes » et celles qui ne le sont pas, il faut politiser le principe d'égalité en le libérant de son conditionnement à la performance. Il faut accepter de passer par la porte étroite d'un principe de justice d'égalité qui n'a jamais été entièrement appliqué pour celles et ceux qui ne font pas partie de la « fraternité républicaine » : les femmes et les « non-blancs ». C'est remettre en cause un mouvement historique et théorique qui a tendu à les exclure au nom de leur prétendue « moins-value » naturelle et qui ne les inclut aujourd'hui qu'au nom de leur prétendue « plus-value » culturelle, sociale et économique, et non en tant que pairs.

Pour cela, proclamons « l'égalité est morte, vive l'égalité ! » pour dire la nécessité de faire le diagnostic de l'incompatibilité entre l'application du principe républicain d'égalité et sa justification par son efficacité, qu'elle soit politique, sociale et/ou économique : loin d'être accessoire, cette justification participe d'un processus de soumission du principe d'égalité aux « valeurs du marché » à travers une sorte de modernisation du mythe de la complémentarité sexuée et raciale.

Dire cette soumission, c'est dénoncer à la fois la marchandisation de l'égalité et la recomposition des inégalités. La dépasser exige de penser l'application du principe d'égalité en prenant en compte à la fois le poids des héritages historico-théoriques et le contexte néolibéral. Dans cette perspective, les politiques mettant en place un traitement différencié, que cela soit par les réseaux d'éducation prioritaire ou les lois dites « sur la parité », n'ont pas seulement pour objectif la mixité et/ou la réussite de quelques-un.e.s, mais la déconstruction des discriminations structurelles.

Ces politiques doivent pour cela être portées au nom de la lutte contre des différenciations jugées illégitimes au regard de l'application du principe d'égalité, et non comme une reconnaissance des différences et/ou de la performance de la mixité.

L'enjeu est que chacun.e soit imaginé.e et traité.e comme un.e semblable<sup>3</sup>. L'horizon égalitaire serait ainsi que chaque individu en société puisse se construire, être reconnu.e, se projeter et vivre sans que son positionnement (volontaire ou assigné) par rapport aux caractéristiques sociodémographiques (âge, sexe, origine sociale, origine ethnoraciale, orientation sexuelle, apparence physique...) n'interfère.

Pour tendre vers cet horizon, il est nécessaire de se libérer de la sacralisation du mérite comme expression de la responsabilité et de la valeur individuelles et d'assumer la responsabilité politique et collective des inégalités. Afin de ne pas continuer à penser et porter l'égalité pour les « frères » et la complémentarité pour les « non-frères », il est temps de discuter, voire de se disputer, sur la manière dont nous mettons en cohérence la liberté, l'égalité et la fraternité. L'enjeu n'est pas d'atteindre un consensus, mais d'assumer un pluralisme s'exprimant par des désaccords sur le choix et la définition des principes de justice, et non pas uniquement sur leurs modalités d'application. Affirmer que l'égalité n'a pas à être « performante », c'est inviter à prendre au sérieux les conditions de possibilité de l'autonomie du politique et de sa cohérence. ●

3. « À l'épreuve des camps : l'imagination du semblable », Myriam Revault d'Allonnes in *Fragile humanité*, Aubier, 2002.



Sociologie  
Bernard Lahire

# COMPRENDRE LES INÉGALITÉS N'EST PAS LES EXCUSER

La sociologie est accusée d'excuser les dominés. Les sociologues d'aujourd'hui doivent se positionner en chercheurs de vérités sur le monde social, donnant la possibilité de le transformer.

Dans un texte datant de 1981, Jean-Claude Passeron écrivait : « Seules, on le sait, différences, contradictions et inégalités nourrissent utilement la connaissance sociologique. [...] Il n'y a de sociologie que des rapports inégaux et des figures de la différence. »<sup>1</sup>. Une telle affirmation n'a plus la même évidence trente-cinq ans plus tard. En effet, l'univers sociologique, dont l'indépendance à l'égard des airs du temps successifs s'est révélée très précaire, a très largement délaissé, depuis le temps où le coauteur des *Héritiers* et de *La Reproduction* écrivait ces lignes, l'étude des différences, des inégalités et des rapports de domination.

## Le primat du subjectif

Plusieurs manières de concevoir les objets de la recherche ont pu conduire à une telle situation. Dans certains cas, on a mis l'accent sur des logiques internes propres à un groupe ou une catégorie en « oubliant » de les comparer à d'autres, condition même de mise en lumière des inégalités. Dans d'autres cas encore, on s'est davantage interrogé sur ce qui « relie » que sur ce qui « différencie » ou « oppose ». Enfin, nombre de chercheurs ont glissé vers des analyses subjectivistes ou « compréhensives » qui se contentent bien souvent d'étudier le sens ou les significations que les individus donnent, quand on les interroge, à ce qu'ils vivent ou à ce qu'ils font. Ne cherchant plus à regarder au-delà, ou en-deçà, des représentations que se font les individus du monde dans lequel ils vivent et de leur situation dans ce monde, on a ainsi progressivement abandonné l'idée de comparer ce que les individus disent ou pensent et ce qu'ils sont et font réellement. Les représentations sociales constituent, du même coup, l'alpha et l'oméga de ce qui est étudié alors qu'elles ne devraient



**Bernard Lahire**  
• Professeur de sociologie à l'École Normale Supérieure de Lyon, directeur adjoint du Centre Max Weber.  
• Auteur notamment de *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »* (La Découverte, 2016).

1. « Le sens et la domination. Différences dans la différence », Jean-Claude Passeron, in François Chevaldonné, *La communication inégale*, CNRS, 1981.

être qu'un élément mis en rapport avec l'étude des situations objectives de ceux qui sont porteurs de ces représentations. Elles apparaîtraient alors souvent comme des visions déformées, très partielles et partiales, de la réalité.

Les sociologues des années 60-70 ont, par exemple, remis en question une partie des assertions politiques ordinaires de leur temps sur l'école et la culture. Le ressort de leur travail scientifique peut se résumer de la manière suivante : « On dit que l'école est démocratique : elle est en fait reproductrice » ; « on dit que l'on démocratise l'accès à la culture, alors qu'en définitive les écarts culturels entre groupes se maintiennent, voire s'accroissent », etc. En tendant aujourd'hui à vouloir se défaire à tout prix et avec empressement de ces modèles d'analyse, par lassitude interprétative pour les uns ou par inclination idéologique pour les autres, les sociologues d'aujourd'hui montrent qu'ils se laissent porter, sans trop y résister, par des changements idéologiques.

### Une science critique

Au cours des deux dernières décennies, on a aussi beaucoup opposé une « sociologie critique », qui mettrait au jour des structures inégalitaires, des dissymétries, des rapports de force ou des rapports de domination et une « sociologie de la critique » censée pouvoir la concurrencer, voire la remplacer. On a, du coup, beaucoup insisté sur les capacités critiques des acteurs eux-mêmes (et pas seulement des chercheurs) en dénonçant la « vision de surplomb » qui aurait caractérisé les sociologues critiques. Pourtant ce surplomb n'est autre que la capacité de toute science à étudier la structure de la réalité en ne prenant pas pour argent comptant les représentations premières et en se fondant sur un volume d'informations vérifiables qu'aucun acteur « non-savant » ne possède le plus souvent. La rupture prônée par cette sociologie avec le « sens commun » ou les « prénotions\* » est le seul moyen de pratiquer une science des faits sociaux digne de ce nom. Que les acteurs individuels aient eux aussi des capacités de réflexion et de critique ne devrait pas changer l'objectif du travail scientifique consistant à étudier le monde tel qu'il est et non tel que les individus pensent spontanément qu'il est. Il n'y a de sociologie scientifique que critique, comme toute science. Une sociologie de la critique ne devrait, en bonne logique, qu'être sociologie critique de la critique, en étudiant la distribution inégale des ressources critiques, celles que fournissent notamment l'école, les syndicats, les partis politiques ou autres organisations militantes.

---

\* **Prénotions** : compréhension du monde spontanée, tirée de l'expérience.

Car l'étude des inégalités n'est pas un choix parmi d'autres qu'on pourrait décider de ne pas faire. Nos sociétés sont historiquement, structurellement hiérarchisées, stratifiées et les structures inégalitaires s'observent partout, et à des échelles extrêmement différentes, des plus macrosociologiques aux plus microsociologiques : entre États, entre groupes ou classes, au sein de chaque formation sociale, entre catégories au sein de ces groupes et même au sein des plus petits « groupes » comme la famille ou le couple. Les relations d'interdépendance que nouent les individus et les groupes d'individus d'une société ou d'une micro-société donnée sont rarement équilibrées : ce sont le plus souvent des forces inégales qui sont en relation et le sociologue ne peut détourner son regard de toutes ces inégalités et de tous les effets qu'elles engendrent dans la vie quotidienne des acteurs de ces sociétés. Les inégalités s'observent entre les classes sociales, entre les diplômés et les non-diplômés ou les moins diplômés, entre les hommes et les femmes, entre les vieux et les jeunes, entre les « nationaux » et les « étrangers », etc.

La sociologie met inévitablement au jour la réalité des dissymétries, des inégalités, des rapports de domination et d'exploitation. De ce fait, elle agace toutes celles et ceux qui, détenteurs de privilèges ou exerçant un pouvoir quelle qu'en soit la nature, voudraient pouvoir poursuivre tranquillement leurs activités et profiter de leurs avantages dans le silence et l'ignorance générale. En montrant que les rapports de force entre les différents groupes ou que les inégalités sont des réalités historiques et non des états de fait naturels, la sociologie produit des effets critiques certains. Mais cela ne permet aucunement de considérer l'activité sociologique comme une activité idéologique ou politique et de réduire l'étude scientifique des inégalités ou des dominations à une forme de dénonciation politique. Si tel était le cas, il faudrait dire qu'un Galilée cherchant à établir la vérité sur la place de la Terre dans l'univers, étant donné les résistances religieuses que ses recherches ont rencontrées, n'était qu'un idéologue antireligieux. Le processus d'établissement de la vérité (ou, plus exactement, de vérités toujours partielles et temporaires) est certainement toujours politique dans ses conséquences, mais il ne l'est pas en lui-même.

Les inégalités s'observent et se mesurent indépendamment du fait qu'elles puissent être, par ailleurs, dénoncées. Si beaucoup de chercheurs prouvant (et non affirmant péremptoirement) l'existence de ces inégalités, éclairant les modalités historiques de leur fabrication et de leur maintien, sont, par ailleurs, politiquement enclins à penser qu'elles devraient être combattues, ce second aspect des choses ne relève pas du même ordre. De même qu'étudier le système planétaire et le mouvement des



planètes n'a jamais dicté aux hommes ce qu'ils devaient faire de cette connaissance de l'univers, de même l'établissement des inégalités ne dit pas quelle politique il faudrait mettre en place à leur égard. Les sociologues ne sont donc pas des idéologues, mais des chercheurs de vérités sur le monde social, parmi lesquelles se trouvent des vérités sur les inégalités et les dominations. Ils donnent « simplement », mais c'est déjà beaucoup, la possibilité à ceux qui ne se satisfont pas de l'ordre des choses de le transformer en toute connaissance de cause et de ne se bercer d'illusions ni sur ce que le monde est vraiment ni sur la nature exacte de leurs actions. ●



Économie  
Pierre-Noël Giraud

# QUE PEUVENT NOUS DIRE LES ÉCONOMISTES ?

Alors que les biens et les services sont désormais échangeables internationalement, faut-il taxer les richesses accumulées ou intervenir en amont sur les inégalités de revenus ? Petite leçon d'économie appliquée aux inégalités.

La question des inégalités, leurs causes, leurs évolutions, leurs conséquences, leur caractère naturel ou social, juste ou injuste, les moyens de les combattre convoquent l'ensemble des sciences économiques et sociales, ainsi que la philosophie morale et politique. L'économie n'en aborde que certains aspects. Elle mesure certaines inégalités – de revenus, de patrimoine, d'accès à l'éducation, à la santé, au logement, à la culture, etc. – et propose une explication de leurs évolutions. Si les inégalités sont jugées excessives – un jugement, on le verra, entièrement politique – elle propose des moyens de politique économique pour les réduire.



**Pierre-Noël Giraud**  
• Économiste, enseignant à MINES ParisTech et à l'université Paris Dauphine.  
• Auteur notamment de *L'Homme inutile* (Odile Jacob, 2015).

## Les inégalités mesurées par l'économie

Les inégalités les plus faciles à mesurer sont celles de revenus. On distingue les revenus primaires, que les individus tirent directement de la rémunération de leur travail et des rendements de leur patrimoine, et les revenus disponibles, après répartition, c'est-à-dire après impôts et prestations sociales diverses. Elles sont mesurées par exemple, par la part du revenu total des habitants d'un pays qui revient aux 1 %, 10 %, 50 % de la population. Un autre indicateur est l'indice de Gini : plus il est proche de zéro, plus on s'approche de l'égalité (tous les individus ont le même revenu) et plus il est proche de un, plus on est proche de l'inégalité totale (un seul individu reçoit tous les revenus). Les comparaisons internationales de revenus moyens par habitant (Pib par habitant) exigent d'adopter un taux de change entre les monnaies nationales. On utilise généralement le « taux de change de parité de pouvoir d'achat (PPA) ». À ce taux de change, les prix des biens et services échan-

geables internationalement sont les mêmes dans tous les pays. C'est ainsi que le journal *The Economist* calcule tous les ans le taux de change qui égalise le prix du Big Mac dans tous les pays. Si le Big Mac vaut 5 € en France et 6 \$ aux Etats-Unis, ce taux de change est  $1 \text{ €} = 1,2 \text{ \$}$ , car à ce taux  $5 \text{ €} = 6 \text{ \$}$ .

Les patrimoines, dont les deux principales formes sont les patrimoines immobiliers (et fonciers) et financiers, sont plus difficiles à mesurer. Un actif financier n'étant qu'une simple promesse de revenus futurs<sup>1</sup>, son prix peut être très fluctuant. Il en est de même, dans une certaine mesure, des patrimoines immobiliers, soumis à des phénomènes de bulles spéculatives\* et de krachs. Les inégalités de patrimoine se mesurent avec le même type d'indicateurs que celles de revenus. Ainsi, en France, les 10 % les plus riches possèdent 50 % du patrimoine total et reçoivent 25 % du revenu annuel total. La moitié la moins riche reçoit 30 % des revenus mais ne possède que 8 % du patrimoine. Dans tous les pays, les inégalités de patrimoine sont plus fortes que celles de revenus.

Plus difficiles à mesurer : les inégalités d'accès à l'éducation de base et supérieure, à la formation tout au long de la vie, à la culture, à la santé. Plus généralement, l'accès aux autres : être ou ne pas être connecté au bon réseau, habiter ou non les bons quartiers, avoir fréquenté ou non les bonnes écoles.

Ces trois formes d'inégalités économiques sont, bien sûr, liées entre elles. Les inégalités d'accès déterminent largement celles de revenus et réciproquement. Les patrimoines proviennent de revenus accumulés ou transmis par héritage. La probabilité pour un enfant de faire des études supérieures, de bénéficier de soins de qualité, de toucher de hauts revenus est d'autant plus grande que c'est déjà le cas de ses parents. Les inégalités se perpétuent de génération en génération.

## Le constat et les causes

La question des inégalités économiques a connu un fort regain d'intérêt depuis une vingtaine d'années. De nombreuses études ont montré que, tandis que les inégalités de revenus moyens entre pays ont été réduites sous l'effet du rattrapage des pays riches par certains pays émergents, les inégalités de revenus et de patrimoine à l'intérieur des pays ont augmenté depuis les années 1970. On constate, en particulier aux Etats-Unis, mais aussi en France, une très rapide augmentation – amplifiée depuis la crise de 2008 – des écarts entre les 1 % les plus riches et le reste de la population. Plus récemment, nous avons mis en avant que les inégalités d'accès

---

\* **Bulle spéculative** : niveau de prix d'échanges (ici de biens immobiliers) qui dépasse la valeur en soi du bien échangé.

en général (à l'éducation, à l'emploi, etc.) enfermaient un nombre croissant de femmes et d'hommes dans des trappes où ils sont économiquement inutiles aux autres et à eux-mêmes<sup>2</sup>.

En France par exemple, les femmes et les hommes inutiles sont celles et ceux qui n'ont pas accès à l'emploi, ou alors sous la forme de petits boulots intermittents et mal payés qui ne leur permettent pas de progresser et d'améliorer leur sort et celui de leurs enfants. La globalisation des firmes, appuyée sur la globalisation numérique et l'effondrement des coûts de transport grâce aux containers, est la cause majeure de la croissance des inégalités dans chaque pays, tandis qu'elle a incontestablement contribué à la réduction des inégalités entre pays. Les firmes mondiales transfèrent des savoirs et des savoir-faire aux pays émergents, accélérant ainsi leur rattrapage mais elles mettent du même coup en féroce compétition tous les salariés produisant des biens et services internationalement échangeables, affaiblissant leurs capacités de négociation du travail et réduisant ainsi leur part dans le partage des revenus avec le capital. La globalisation financière amplifie l'instabilité des systèmes financiers, déjà instables par nature. En transmettant cette instabilité au reste de l'économie, elle aggrave encore les inégalités.

## Deux voies

Aujourd'hui, tout le monde ou presque s'inquiète des inégalités croissantes, mais pour des raisons différentes : économiques pour les uns, politiques pour les autres. Pour les économistes de l'OCDE, du FMI et de nombreux gouvernements, c'est en raison de leur inefficacité économique que les inégalités sont critiquées. Selon eux, de trop fortes inégalités de revenus entravent la sacro-sainte croissance et la mobilité sociale, elle-même source de croissance. En réalité, les inquiétudes sur la croissance dissimulent toujours des problèmes d'inégalités. Rechercherions-nous désespérément en France une croissance plus forte si nous n'avions pas un tel niveau de chômage et de précarité ? Les Chinois seraient-ils aussi obsédés par leur taux de croissance s'ils ne voulaient pas à tout prix réduire l'écart avec l'Occident ? Les partisans de la décroissance ne la prônent-ils pas avant tout par souci d'équité avec les générations futures ? Faut-il réduire les inégalités ? Si oui, lesquelles en priorité ? Ces questions deviennent, dans cette vision des choses, purement politiques. Elles doivent être tranchées par un processus politique et la réponse peut s'avérer différente selon les pays et les cultures, plus ou moins tolérantes aux inégalités économiques. Une fois l'objectif collectif fixé par un processus politique, deux voies s'ouvrent pour agir sur des inégalités jugées excessives. Elles dépendent de la

1. Pierre-Noël Giraud, *Le commerce des promesses*, Points-Seuil, 2009.

2. Pierre-Noël Giraud, *L'homme inutile*, Odile Jacob, 2015.

conception d'ensemble que se font les économistes qui les proposent de l'efficacité réelle des marchés. Les économistes libéraux ont pour la plupart une vision naturaliste des inégalités primaires. Les marchés sont, à leurs yeux, globalement efficaces et chacun y reçoit un revenu qui ne dépend que de sa propre productivité. Il ne faut donc pas s'en mêler, sous peine d'une perte d'efficacité économique. Si le résultat de la distribution primaire des revenus\* est jugé politiquement insatisfaisant, il faut le corriger par des transferts aussi neutres que possible. « Neutre » signifiant que ces transferts ne modifient pas le libre fonctionnement des marchés. De ce point de vue, relever le Smic n'est pas un transfert « neutre », mais taxer plus lourdement les héritages pour produire des biens publics accessibles aux plus pauvres peut l'être.

D'autres économistes, dans une tradition qui remonte à Marx et passe par Keynes, jugent les marchés très imparfaits. Ils préconisent donc que les Etats interviennent directement sur le partage primaire des revenus. Par exemple, avec des réglementations telles que le salaire minimum, la lutte contre les situations de monopole et de rente et plus généralement la promotion de tout ce qui peut renforcer le pouvoir de négociation de ceux qui sont en bas de l'échelle des revenus, sans, naturellement, négliger les transferts pour compléter le dispositif. ●

---

\* **Distribution primaire des revenus** : répartition des revenus entre les revenus du travail et les revenus du patrimoine (mobilier ou immobilier), entre les acteurs de l'économie, avant la « redistribution » (impôts et prestations).



Services publics  
Christophe Ramaux

# LE BEL AVENIR DE L'ÉTAT SOCIAL

Protection sociale, aide à la consommation des ménages, offre de services publics de qualité pour tous : l'État social a encore de beaux jours devant lui.

L'État social ne se réduit pas à la seule protection sociale. Il comprend trois autres piliers : les services publics, le droit du travail et les politiques économiques (budgétaire, monétaire, industrielle, commerciale, etc.) de soutien à l'activité et à l'emploi. L'argument qui a justifié son développement dès la fin du XIXe siècle est simple : si l'initiative privée a du bon, elle ne peut assurer ni le plein emploi, ni la stabilité financière, ni la satisfaction d'une série de besoins sociaux (retraite, santé, éducation...). L'intérêt général n'étant pas réductible au jeu des intérêts particuliers, il y a besoin d'intervention publique. L'État social (dénommé aussi État-providence) existe dans tous les pays du monde (la retraite publique existe aux États-Unis, le Royaume-Uni a un système de santé très socialisé, etc.), même si la forme et la voilure de chacun de ses quatre piliers varient.



**Christophe Ramaux**

• Économiste, maître de conférences à l'université Paris 1, chercheur au Centre d'Économie de la Sorbonne.  
• Auteur notamment de *L'État social. Pour sortir du chaos néolibéral* (Mille et une nuits – Fayard, 2012).

## L'État social n'est pas mort

La portée de l'État social est souvent sous-estimée. Il s'agit pourtant d'une véritable révolution : à bien y réfléchir, nous ne vivons pas, à proprement parler, dans des économies de marché, mais dans des économies mixtes, avec du marché et de l'intervention publique. Autrement dit, nous vivons dans des économies capitalistes, mais pas « monocapitalistes » : des sphères entières d'activité échappent au capital comme la protection sociale et les services publics.

Le néolibéralisme qui s'est imposé au début des années 1980 a cherché à remettre en cause l'État social. Sur certains domaines essentiels, il est parvenu à changer la donne : avec la finance libéralisée, le libre-échange et l'austérité salariale, un nouveau modèle s'est imposé, très inégalitaire, ce qui a conduit à la grande crise de 2008.

Mais si l'État social a été déstabilisé et rogné par le néolibéralisme, il n'a pas disparu. La dépense publique, qui intègre deux de ses piliers, la protection sociale et les services publics, est plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était au début des années 1970. En moyenne, elle a augmenté de l'ordre d'un tiers dans les pays de l'OCDE (en France, elle est passée de 40 % du Pib en 1970 à 57 % en 2015).

## Une redistribution efficace

De même, il est erroné de soutenir que l'État social ne redistribue plus grand-chose. La redistribution reste massive. Et, fait notable, c'est plus par la dépense publique qu'elle opère que par la fiscalité.

En termes de revenus primaires\* (salaires, revenus du capital, etc.), avant toute redistribution donc, les 20 % les plus riches perçoivent, en moyenne, 8,1 fois plus que les 20 % les plus pauvres, soit un revenu annuel de respectivement 60 620 euros et 7 510 euros<sup>1</sup>. Les impôts directs (avec l'impôt sur le revenu notamment) et les cotisations sociales contribuent peu à la réduction des inégalités : avec eux, l'écart passe de 8,1 à 7,6<sup>2</sup>.

C'est davantage par la dépense publique que la redistribution se déploie. Les prestations sociales en espèces (retraites, allocations familiales ou chômage...), permettent de réduire l'écart à cinq. Ainsi, si l'on tient compte des revenus primaires, des impôts et cotisations payés par les ménages et des prestations en espèces perçues (on aboutit ainsi au revenu disponible brut des ménages), les 20 % les plus pauvres reçoivent annuellement 10 080 euros et les 20 % les plus riches 50 030 euros.

L'étape suivante prend en compte les effets des transferts sociaux en nature dont bénéficient les ménages, qui correspondent aux services et biens marchands remboursés (médicaments et consultations, allocation logement...) et aux services publics non marchands consommés (écoles, hôpitaux...). Grâce à ces transferts, l'écart passe à 3,2. Au final, d'un écart initial de 8,1, on passe à 3,2 et même à 2,2 si l'on tient compte de la seule consommation finale effective des ménages, les pauvres dépensant davantage qu'ils ne peuvent épargner à l'inverse des riches. Grâce à la redistribution, le revenu des 20 % les plus pauvres fait plus que doubler : il passe de 7 500 euros à 17 480 euros – dont 7 400 euros de transferts en nature – soit une hausse de 130 %. La conclusion est limpide : l'État social contribue bel et bien à soutenir le niveau de vie des plus pauvres et, à l'inverse de ce qui est souvent dit, il réduit

---

\* **Distribution primaire des revenus** : répartition des revenus entre les revenus du travail et les revenus du patrimoine (mobilier ou immobilier), entre les acteurs de l'économie, avant la « redistribution » (impôts et prestations).

fortement les inégalités. Mais celles-ci persistent : alors que les 20 % les plus riches accaparent 42 % des revenus primaires contre 5 % pour les 20 % les plus pauvres, la correction opérée par la redistribution donne respectivement 36 % pour les plus riches et 11 % pour les plus pauvres. Il y a donc de la marge pour la justice sociale.

## Dépense publique et consommation des ménages

Partant de là, il est possible d'évoquer quelques pistes d'avenir. La plus importante, car l'essentiel se joue dans les têtes, porte sur la nécessité de réhabiliter la dépense publique. Un argument clef ici : si cette dépense (1 250 milliards d'euros en 2015) équivaut à 57 % du PIB (2 200 milliards), cela ne signifie aucunement qu'il ne reste que 43 % pour le privé. La dépense publique n'est en effet pas une « part » du PIB (on la réfère à lui par commodité). Si un tiers de cette dépense sert à payer le travail productif des fonctionnaires, plus de la moitié de cette dépense est constituée de prestations (retraite, médicaments et soins remboursés, etc.) qui alimentent les revenus des ménages et leur permettent des dépenses auprès du privé. La dépense publique n'est pas seulement utile socialement, elle l'est aussi économiquement. Loin d'être un fardeau, elle constitue un élément essentiel du soutien à la consommation et à l'investissement (prestations et allocations diverses, commandes publiques, dépenses des fonctionnaires, etc.).

## L'universalisme de l'État social

La seconde piste porte sur les défaillances de l'État social. Il faut se méfier d'un certain discours libéral misérabiliste, qui, au nom de la justice sociale, propose de concentrer les prestations sur les plus pauvres. Mais c'est pour mieux inciter les classes moyennes et les riches à se tourner vers les fonds de pension et les assurances privés. Avec le libéralisme, la redistribution est maximale (les riches paient pour des prestations qu'ils ne touchent pas), mais elle porte sur des queues de cerises. L'État social vise au contraire à apporter un mieux-être social à tous et pas seulement aux pauvres. Il y a toutefois de la marge. Les pauvres, contrairement aux idées reçues, coûtent peu cher : 10 milliards d'euros par an pour le RSA contre 300 milliards pour les retraites. Il y a bien lieu d'étendre et d'augmenter les minima sociaux.

En même temps, il y a lieu de réorienter radicalement les politiques économiques afin de refaire société. Pour réduire le chômage car ce dernier est le principal vecteur à la fois de précarité et de creusement des inégalités, mais aussi pour restaurer la mixité et l'égalité face aux logiques communautaristes de développement séparé qui sapent le vivre-ensemble.

1. Voir « Les transferts en nature atténuent les inégalités de revenus », *Insee Première* n°1264, 2009. Les données sont de 2003, mais elles portent sur des tendances lourdes qui ont peu varié depuis. Le calcul est fait par unités de consommation, soit une unité pour un adulte ; 0,5 pour les autres personnes du ménage de 14 ans ou plus ; 0,3 pour les moins de 14 ans.

2. Les impôts indirects (comme la TVA) ne sont pas pris en compte ici.

Cela passe notamment par un vaste programme de réallocation géographique des activités et de l'habitat afin d'en finir avec les espaces (certaines « cités » mais aussi certaines zones périurbaines ou rurales) qui sont à la fois des déserts productifs et des zones d'habitat appauvries.

Cela passe aussi par un nouveau pacte social en faveur de l'éducation, de l'accès aux soins, à la culture, au logement, à la sécurité et à la justice. L'emploi y gagnera. De même qu'il gagnera à répondre sérieusement aux défis écologiques (rénovation thermique des bâtiments, transports collectifs, énergies renouvelables, etc.).

L'État social, à l'instar de l'État en général, peut être synonyme de bureaucratie, d'inefficacité. Il convient en permanence de veiller à la qualité du service rendu aux usagers en les associant plus étroitement à la gestion des services. Mais une chose est de reconnaître ces dysfonctionnements pour y remédier, une autre de les prendre pour prétexte pour privatiser, alors même que le privé est à la fois plus coûteux et plus injuste dès lors que des missions d'intérêt général sont en jeu. Aux États-Unis, pour ne citer que cet exemple, la santé privée coûte très cher, mais l'espérance de vie est inférieure de trois ans à celle des Français.

L'État social a décidément un bel avenir. ●



# QUELLES PRIORITÉS POUR UNE FISCALITÉ JUSTE ?

Comment rendre l'impôt plus juste ? D'abord en s'attaquant à l'évasion et aux niches fiscales. Ensuite, en reconstruisant un vrai impôt progressif.

La fiscalité est souvent citée comme le principal outil public capable d'améliorer l'égalité des ressources économiques des citoyennes et des citoyens. Elle n'est que l'une des composantes, mais elle a l'avantage, par rapport à d'autres politiques (de logement ou de santé par exemple), d'avoir des effets rapides. Avant d'en venir à ce que pourraient être les priorités d'une fiscalité juste, quelques rappels s'imposent.



**Jean Gadrey**  
 • Économiste, professeur honoraire à l'université Lille 1.  
 • Blog : [www.alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey](http://www.alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey)

## Une fiscalité plus juste

En premier lieu, la fiscalité consiste à prélever des montants d'argent à certains (recettes fiscales) pour ensuite les dépenser (dépenses publiques). Ces deux volets influent sur les inégalités. D'abord, les « prélèvements » sont-ils justes, tiennent-ils compte des « capacités contributives », prélève-t-on proportionnellement plus sur les plus riches (c'est ce qu'on appelle alors la progressivité), suffisamment sur les entreprises par rapport aux ménages, etc. ? Ensuite, les dépenses publiques ont-elles ou non un effet de réduction des inégalités, qu'il s'agisse des services publics (qui ont joué dans le passé un rôle positif majeur) ou des dépenses sociales (minima sociaux, allocations diverses, dépenses pour le chômage, etc.) ? On ne traitera ici que de la première question : celle de la justice sous l'angle des recettes fiscales.

En second lieu, s'il est vrai que la « redistribution » qui vient d'être évoquée importe dans ses deux volets (recettes et dépenses), elle s'effectue sur la base d'une « distribution primaire »\* des revenus (ou des patrimoines) qui peut être plus ou moins inégalitaire. Plus cette dernière est inégalitaire, plus la fiscalité et la redistribution

\* **Distribution primaire des revenus** : répartition des revenus entre les salaires et autres revenus du travail, et les revenus du patrimoine (mobilière ou immobilière), entre les acteurs de l'économie, avant la « redistribution » (impôts et prestations).

doivent « courir » après ces inégalités pour tenter de les réduire, et plus c'est alors difficile et coûteux. On ne peut donc pas se désintéresser, lorsqu'on parle de réformes de la fiscalité, des réformes de l'éventail complet des revenus : par exemple, les montants aujourd'hui très faibles des minima sociaux, et ceux, scandaleusement élevés, des très hauts revenus.

En dernier lieu, les constats actuels de l'état de la fiscalité en France montrent qu'elle est devenue de plus en plus injuste et de moins en moins progressive au fil des dernières décennies. Avec en particulier un poids désormais très faible pour les impôts encore progressifs (dont l'impôt sur le revenu, seulement 20 % des recettes fiscales) pendant que les impôts indirects\* montaient en puissance, dont la TVA (51 % des recettes fiscales), qui est « régressive » en ce sens que les pauvres la paient plus que les riches en proportion de leurs revenus. Selon Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez<sup>1</sup>, les 1 % les plus riches paient aujourd'hui moins d'impôts (tous impôts confondus) en proportion de leur revenu que les pauvres et les classes moyennes. C'est l'exact opposé de la progressivité, considérée comme le principal critère de justice.

Quant aux entreprises, surtout les plus grandes (la plupart des PME paient en revanche « plein pot »), elles ont obtenu, elles aussi, tellement de « niches » que certaines en paient désormais très peu. Sans même parler de l'évasion illégale dans les paradis fiscaux qui coûte entre 30 et 50 milliards d'euros par an aux finances publiques, selon un rapport parlementaire<sup>2</sup>.

## Quelles priorités ?

En ayant cela en tête, on peut mettre en débat les priorités suivantes, sans entrer dans les détails techniques. On n'a retenu ici que des réformes majeures, à fort impact, mais qui semblent économiquement et politiquement réalistes, pouvant fort bien être mises en œuvre dès 2017. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne se heurteraient pas à l'influence de lobbies divers et puissants...

1. En finir en quelques années avec l'évasion fiscale et, pour cela, s'inspirer des nombreuses propositions du rapport d'Eric Bocquet, des 29 recommandations de la « plateforme paradis fiscaux et judiciaires<sup>3</sup> », et de celles de bons spécialistes que sont Christian Chavagneux et Ronen Palan<sup>4</sup>.

---

\* Impôts indirects : qui portent « indirectement » sur les revenus car ils frappent la consommation (TVA, taxes sur l'essence, le tabac, etc.).

2. Mettre en débat démocratique l'ensemble des niches fiscales, dont certaines sont justifiées (par exemple les déductions d'impôts pour les dons à des associations reconnues d'utilité publique, ou pour des travaux d'isolation thermique, etc.), pendant que d'autres sont à la fois inefficaces en termes d'intérêt général et socialement injustes lorsque les plus riches en bénéficient presque exclusivement, ou lorsqu'elles favorisent indûment les grandes entreprises par rapport aux PME. Un rapport parlementaire de juin 2010, présenté par Gilles Carrez, alors député UMP, estimait que les « niches » accordées depuis 2000 représentaient pour le budget de l'État un manque à gagner annuel supérieur à 100 milliards d'euros à la fin de cette décennie !

On devrait en particulier considérer comme une niche notoirement inefficace les 46 milliards annuels de « cadeau sans contrepartie » que représentent le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) et plus généralement le pacte dit de « responsabilité ».

3. Revenir à des barèmes et des taux d'imposition nettement plus progressifs. Le taux marginal d'imposition sur le revenu (celui qui s'applique à la tranche la plus élevée des revenus) était encore à 65 % en 1986, et le taux d'imposition sur les sociétés à 45 %. Ces dernières années, ils étaient respectivement de 40 % (devenus 45 % depuis 2013) et 33 %. En théorie, car les plus riches et les plus grandes entreprises savent en réduire la portée. Selon le Conseil des prélèvements obligatoires, les entreprises du CAC 40 ne paient plus qu'à un taux d'imposition réel de 8 % alors que les petites entreprises versent 30 %.

4. Fusionner l'impôt sur le revenu et la contribution sociale généralisée (introduite au début des années 1990) en rendant cette dernière, dans l'idéal, aussi progressive que le premier. C'est d'autant plus important que la Contribution sociale généralisée (CSG) rapporte désormais beaucoup plus que l'Impôt sur le revenu (IR) mais qu'elle n'est pas du tout progressive (sauf pour les retraités).

5. En finir avec le quotient familial de l'impôt sur le revenu, qui procure un avantage proportionnel (certes plafonné) au nombre d'enfants et... au revenu ! Le remplacer par une somme fixe pour prendre en compte la charge induite par un enfant.

6. Renforcer nettement la fiscalité du patrimoine des ménages (impôt sur la fortune, droits de succession...), devenue une machine à échapper à l'impôt alors que l'on

1. Voir Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, *Pour une révolution fiscale*, Le Seuil, 2011.

2. Voir « Commission d'enquête sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales », rapport de M. Eric Bocquet au nom de la commission d'enquête « Evasion des capitaux », n°673, juillet 2012, Assemblée nationale.

3. Voir [www.stopparadisfiscaux.fr/](http://www.stopparadisfiscaux.fr/)

4. Voir Christian Chavagneux et Ronen Palan, *Les paradis fiscaux*, coll. Repères, La Découverte, 2012.

sait à quel point les inégalités de patrimoines sont immenses (les 1 % les plus aisés disposent du quart du patrimoine total des ménages) et surtout le rôle majeur qu'elles jouent dans la reproduction des inégalités sociales. On pourrait en outre mettre en débat une proposition<sup>5</sup> qui part du constat suivant : le taux d'imposition réel moyen sur les revenus du capital n'est actuellement que de 11 %, du fait qu'une grande partie de ces revenus échappe à l'impôt. Or selon ses auteurs « le revenu du patrimoine... devrait être imposé au même titre que les revenus du travail. Une telle règle respecte l'équité (dans le sens où les ménages sont alors imposés selon leur capacité contributive, quelle que soit la source de leurs revenus), et permet de lutter contre l'optimisation fiscale ». Une telle fiscalité renforcée sur les revenus du capital n'est incompatible ni avec des droits de succession plus élevés sur les grosses successions, ni avec un Impôt sur la fortune (ISF) qui ne serait plus, comme aujourd'hui, une passoire à gros trous et à très faible rendement. ●

5. « Quelles réformes de la fiscalité du patrimoine ? », Guillaume Allègre, Mathieu Plane et Xavier Timbeau, blog OFCE, juin 2012.



**Pauvreté**  
Julien Damon

# QUELLES PRESTATIONS SOCIALES UNIFIER ?

De nombreux projets politiques plaident en faveur d'une allocation sociale unique. L'unification des prestations s'avère extrêmement ambitieuse. Tour d'horizon des divers sujets qu'une telle volonté de simplification et de rationalisation suppose de traiter.

L'idée d'une allocation sociale unique alimente la campagne présidentielle naissante. Certains candidats à la primaire de droite la proposent. À gauche, simplifier le système des prestations ne laisse pas indifférent. Le député socialiste Christophe Sirugue a rendu, au Premier ministre, en avril 2016, un rapport sur la rationalisation des minima sociaux (RSA, etc.). La Cour des comptes suggère, de son côté, un rapprochement des principaux minima sociaux avec les prestations logement. Des voix différentes s'élèvent ainsi pour fusionner certaines prestations, allant parfois jusqu'à un revenu dit « universel ». Mais de quoi parle-t-on ? Au fond, tout dépend de ce qui est entendu par « unique ». Les paramètres de l'unification peuvent influencer positivement ou négativement sur la pauvreté.



**Julien Damon**  
• Sociologue, professeur associé à Sciences Po Paris, fondateur de la société Eclairs ([www.eclairs.fr](http://www.eclairs.fr)).  
• Auteur notamment de *Les classes moyennes* (coll. Que sais-je ? / PUF, 2013).

## Qui va verser l'argent ?

Aller dans le sens d'une allocation unique suppose de déterminer le périmètre de ce qui sera unifié. Pour l'organiser, la financer, la verser, il faut en effet rassembler différentes prestations déjà versées. Il faut donc d'abord décider de l'ensemble qui sera fusionné. Jusqu'où aller ? Faut-il, par exemple, inclure les prestations familiales ? Et pourquoi ne pas y intégrer les allocations de l'assurance chômage ? Les contours de l'allocation unique s'en trouvent changés. Elle doit tenir compte nécessairement des situations familiales et de logement, elle ne saurait donc être forfaitaire. Son unicité ne sera vraisemblablement pas uniformité.

Après des questions de périmètre se posent des problèmes importants de gestion. Il faut décider d'un gestionnaire unique. Qui va verser l'argent ? Actuellement, les

allocations unifiables sont gérées par les caisses d'allocations familiales, mais aussi par Pôle Emploi ou d'autres caisses de sécurité sociale, pour le compte de l'Etat ou celui des départements. Entre les collectivités territoriales, les services fiscaux, les CAF, chacun peut faire valoir ses compétences et sa légitimité. De toutes les manières, pour une allocation unique, un guichet unique s'impose. Les problèmes sont colossaux, car avec fusion des prestations, il faut fusionner les équipes gestionnaires et les systèmes d'information. Ce grand mécanisme de fusion-acquisition n'est pas chose aisée dans le domaine social. Mais, au moins sur le plan de la gestion et de la compréhension par les personnes concernées, c'est chose indispensable.

Il convient également de choisir, au-delà des modalités de calcul et de versement, un instrument unique de financement. C'est la grande tuyauterie des finances sociales (avec, en l'espèce, des cotisations de diverses natures, des impôts locaux et nationaux) qu'il faudra intégrer dans un canal unique. Plus crucial encore, le choix des « gagnants » et « perdants » doit s'effectuer. C'est, dans ce choix, l'un des enjeux de l'unification des « droits connexes » des différentes prestations. Nationalement, certaines ouvrent droit à des tarifs sociaux pour l'eau et l'électricité, à l'exonération de la taxe d'habitation, voire à des trimestres et des points de retraite. L'unification par le haut, c'est-à-dire l'ouverture de ces droits connexes à plus de personnes, serait extrêmement coûteuse, tandis que l'unification par le bas, en restreignant l'accès à ces droits, fera forcément de nombreux perdants. De plus, aux droits connexes nationaux, s'ajoutent les droits connexes locaux. Les minima sociaux, peuvent, en effet, être améliorés, localement, par de l'accès gratuit à certains équipements sociaux, culturels et sportifs proposés par les collectivités territoriales. Pour que l'allocation sociale unique soit vraiment unique, elle ne devrait pas varier localement en fonction des décisions municipales ou départementales. Qui décidera, pour cette véritable unification, de mettre un terme à la libre administration des communes ? La simplification, comme toujours, apparaît très compliquée.

### Allocation unique ou universelle ?

On ne saurait traiter d'allocation sociale unique sans aborder l'idée de revenu universel. Celle-ci est un serpent de mer du débat social. Certains de ses promoteurs en fêtent le demi-millénaire puisqu'elle apparaît, de façon très imagée, dans *L'Utopie* de Thomas More (paru en 1516). Sous des noms changeants, les projets sont tout de même de plus en plus précisément documentés, avec des ambitions très dissemblables. Certains, avec un tel système, veulent compléter l'Etat-providence. D'autres souhaitent s'en débarrasser. C'est dire combien il y a de la marge entre les

diverses formulations d'un revenu universel. En tout état de projet, l'idée est toujours d'un revenu uniforme (forfaitaire), universel (servi à toute la population d'un territoire), et, surtout, inconditionnel (sans contrepartie).

Le grand objectif n'est pas uniquement de lutter contre la pauvreté, mais de lutter en faveur de la liberté ; chacun doté de ce revenu de base pouvant plus aisément exercer sa liberté. « Utopie irréaliste et nocive » soutiennent les uns, « projet nécessaire et crédible » argumentent les autres rappelant que les gouvernements finlandais et québécois ont mis très sérieusement l'idée à l'étude, tandis que les Suisses voteront en juin prochain pour savoir si le revenu de base doit être inscrit dans la Constitution.

Il y a certes de grandes différences de visée entre le projet d'unification de quelques prestations sociales et celui de réviser fondamentalement la protection sociale. Les recompositions envisageables procèdent cependant d'une logique similaire : une triple ambition de clarté, d'efficacité et d'équité. Aller vers l'allocation unique, qui peut être conçue comme le rapprochement de quelques prestations semblables ou comme une refonte plus substantielle, n'est pas seulement un thème technocratique de barèmes et de tuyaux. C'est une question de justice. Mobilisant nécessairement des conceptions rivales de la justice sociale, l'unification constitue un sujet éminemment politique, reposant sur des dimensions techniques redoutablement complexes. Au-delà des querelles de chiffrage, la grande question n'est pas celle de l'opportunité ni de la faisabilité mais celle de la visée : veut-on rationaliser pour rationner, ou refondre pour être plus efficace dans la lutte contre la pauvreté ?

De fait, il importe de simplifier un système qui devient fou. La doctrine s'y perd, mais ce n'est pas le plus grave. Les organismes qui versent les prestations ont des difficultés à digérer les incessants « crachouillis » législatifs et réglementaires qui rendent instables les textes. Surtout, les principaux destinataires n'y comprennent pas grand-chose et risquent de ne pas recourir à ce à quoi ils pourraient prétendre. Les prestations sociales deviennent des boîtes noires et des boîtes à fantasmes qu'il faut donc transformer dans le sens d'une lisibilité qui ne peut qu'accroître les performances des politiques de lutte contre la pauvreté. ●





Super-riches

Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot

# IL FAUT BOUSCULER L'ORDRE ÉTABLI

Interdire le cumul des mandats, lutter réellement contre l'évasion fiscale, supprimer les grandes écoles : des actes symboliques forts qui mettraient à mal l'entre-soi des plus riches.

Quand on parle d'inégalité, on ne pense en général qu'à l'argent et donc aux différences économiques. Les 50 % de ménages dont les ressources mensuelles sont en-dessous du revenu médian, 2 460 euros en 2013, sont incapables d'évaluer « le seuil de richesse » : pour les uns, c'est le voisin du dessus avec ses 4 000 euros par mois qui est riche, pour d'autres, c'est l'oncle Picsou et ses 40 000 euros mensuels, à moins que ce ne soit le trader et son bonus annuel de 400 000 euros ou le P-DG d'une grande entreprise dont les rémunérations, les retraites chapeaux et les parachutes dorés représentent des millions d'euros impossibles à convertir mentalement en nombre de Smic ou de revenus médians.



Michel Pinçon  
et Monique  
Pinçon-Charlot

• Sociologues, directeurs de recherche au CNRS.  
• Auteurs de nombreux ouvrages sur la grande bourgeoisie et notamment de *Voyage en grande bourgeoisie*, journal d'enquête (coll. Quadrige, PUF, 2015).

## Pourquoi n'existe-t-il pas de seuil de richesse ?

Statisticiens, économistes et sociologues se sont beaucoup plus intéressés à la définition d'un seuil de pauvreté qu'à celle d'un seuil de richesse. Le seuil de pauvreté est aujourd'hui fixé à 1 000 euros par mois et par personne. Il concerne 8,5 millions de Français dont une partie vit en-dessous de 600 euros par mois. L'absence de définition d'un seuil de richesse est due à de multiples raisons dont la principale tient aux institutions dont dépend la recherche. Les financements orientent les travaux vers les problèmes sociaux, le chômage et la formation, l'immigration, la précarisation, etc. Les chercheurs sont eux-mêmes pris dans l'objet de leur discipline. Occupant des places sociales moyennes ou supérieures, il paraît plus confortable de travailler sur les plus démunis. Tandis que les investigations sur les plus riches remettent immédiatement ces intellectuels à leur place dans une société de classes fortement contrastées.



La dispersion à l'intérieur des grandes fortunes constitue la deuxième raison de l'absence de seuil de richesse. Bernard Arnault, principal actionnaire du groupe LVMH occupe encore en 2015, la première place du palmarès des fortunes professionnelles de l'hebdomadaire Challenges, avec 34 660 millions d'euros. Une telle fortune est 48 fois supérieure à celle de Michel David-Weil, héritier de la banque Lazard dont il fut longtemps un associé gérant, et 422 fois supérieure à celle du dernier de la classe des 500 premières fortunes de France, le « pauvre » Alain Ducasse, grand chef cuisinier, et ses 82 millions d'euros ! Un tel écart dans le monde majoritaire des salariés est impensable. Une pareille dispersion rend difficile et non significative la construction d'un seuil de richesse. Mais la multidimensionnalité de la richesse vient encore en complexifier l'approche. Car pour faire partie du Gotha, la richesse matérielle et financière, qu'elle soit acquise ou le plus souvent héritée, doit s'allier à d'autres formes de richesses, culturelle, sociale et symbolique.

### Richesse symbolique

Réussir le concours d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA), Polytechnique ou l'École des hautes études commerciales (HEC) est déjà la reconnaissance de la valeur d'un héritage culturel lié à la naissance dans un milieu très favorisé qui constitue l'essentiel de la population des beaux quartiers. Les enfants qui ont grandi sous le regard des ancêtres, dont les portraits peints ornent les murs du château de famille, se persuadent facilement d'être supérieurs et en persuadent ceux qui ne font pas partie de leur milieu social. La socialisation des jeunes grands bourgeois est d'autant plus soignée que la richesse économique et la richesse culturelle sont partagées dans une intense sociabilité au sein de leur classe sociale. On ne peut pas être riche tout seul, car, pour entrer et rester dans la confrérie des grandes familles, il faut pouvoir s'appuyer sur un portefeuille de relations sociales à l'échelle nationale et internationale. Ainsi les richesses de chacun rejaillissent sur celles de tous les autres. L'appartenance à des rallyes pour les jeunes, à des cercles et clubs pour les adultes, les dîners en ville, les vernissages d'expositions, les soirées à l'opéra sans oublier l'entre-soi des beaux quartiers et des conseils d'administration mettent en évidence une classe sociale consciente d'elle-même et soucieuse d'en défendre les intérêts.

Toutes ces richesses se combinent en une richesse que les sociologues, à la suite de Pierre Bourdieu, qualifient de « symbolique ». Celle-ci donne à voir une excellence qui va de l'élégance, de la tenue du corps toujours soignée, à la maîtrise de l'expression orale que requièrent les dîners et les conférences. Ces qualités donnent l'illu-

sion d'attributs innés et naturels, alors qu'elles sont le résultat d'une éducation conçue pour masquer l'arbitraire économique des rapports sociaux de domination. La domination économique doit impérativement aussi être une domination symbolique, une domination dans les représentations que les gens du peuple se font des nantis et des puissants. Le citoyen ordinaire doit reconnaître la supériorité de ceux qui mènent le monde. Les inégalités doivent paraître normales et naturelles afin que le changement de l'ordre établi ne puisse même pas être pensable.

## Transformer la classe politique

La première condition pour réduire les inégalités économiques et sociales réside dans la transformation de la classe politique puisque ce sont les députés et les sénateurs qui écrivent les lois. Or, les assemblées parlementaires « brillent » aujourd'hui par l'absence quasi totale des ouvriers et des employés qui constituent 52 % de la population active. Interdire le cumul des mandats et la professionnalisation en politique, créer un statut d'élu, permettraient à la politique de redevenir le bien commun de l'ensemble des citoyens. Rendre le vote obligatoire et comptabiliser les votes blancs dans les suffrages exprimés encourageraient les populations isolées à manifester explicitement leurs choix dans les urnes et, du même coup, relèveraient l'exigence des candidats à lutter concrètement en faveur de plus d'égalité.

## Abolir les privilèges

Le savoir étant le véritable pilier du pouvoir, son accès doit être démocratisé dans une lutte acharnée contre l'échec scolaire. La connaissance de la société, notamment dans cette phase du système capitaliste particulièrement violente, est indispensable. L'école peut et doit donner à comprendre les processus sociaux qui conduisent aux inégalités d'autant plus que les membres de la classe dominante cherchent à tout prix à masquer les racines de leurs privilèges et de leurs rémunérations exorbitantes. Compte tenu du rôle essentiel des grandes écoles dans la reproduction des élites, leur suppression serait un acte symbolique de la plus haute importance car elle casserait un peu de leur entre-soi. Car l'impunité, et donc la récidive, dans la prédation des richesses et des pouvoirs à leur seul profit se construisent dans les cercles fermés de l'aristocratie de l'argent.

Des mesures efficaces contre la ségrégation urbaine mettraient à mal un autre entre-soi, celui des beaux quartiers. La représentation systématique des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises industrielles et bancaires malmènerait les petits arrangements entre camarades de classe. Pour tricher heureux, il

faut en effet tricher cachés. L'abolition des secrets dont s'entourent les puissants, les secrets bancaire, fiscal ou des affaires est la condition pour maîtriser l'évasion fiscale qui prive l'État de près de 80 milliards d'euros chaque année, soit l'équivalent du déficit public de la France.

Les inégalités creusent non seulement un fossé entre les membres de la classe dominante et ceux des classes populaires mais elles constituent, en plus, une arme pour l'asservissement de ces dernières. Le refus des plus riches de payer des impôts à la hauteur de leur fortune construit une dette que les salariés sont sommés de rembourser. C'est donc bien par des mesures concrètes prises simultanément dans les différents secteurs de l'activité économique et sociale qu'une classe politique profondément réformée pourra diminuer les inégalités en prenant en compte les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Des réformes à potentialité révolutionnaire. ●

**RÉFÉRENCES** Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *La violence des riches, chronique d'une immense casse sociale*, La Découverte, 2014,  
Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Tentative d'évasion (fiscale), deux sociologues en bande organisée*, Zones, 2015.



# FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ENFANTS

Il est urgent de mettre plus de moyens là où se concentrent les difficultés, en rehaussant l'aide sociale à l'école d'une part, et en réorganisant, d'autre part, les pratiques pédagogiques notamment de l'éducation prioritaire.

**S**euls 5 % des décrocheurs sont des enfants de cadres contre 48 % d'enfants d'ouvriers. Notre élitisme « républicain » est surtout un élitisme social. Pourquoi est-ce si difficile en France de bâtir un système éducatif qui soit organisé pour que tous les enfants réussissent et qui ne soit pas essentiellement concentré sur la fonction de sélection des meilleurs ? Le problème n'est pas seulement social, il est aussi pédagogique. Pour une école plus juste, il faut aider par des actions sociales et de santé les élèves pauvres à entrer plus sereinement dans les apprentissages et refonder l'organisation pédagogique de l'école pour un système éducatif plus inclusif.



Jean-Paul Delahaye

- Inspecteur général de l'éducation nationale honoraire.
- Auteur du rapport « Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous », mai 2015.

## Des actions sociales d'envergure

En France, 1,2 million d'enfants et d'adolescents vivent au sein de familles qui connaissent la grande pauvreté. Actuellement, l'aide sociale n'est pas à la hauteur. Prenons l'exemple des bourses de collège dont le montant maximum s'élève aujourd'hui à 360 euros par an pour le taux le plus élevé, soit 2 euros par jour de classe, même pas le prix d'un repas à la cantine scolaire. Outre le relèvement urgent du montant des bourses, qui permettrait par exemple de faire en sorte que la restauration scolaire devienne un droit sans aucune condition restrictive, c'est aussi le taux anormal de non-recours aux bourses qu'il faut réduire.

Quand la bourse ne suffit pas, il y a la possibilité de recourir aux fonds sociaux, crédits délégués aux établissements du second degré. Mais ces crédits ont été divisés par 2,3 de 2001 (73 millions d'euros) à 2012 (32 millions d'euros). La France

est un curieux pays, où l'on peut prendre dans la poche des élèves pauvres pendant dix ans sans susciter le moindre mouvement de solidarité à leur égard. Mais que l'on touche à une seule ligne du programme d'histoire de terminale S, où sont scolarisés essentiellement les enfants des milieux favorisés, et les journaux télévisés de 20h s'affolent.

## Changer la pédagogie

L'objectif d'acquisition par tous les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la scolarité obligatoire réclame le renforcement de la priorité donnée à l'école primaire, et la poursuite de l'effort en cours dans l'éducation prioritaire. Le travail personnel demandé aux élèves est un élément essentiel dans l'acquisition des connaissances et des compétences. Il est aussi une source majeure d'inégalités. L'accompagnement éducatif mis en place en 2008 permet de garantir un service d'aide aux devoirs gratuit pour ceux qui ne peuvent se payer les services d'un étudiant ou des cours particuliers d'entreprises privées. Or, en raison des restrictions budgétaires, les crédits destinés à l'accompagnement éducatif sont en baisse : 303 millions d'euros en 2008, 270 millions d'euros en 2014. En comparaison, observons que l'accompagnement éducatif des classes préparatoires aux grandes écoles (heures de colle) non seulement n'est pas touché par les restrictions mais est en augmentation constante. En 2013, 70,4 millions d'euros y ont été consacrés pour 83 520 étudiants. Finalement, les assistés ne sont pas toujours ceux auxquels on pense habituellement...

Il faut travailler également, et ce n'est pas de la seule responsabilité de l'école loin de là, à davantage de mixité sociale et scolaire sur le territoire. Comme l'indique l'OCDE dans un récent rapport du 10 février 2016<sup>1</sup>, « les systèmes qui répartissent plus équitablement dans les établissements d'enseignement à la fois les ressources scolaires et les élèves sont avantageux pour les élèves peu performants, sans pour autant porter préjudice aux élèves ayant un meilleur niveau ».

Certaines approches pédagogiques sont plus efficaces que d'autres pour transmettre des connaissances et des compétences à tous les élèves. Notre école connaît d'ores et déjà, grâce à l'initiative de ses personnels et aux acquis de la recherche, les principales pistes pédagogiques à emprunter pour permettre à tous les élèves de rallier les mêmes destinations, plutôt que de faire en sorte que les élèves mal préparés pour les chemins traditionnels changent de destinations. Ces pistes sont les suivantes : une organisation de la scolarité en véritables cycles et une attention portée aux transitions entre les niveaux d'enseignement ; des pratiques pédago-

1. « Les élèves en difficulté : pourquoi décrochent-ils et comment les aider à réussir ? », OCDE, février 2016.

giques fondées sur la coopération, l'explicitation, la compréhension, au service des apprentissages et non de la performance ; une évaluation qui encourage et qui donne des repères communs ; de nouveaux rythmes scolaires pour un meilleur temps scolaire ; une utilisation pédagogique raisonnée de l'outil numérique ; une éducation artistique et scientifique pour construire du commun culturel ; des décisions d'orientation indépendantes des origines sociales ; des marges de manœuvre locales et des encouragements à la prise d'initiatives des équipes pédagogiques.

La priorité est d'affecter des enseignants bien formés et expérimentés dans les établissements difficiles. Cela ne pourra se faire sans moyens et sans une politique de ressources humaines plus qualitative. Nous sommes loin du compte. Les enseignants présents dans les établissements de l'éducation prioritaire sont plus jeunes et plus fréquemment non titulaires. Ce constat relativise, de fait, les efforts budgétaires en faveur des territoires en difficulté. Les nouveaux moyens consacrés à la refondation de l'éducation prioritaire permettent, enfin, de reconnaître la spécificité du travail en éducation prioritaire en accordant aux enseignants une revalorisation des indemnités et un temps de service devant les élèves moindre pour faciliter le travail en équipe, la réalisation de projets, le suivi des élèves et les relations avec les parents.

### Pour une alliance éducative

Par ailleurs, un indispensable progrès est attendu dans la formation professionnelle initiale et continue des personnels mise en œuvre dans les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation : les enseignants français sont en effet les enseignants de l'OCDE qui s'estiment les moins formés en pédagogie. Enfin, la réduction des écarts de réussite ne sera pas effective sans une alliance éducative conjuguant les compétences de l'école, des autres services de l'État, des parents, des collectivités locales et des associations.

Il est de l'intérêt de tous d'introduire plus de justice au sein de l'école en dépassant les actions philanthropiques et compassionnelles à l'égard des plus démunis, actions toujours utiles bien sûr pour le petit nombre qui en bénéficie mais qui ne résolvent rien pour le plus grand nombre. Mais dans une période de crise économique et sociale où la lutte pour les places est plus âpre, la fraternité nécessaire pour la réussite scolaire de tous se heurte aux intérêts particuliers qui n'ont pas envie que l'école se transforme. Les dysfonctionnements de notre école qui ne parvient pas à réduire les inégalités ne nuisent pas à tout le monde. Faire réussir tous les enfants est pourtant une question essentielle pour notre démocratie car nous

ne pourrons indéfiniment prôner le « vivre ensemble » sur le mode incantatoire et dans le même temps abandonner sur le bord du chemin une partie des citoyens. Nous ne répondrons pas à ce défi sans un effort collectif de solidarité. ●

# REFONDER ENFIN L'ÉCOLE

Moderniser les contenus, favoriser la mixité sociale, apporter davantage d'aide au sein de la classe aux élèves qui ont le plus de difficultés, etc. L'école ne peut pas tout face aux inégalités sociales, mais elle peut mieux faire.

Les parcours scolaires constituent un enjeu capital, tout spécialement dans notre pays, dès lors que les diplômés régissent l'accès aux professions et sont donc le vecteur d'une possible mobilité sociale. Dans une société où tant les positions de départ (les familles des élèves) que les positions d'arrivée (visées pour les enfants) sont inégales, réaliser une véritable égalité des parcours reste un challenge. Pour esquisser quelques pistes d'action possibles, il faut partir des principaux mécanismes par lesquels se mettent en place les inégalités sociales de parcours scolaires.

## Des inégalités d'acquisition précoces

Dès l'entrée en cours préparatoire, l'avantage des enfants de milieu favorisé est net dans les compétences qui vont être mobilisées dans l'apprentissage de la lecture (reconnaissance des lettres, maîtrise des concepts liés au temps...), parce que ces capacités ont fait l'objet d'apprentissages familiaux largement informels. Ces inégalités découlent non seulement de la diversité des pratiques éducatives des familles et de leur impact sur le développement cognitif et langagier de l'enfant, mais aussi des conditions matérielles de vie ; ainsi le surpeuplement du logement affecte significativement les difficultés scolaires.

Pour contrer ces inégalités sociales précoces qui plombent tout le cursus ultérieur, deux grandes directions doivent être suivies. La première concerne les familles : si tous les enfants pouvaient grandir dans des environnements familiaux d'égale qualité, la tâche de l'école serait bien plus facile. La seconde est du ressort de l'école : c'est sa



**Marie Duru-Bellat**  
• Sociologue, chercheuse à l'Observatoire sociologique du changement et à l'Institut de recherche en Éducation.  
• Auteure de nombreux ouvrages sur l'école et notamment de *10 Propositions pour changer d'école*, avec François Dubet (Le Seuil, 2015).

responsabilité que de tout faire pour éradiquer les difficultés d'apprentissage dès qu'elles se présentent. Elle doit expérimenter les dispositifs qui fonctionnent chez nos voisins européens, avec notamment des aides individualisées apportées par les maîtres, sans se décharger sur des spécialistes extérieurs (comme les associations ou les personnels paramédicaux), et une vigoureuse politique de discrimination positive qui irait au-delà de la politique actuelle d'éducation prioritaire.

## Le rôle des programmes

Au collège, alors que les élèves entrent en sixième avec des niveaux inégaux selon leur origine sociale, les plus forts progressent davantage que les plus faibles ; dans la mesure où les élèves de milieu populaire abordent le collège avec un niveau plus faible, les inégalités sociales s'en trouvent creusées, avec, de plus, des notations-sanctions qui les enfoncent davantage. Ceci résulte pour une part du contenu des programmes, largement hérités, malgré des évolutions significatives, d'une époque où seule une frange socialement triée d'élèves accédait au secondaire. Il faut donc aussi repenser ces programmes.

De plus, même si le système éducatif français se présente comme juste parce qu'il offrirait à tous les élèves des contenus et des conditions de travail identiques, on sait aujourd'hui que l'on apprend plus ou moins bien selon les contextes (les maîtres, les écoles). Ces effets du contexte scolaire renforcent les inégalités sociales : les établissements « performants » (qui font le plus progresser leurs élèves) sont plus souvent, en moyenne, ceux qui accueillent un public de milieu aisé, et les élèves progressent d'autant plus qu'ils fréquentent un établissement dont le public est favorisé socialement. La composition du public des classes est également influente et par là la façon dont les chefs d'établissement les composent, avec parfois des classes de niveaux, bien que cela soit officiellement interdit. Or la constitution de classes hiérarchisées scolairement et du même coup socialement a des incidences sur les progressions des collégiens : les plus faibles « gagnent » à fréquenter une classe hétérogène, alors qu'à l'inverse, les plus forts y perdent. Même si ce que gagnent les faibles est environ deux fois plus important que ce que perdent les forts, les parents des seconds peuvent donc être réticents face à une politique de mixité sociale et scolaire. L'un des enjeux d'une vraie réforme de l'école est de combattre ces réticences, ce qui demande une volonté politique forte.

Enfin, l'offre scolaire elle-même est souvent de qualité inégale. En particulier, les professeurs les moins expérimentés sont concentrés dans les zones les plus défavorisées. De plus, les enseignants modulent les pratiques pédagogiques en fonction

du niveau des élèves : dans les écoles favorisées, la culture et les normes de conduite des élèves étant plus proches des attentes de l'institution, les enseignants peuvent être plus exigeants et mieux couvrir les programmes. À l'inverse, dans les établissements populaires, la couverture des programmes est moins complète et les tâches de maintien de l'ordre empiètent alors sur le temps disponible pour les activités d'enseignement. Les enseignants y développent de plus des attentes moins élevées, et ont tendance à sous-estimer le niveau des enfants de milieu populaire.

Au final, sur ces deux paramètres clés de l'efficacité pédagogique que sont la gestion des contenus et du temps d'une part, les attentes d'autre part, l'environnement éducatif prévalant en milieu populaire est souvent moins favorable. Mais ce n'est pas inéluctable : mélanger davantage les publics éradiquerait ces classes ghettos particulièrement difficiles et inefficaces, et gérer l'hétérogénéité des classes devrait faire partie de la formation de tous les enseignants. Enfin, il faut trouver les moyens d'affecter des enseignants particulièrement expérimentés dans les établissements les plus défavorisés : c'est là un levier capital pour égaliser la qualité de l'offre scolaire.

### L'anticipation d'une société inégale

Dans une société inégale, les parents sont inégalement dotés pour faire bénéficier leurs enfants des conditions d'enseignement qu'ils jugent les plus favorables, depuis les choix d'options ou d'orientation jusqu'à celui de l'établissement. Tant au niveau du lycée que dans l'enseignement supérieur, l'autosélection est omniprésente : à niveau scolaire comparable, les orientations les plus exigeantes (qui sont aussi les plus rentables sur le marché du travail) sont le fait des élèves les plus favorisés socialement, que ceci s'explique par un meilleur niveau d'information, ou une confiance en soi plus marquée. Mieux informer les élèves sur les filières et rendre les itinéraires plus lisibles, encourager les moins favorisés à tenter leur chance et prévoir des « secondes chances » sont autant de nécessités.

Dans un contexte de concurrence croissante, les enfants d'enseignants et de cadres se concentrent de plus en plus sur la filière élitiste des classes préparatoires aux grandes écoles, qui est restée à l'écart de la relative démocratisation de l'enseignement supérieur. Alors que la probabilité d'être diplômé d'une grande école varie de 0,43 % pour les fils d'ouvriers agricoles à 21,5 % pour les fils d'enseignants, démocratiser ce sommet de la pyramide s'avère difficile, entre des inégalités qui s'accroissent depuis l'école primaire et des écoles qui veulent préserver leur rareté, perçue comme gage de leur excellence, avec à la clé une (future) élite bien peu représen-

tative de l'ensemble de la population. Il faut aller vers un caractère moins décisif des diplômés dans les embauches, dans le secteur public comme dans le secteur privé, et il est urgent de développer les secondes chances via la formation continue.

Avec néanmoins un butoir : les individus s'insèrent dans une société où des « places » sont définies, et si l'école est un moyen relativement efficace pour atteindre les meilleures places, la définition des places (et le niveau des inégalités) n'est pas fondamentalement de son ressort. Néanmoins, si le rôle de l'école en matière d'inégalités sociales est fortement cadré par l'ensemble du contexte social, il n'est pas pour autant sans importance : les comparaisons internationales montrent que les inégalités sociales d'acquis entre élèves sont d'ampleur variable selon les pays, et que ceci n'est pas directement proportionnel aux inégalités sociales qui y existent. Il faut donc examiner, en rejetant ce fatalisme qui nous caractérise souvent, les modes d'organisation des systèmes et de formation des enseignants qui s'avèrent mieux à même d'assurer aux élèves des acquis relativement homogènes, en d'autres termes pondérer la vision d'une école au fonctionnement verrouillé par les inégalités sociales prévalant dans la société. ●

**RÉFÉRENCES** Marie Duru-Bellat et Agnès Van Zanten (dir.), *Sociologie du système éducatif. Les inégalités scolaires*, PUF, 2009.  
Agnès Van Zanten, *L'École de la périphérie*, PUF, 2012 (1<sup>re</sup> éd. 2001).



Jeunesse  
Guillaume Allègre

# POUR UN CAPITAL FORMATION

Doter chaque jeune d'un capital formation, créer des prêts étudiants adaptés aux aléas de l'insertion professionnelle, étendre la « garantie jeunes » permettraient de réduire les inégalités entre les jeunes dans la formation et face à l'emploi.

Lors de la campagne présidentielle de 2012, François Hollande avait fait de la jeunesse la priorité du quinquennat. Qu'en reste-t-il quatre ans plus tard ? Le contrat de génération\* est un échec et les emplois d'avenir peinent à inverser la courbe du chômage des jeunes, particulièrement touchés par la crise. Fin 2014, le taux de chômage des 15-29 ans s'élevait à 18,3 %. La part des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) était de 13,7 %. Pour les 25-29 ans, cette part atteignait 19 % soit près d'un jeune sur cinq dans cette tranche d'âge, selon les données du ministère du Travail.



**Guillaume Allègre**  
• Économiste  
au département  
des études de  
l'OFCE.

## Des jeunes en difficulté

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail ne sont pas nouvelles. Une partie du chômage des jeunes est structurel, il tient aux difficultés d'insertion sur le marché du travail pour ceux qui n'ont qu'une expérience professionnelle limitée. Le chômage des jeunes est aussi particulièrement sensible à la conjoncture. Ils ont ainsi été les premières victimes des politiques d'austérité.

Le système de protection sociale français ne s'est adapté ni aux difficultés d'insertion sur le marché du travail, ni à l'allongement de la formation initiale. Par conséquent, les jeunes sont aujourd'hui la population la plus touchée par la pauvreté et, sauf exception, ils n'ont pas droit au RSA avant vingt-cinq ans. Une grande partie des transferts sociaux liés à l'entrée dans l'âge adulte est « familialisée » : ils se font en direction des familles et non pas directement aux jeunes, ce qui joue contre leur

\* **Contrat de génération** : dispositif qui vise à favoriser la transmission de compétences par l'embauche de jeunes en CDI, sous le tutorat de seniors, maintenus en poste jusqu'à leur départ.

autonomie. Un enfant à charge de moins de 21 ans ouvre ainsi droit à des prestations familiales qui sont versées directement à ses parents. De plus, un enfant majeur peut être rattaché au foyer fiscal de ses parents, auquel il procure une demi-part supplémentaire au titre de l'impôt sur le revenu, dispositif qui bénéficie par construction davantage aux familles les plus aisées, même si ces gains ont été limités par la baisse du plafond du quotient familial.

Il faut toutefois éviter d'avoir une vision monolithique de la jeunesse. Premièrement, les transferts privés des parents en direction des jeunes afin de financer les études ou les périodes de chômage sont très importants ; ils sont aussi très inégaux : pour aider financièrement ses enfants, il faut en avoir les moyens. Deuxièmement, les parcours d'insertion sont très variables entre ceux qui accèdent rapidement à un emploi stable et ceux dont la trajectoire est plus heurtée. À la sortie des études, le diplôme est toujours un atout pour accéder à l'emploi. En 2014, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale est de 11,5 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur, contre 21,9 % pour les diplômés du baccalauréat et 53 % pour les non-diplômés, selon les données de l'Insee (enquête Emploi). Ces derniers sont à la fois victimes de leurs faibles qualifications, mais aussi, pour les emplois qu'ils pourraient obtenir, ils sont repoussés dans la file d'attente par les plus qualifiés.

### Un système éducatif trop préoccupé par le classement

Environ 120 000 jeunes, soit 17 % d'une génération, quittent chaque année la formation initiale sans avoir obtenu de diplôme (ou uniquement le brevet des collèges) et le taux d'accès d'une classe d'âge au baccalauréat et aux études supérieures stagne depuis une vingtaine d'années. L'objectif d'amener 50 % d'une classe d'âge au niveau licence apparaît lointain. L'atteindre nécessite d'abord de réformer un système éducatif trop préoccupé par le classement et la sélection d'une élite restreinte et pas assez par la maîtrise des savoirs fondamentaux et le développement du savoir-être et des capacités non-cognitives\* des élèves. La France est ainsi, parmi les pays développés, le pays où les inégalités sociales ont le plus d'impact sur les performances scolaires des élèves.

D'autre part, selon une enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante, plus d'un étudiant sur deux se déclare en difficulté financière ; seuls 43 % déclarent

---

\* **Capacités non-cognitives** : qui ne sont pas relatives à la connaissance. Il s'agit par exemple de l'estime de soi, de la capacité à travailler en groupe, à maîtriser son stress, respecter des consignes, etc.

qu'ils ont assez d'argent pour couvrir leurs besoins. Les bourses sur critères sociaux, même si elles ont été revalorisées en début de quinquennat, ne concernent qu'une minorité d'étudiants notamment pour les montants de bourse les plus élevés. Pour la majorité des boursiers, l'aide publique est un revenu d'appoint qui ne suffit pas à subvenir à leurs besoins. Dès lors, soit la famille est en mesure de compléter, soit l'étudiant devra travailler, souvent dans des proportions néfastes à la réussite de ses études. Il ne faut pas sous-estimer le renoncement à poursuivre des études pour des raisons financières qui peut se jouer très en amont, dans l'autocensure des familles des classes populaires à pousser leurs enfants vers une réussite scolaire dont elles craignent de ne pouvoir assumer les frais.

La création d'une allocation étudiante universelle poserait la question de l'équité entre ceux qui font des études supérieures et ceux qui n'en font pas. D'une part, les étudiants n'ont pas ou peu de ressources propres mais sont issus le plus souvent de foyers plus aisés ; une allocation dont pourraient bénéficier les étudiants et versée selon leurs seules ressources profiterait donc aux enfants des familles les plus aisées. D'autre part, les étudiants, qui n'ont pas de ressources, sont aussi ceux qui demain auront les ressources les plus importantes. Si ces objections ne sont à elles seules pas suffisantes pour délégitimer l'aide aux étudiants, la situation de ceux qui ne bénéficieraient pas de ce droit nouveau doit être prise en compte.

### Un « capital formation »

Un système de « capital formation » permettrait de financer la vie étudiante tout en répondant à la question de l'équité. Tout jeune serait doté d'un capital, indépendant du revenu des parents, qu'il pourrait utiliser soit pour financer la vie étudiante, soit, s'il n'en fait pas usage dans l'enseignement supérieur, pour recevoir une allocation durant une période de formation continue ou pour financer une formation payante (le permis de conduire par exemple). Ce système donnerait ainsi plus de droits en formation continue à ceux qui font le moins d'études alors qu'aujourd'hui la formation professionnelle bénéficie souvent aux plus diplômés. C'est donc un droit à la formation tout au long de la vie et non pas seulement une aide aux jeunes.

Concrètement, le capital formation permettrait de servir à tout étudiant un revenu équivalant au montant mensuel du RSA socle (524 euros en 2016) pendant trois ans. Il se substituerait au système actuel des bourses et à toutes les aides attribuées aux familles au titre de leurs enfants majeurs (quotient familial, allocations familiales, déductibilité des pensions).

Pour ceux faisant des études plus longues, le capital formation pourrait être com-

plété par des prêts à remboursement contingent : un système de prêt organisé par les pouvoirs publics dont le remboursement se déclenche lorsque le revenu des individus concernés dépasse un certain seuil. Le remboursement se fait donc lors des périodes favorables de la vie active. Le remboursement contingent permet de mettre à contribution ceux qui bénéficient le plus de leurs études. Ce système permet, à revenus égaux, de faire contribuer ceux qui ont fait les études les plus longues par rapport à ceux qui n'ont pas fait d'études ou qui ont fait des études courtes, sans pour autant décourager la poursuite d'études.

Enfin, il faudrait généraliser la « garantie jeunes » à tous les jeunes ni en formation, ni en emploi, ni en cours d'études. Cette « garantie jeunes » combine pendant un an un accompagnement intensif, des immersions en entreprise et une aide financière (461 euros par mois). Aujourd'hui, l'entrée dans le dispositif (dont les critères sont définis par une commission locale) est très sélective et ne couvre pas l'ensemble du territoire. Fin 2015, seuls 46 000 jeunes en ont bénéficié alors que plus d'un million de jeunes âgés de 18 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. ●

**RÉFÉRENCES** *L'autonomie des jeunes au service de l'égalité*, Rapport de la fondation Terra Nova, coordonné par Guillaume Allègre, Alain Marceau et Maud Arnov, novembre 2010.  
« Emploi et chômage des 15-29 ans en 2014. Stabilisation des taux d'activité, d'emploi et de chômage », Bénédicte Galtier et Claude Minni, *Dares Analyses* n° 088, ministère du Travail, 2015.



Reproduction sociale  
Camille Peugny

# FAVORISER L'AUTONOMIE DES JEUNES

Taux de chômage et de pauvreté élevés, précarité grandissante : les jeunes d'aujourd'hui ne sont pas épargnés. Lutter contre la reproduction des inégalités sociales au sein de la jeunesse nécessite d'étendre les droits sociaux dès 18 ans et de créer un dispositif universel d'accès à l'autonomie.

**D**epuis le début des années 1980, le taux de chômage des jeunes actifs oscille entre 15 % et 25 %, s'élevant ainsi à un niveau au moins deux fois plus élevé que celui observé pour l'ensemble de la population active. En outre, parmi les jeunes en emploi, la part des emplois précaires (CDD, intérim, emplois aidés) a presque triplé au cours des trente dernières années pour atteindre près de 35 % au début des années 2010, selon l'Insee. Au-delà de l'emploi, les indicateurs ne manquent pas pour souligner les difficultés auxquelles font face de nombreuses franges de la jeunesse.

## Un double objectif

Une véritable révolution des politiques publiques en faveur de la jeunesse est plus que jamais souhaitable. Si elle était engagée, elle devrait répondre à deux objectifs : contenir les inégalités entre les générations, certes, afin de veiller à ce que les jeunes générations ne soient pas, dans nos sociétés occidentales vieillissantes, les victimes expiatoires des longues années de crise, mais également réduire les inégalités sociales au sein des générations. En effet, parmi les jeunes, les lignes de clivage sont nombreuses, en fonction du diplôme, de l'origine sociale, de la couleur de la peau ou de leur adresse. Dans un contexte économique très dégradé, les ressources économiques et culturelles héritées des parents demeurent décisives, nourrissant une reproduction sociale persistante : au début des années 2010 et quelques années après la fin de leurs études, 70 % des enfants d'ouvriers exercent un emploi subalterne, d'employé ou d'ouvrier, tandis que 70 % des enfants de cadres exercent un emploi de cadre ou une profession intermédiaire<sup>1</sup>.



**Camille Peugny**  
• Sociologue, maître de conférences à l'université Paris VIII.  
• Auteur notamment de *Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale* (Le Seuil, 2013).

<sup>1</sup> Selon nos propres calculs dans *Le Destin au berceau. Inégalités et reproduction sociale*, Le Seuil, 2013.



Pour parvenir à ce double objectif, et au-delà des mesures d'urgence, les politiques publiques en faveur de la jeunesse devraient notamment s'appuyer sur deux piliers : la fin des barrières d'âge en matière de protection sociale, d'une part, et l'instauration d'une véritable politique d'accès à l'autonomie des jeunes pour accompagner la transition entre les études et l'emploi d'autre part.

### Ouvrir les droits dès 18 ans

Mettre fin aux barrières d'âge en matière de protection sociale constitue une priorité croissante tant la pauvreté s'étend au sein des classes d'âge les plus jeunes. Si les taux de pauvreté les plus élevés étaient observés dans les années 1970 parmi les plus âgés, désormais ce sont chez les jeunes qu'ils culminent, puisque 20 % des jeunes de 18 à 25 ans ont des ressources qui les situent en-dessous du seuil de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian, selon l'Insee. Malgré cette réalité alarmante, les moins de 25 ans ne peuvent toujours pas bénéficier du RSA dans les mêmes conditions que le reste de la population. Leurs droits sont même ouverts avec des critères tellement stricts (avoir travaillé deux ans à temps plein au cours des trois années précédant la demande) que seuls quelques milliers de jeunes en bénéficient. Au-delà de l'urgence sociale qui justifie à elle seule la fin de cette discrimination selon l'âge, il en va également de la synchronisation des différents âges de la majorité : à 18 ans, tout citoyen doit voir s'ouvrir l'ensemble des droits politiques et sociaux, ainsi que les devoirs afférents.

### Des bons « autonomie »

L'instauration d'un véritable dispositif universel d'accès à l'autonomie des jeunes constitue le second pilier de cette révolution des politiques publiques. Concrètement, il s'agirait de s'inspirer des dispositifs mis en œuvre dans les pays scandinaves, et notamment au Danemark, où chaque jeune parvenu au seuil des études supérieures voit s'ouvrir le droit à soixante bons mensuels de formation, sans condition de ressources<sup>2</sup>. L'allocation est d'un niveau élevé, proche de 800 euros, et peut être cumulée avec une aide au logement. Point important : ces bons mensuels peuvent être « consommés » en plusieurs fois, ce qui favorise les allers-retours entre la formation et l'emploi et adoucit la transition entre la fin des études et l'entrée sur le marché du travail. Ce n'est toutefois pas le seul avantage de ce dispositif. Celui-ci favorise évidemment l'accès à l'autonomie des jeunes en permettant que leur trajectoire ne soit pas étroitement déterminée par le niveau de ressources de leurs parents. Il per-

met également aux jeunes de « se trouver » et de prendre leur temps en leur accordant le droit au doute et à l'erreur : ils peuvent bifurquer, se réorienter, aller travailler, revenir à l'université se former<sup>3</sup>.

Sans qu'il soit question de dupliquer ce dispositif exactement à l'identique en France, son intérêt apparaît toutefois assez clairement car il permettrait de desserrer un double étau dans lequel sont emprisonnés les jeunes Français : la rigidité du système éducatif et la familialisation de l'accès à l'autonomie. Les défauts du système éducatif français sont connus : alors qu'il est impuissant à enrayer les inégalités sociales, les diplômés qu'il délivre, exercent une très forte emprise sur l'ensemble de la carrière professionnelle. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur, un tel dispositif favoriserait la poursuite d'études des enfants des classes populaires et diminuerait l'extrême tension qui règne autour des diplômés puisque les secondes, voire les troisièmes chances, seraient autorisées. Evidemment, ce dispositif ne peut à lui seul assurer une réelle démocratisation scolaire, et il devrait s'accompagner d'une politique vigoureuse et résolue de lutte contre les inégalités sociales de réussite et de cursus scolaires dès l'école primaire.

## Un droit universel

En outre, au-delà de ce qui se joue dans le champ scolaire, un dispositif de cette nature viendrait porter un coup d'arrêt à la familialisation de l'accès à l'autonomie des jeunes en France. Si l'Etat n'est pas totalement absent, via les bourses ou les aides au logement pour les étudiants, force est de constater que l'essentiel des coûts de l'accès à l'autonomie des jeunes repose sur les familles, ce qui favorise par définition la reproduction des inégalités. On voit bien, dès lors, comment ce dispositif d'accès à l'autonomie des jeunes contribue à réduire les inégalités sociales au sein des générations. Mais il constitue également une arme essentielle pour réduire la fracture qui grandit entre les âges en matière de dépense publique, et ainsi résorber les inégalités qui se creusent entre les générations.

Comme la vieillesse et la dépendance, l'accès à l'âge adulte est un âge fragile de la vie. La prise d'autonomie qui s'y joue ne doit donc pas être laissée au seul marché ou à la seule famille. C'est pourquoi il est important que ce droit soit universel : il en va du message que nos sociétés vieillissantes envoient à leurs jeunes. Il s'agit de reconnaître des citoyens qui n'existent pas seulement par les conditions de leur naissance, mais par le regard que la société porte sur eux : des individus libres qu'il faut accompagner sur le chemin d'une vraie autonomie, tant

2. Sur ce sujet, voir aussi la contribution, dans cet ouvrage, de Guillaume Allègre, page 55. Ce dispositif s'adressant de fait aux jeunes qui entreprennent des études, il est important qu'il aille de pair avec l'extension du RSA aux moins de 25 ans, mesure à destination des plus fragiles de la classe d'âge.

3. Voir Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, 2008.



financière que sociale. Le financement d'un tel dispositif ne constitue pas un obstacle insurmontable à moyen terme<sup>4</sup>. Il se substituerait notamment à un certain nombre de microdispositifs qui constituent le millefeuille des politiques en faveur de la jeunesse en France<sup>5</sup>. ●

4. A titre d'exemple, pour 36 bons mensuels d'un montant de 500 euros, le coût annuel pour le budget de l'Etat a été estimé à 4 milliards nets. Voir *L'autonomie des jeunes au service de légalité*, Rapport de la fondation Terra Nova, coordonné par Guillaume Allègre, Alain Marceau et Maud Arnov, novembre 2010.

5. Par exemple, la demi-part fiscale maintenue après 18 ans pour les enfants poursuivant des études et les bourses n'auraient plus lieu d'être : il serait inutile d'aider les familles à aider les jeunes, puisque ces derniers le seraient directement.



# SANCTIONNER LES ABUS DU RECOURS AUX CONTRATS PRÉCAIRES

Pour réduire les inégalités face à l'emploi, il faut mieux former les jeunes et sanctionner l'abus de recours aux contrats précaires. Rendre l'emploi encore plus flexible n'est pas la bonne solution.

Le constat, désormais, est connu de tous : accéder à l'emploi est de plus en plus difficile et, lorsqu'on y parvient, le passage – plus ou moins durable – par la case des emplois temporaires (CDD, intérim, contrats aidés) est la règle. On accède tardivement au CDI et, en cas de changement contraint en troisième partie de carrière professionnelle, on n'est pas sûr de le retrouver. Si bien que précarité et risque de pauvreté au travail s'accroissent aussi bien pour les jeunes que pour les seniors.



**Denis Clerc**  
 • Économiste, fondateur du magazine *Alternatives économiques*.  
 • Auteur notamment de *Réduire la pauvreté. Un défi à notre portée*, avec Michel Dollé (*Alternatives économiques/ Les Petits matins*, 2016).

## État des lieux

Entre 1982 et 2007, le nombre d'emplois à temps partiel a plus que doublé, passant de 2,1 millions à 4,4<sup>1</sup>. Durant la même période, le nombre d'emplois temporaires (intérim, CDD, contrats aidés et apprentissage) est passé de 1 million à 2,7. Depuis, entre 2007 et 2014, le nombre d'emplois à temps partiel a continué à augmenter à vive allure (+ 500 000) et celui des emplois temporaires à une allure plus réduite (+ 100 000). Quant au chômage, on ne le sait que trop, il a très fortement progressé avec la crise : + 50 % entre le premier trimestre 2008 et le dernier trimestre 2015.

Toutefois, ces chiffres globaux masquent de très fortes inégalités selon les âges, le niveau de formation ou les catégories socioprofessionnelles. Le nombre d'emplois a progressé de 3,5 millions entre 1984 et 2014, résultant à la fois de disparition d'emplois (- 2,5 millions, principalement chez les agriculteurs et les ouvriers non qualifiés) et de création de nouveaux emplois : + 6 millions, parmi lesquels essentiellement des cadres et des professions intermédiaires (4,4 millions), mais aussi 1,2 million d'employées non qualifiées (le féminin est de rigueur car il s'agit pour 80 % d'emplois pourvus par des femmes). Autrement dit, lorsqu'on a perdu son emploi

1. Sauf précision contraire, tous les chiffres de cet article sont issus de l'enquête Emploi de l'Insee.

ou que l'on arrive sur le marché du travail pour la première fois, mieux vaut avoir un niveau de qualification permettant d'accéder à des emplois de cadre ou de profession intermédiaire si l'on ne veut pas se retrouver durablement au chômage. Chez les femmes, cela est moins vrai, puisque le nombre d'employées non qualifiées (serveuses, caissières, femmes de chambre, femmes de ménage, vendeuses) progresse. Mais il s'agit souvent d'emplois paupérisants, à temps partiel ou à horaires atypiques.

La crise accentue considérablement cette tendance lourde. Ainsi, en 2014, le taux de chômage des jeunes sans diplôme sortis depuis un à quatre ans du système éducatif<sup>2</sup> est de... 53 %. En 2007, il était de 36 %. L'effet « crise » est donc venu aggraver sensiblement la situation de ces jeunes (+ 17 points), alors que, pour les autres jeunes, la crise a été moins pénalisante : 3 à 7 points de taux de chômage supplémentaires selon la nature du diplôme pour les jeunes en ayant un. Lorsque les jeunes sans diplôme sont en emploi, il s'agit le plus souvent d'un emploi à temps partiel (dans 33 % des cas, contre 15 % pour les autres jeunes) et/ou d'un emploi temporaire (56 % des cas, contre 35 % pour les autres jeunes).

### Mieux former

La formation – des jeunes ou des moins jeunes – et la lutte contre l'échec scolaire sont donc essentielles pour lutter contre les inégalités face à l'emploi. Certes, dans tous les pays de l'Union européenne (à 15), le taux de chômage des jeunes est plus élevé que celui du reste de la population. Mais, dans la tranche d'âge des 15-24 ans, en 2014, le taux de chômage des jeunes de faible qualification grimpe à 40 % en France, alors qu'il est de 15 % au plus aux Pays-Bas, en Allemagne ou au Danemark, pays qui ont su doter la plupart de leurs jeunes de qualifications de base reconnues dans le monde professionnel, notamment par l'apprentissage. On peut penser que, même en situation de crise, les employeurs hésitent d'autant moins à embaucher qu'ils savent que les jeunes qui frappent à leurs portes disposent de qualités professionnelles attractives.

### Améliorer la qualité de l'emploi

L'autre grand chantier pour réduire les inégalités face à l'emploi consiste à améliorer la qualité de l'emploi. Nombre de propositions radicales envisagent d'user de la loi pour y parvenir, par exemple en restreignant le recours aux CDD. Le risque est alors de décourager l'emploi tout court. Il semble plus judicieux de sanctionner l'emploi de mauvaise qualité tout en « récompensant » l'emploi de meilleure qualité. Par

exemple, en réservant les aides fiscales concernant les emplois de services aux particuliers (soutien scolaire, ménage, etc.) à ceux d'entre eux qui recourent aux services mutualisés par des associations qui s'engagent sur la formation de leurs salariés, le respect des conventions collectives existantes et le « maillage » de bouts d'emplois de façon à ce que leurs salariés puissent avoir des durées d'emploi continues ; ou en sanctionnant les entreprises qui, avec l'assentiment plus ou moins forcé de leurs salariés, concluent avec eux des contrats courts renouvelés tous les quinze jours, ce qui permet au salarié d'être indemnisé par l'assurance chômage, donc de percevoir une rémunération mensuelle proche d'un temps plein, tout en assurant à l'employeur une flexibilité à sa main-d'œuvre pour un salaire à mi-temps et ceci au détriment de l'assurance chômage<sup>2</sup>. On pourrait aussi, au sein d'une même branche, majorer les cotisations d'assurance chômage<sup>3</sup> au détriment des entreprises qui recourent plus fréquemment que la moyenne de leur branche aux licenciements, contrats temporaires et ruptures conventionnelles, tandis que les entreprises « vertueuses » verraient leurs cotisations abaissées. Actuellement, c'est l'inverse qui se passe : les entreprises vertueuses payent pour celles qui ne le sont pas.

## Créer de l'emploi

Certains avancent qu'il suffirait de toiletter et simplifier le code du travail pour retrouver la dynamique de création nette d'emplois, par exemple en réduisant le coût des licenciements, en instaurant un contrat unique de travail ou en supprimant la barrière légale de déclenchement (aujourd'hui 35 heures) des heures supplémentaires. On peut en douter, car de telles mesures visent moins à augmenter les créations nettes d'emplois qu'à flexibiliser le marché du travail : certes, cette flexibilisation peut inciter certaines entreprises à embaucher en se disant qu'en cas de nécessité, elles pourront sans coût exorbitant et sans formalités réduire leurs effectifs. Cependant, c'est l'ensemble des salariés qui risque d'en supporter les effets négatifs. Mieux vaut, dans ces conditions, privilégier les mesures incitant à créer des emplois, et pas seulement à les flexibiliser.

Il ne faut pas baisser les bras. Une tentation aujourd'hui en vogue est de faire notre deuil du plein emploi et de mettre en place un revenu de base inconditionnel pour permettre à chacun de choisir entre travailler ou non. À moins de fixer un revenu de base très bas, l'opération est tellement coûteuse qu'elle est hors de portée. Mais surtout, ce serait soigner un mal par un remède inopérant, car l'emploi n'est pas seulement pourvoyeur de revenus : c'est aussi un gage de reconnaissance sociale, d'estime de soi et de socialisation auquel aspirent la plupart des personnes en dif-

2. Cet indicateur ne comptabilise pas les situations de chômage l'année qui suit la sortie du système éducatif, car on sait que, avant de trouver un job, même de mauvaise qualité, la plupart des jeunes galèrent. L'indicateur rapporte le nombre de mois de chômage au nombre total de mois écoulés durant la période retenue.

3. Selon la note n° 24 du Conseil d'analyse économique (septembre 2015), 760 000 salariés seraient concernés, le coût annuel pour l'assurance chômage étant de 4,8 milliards d'euros. Ce qui semble beaucoup. Mais si cela était avéré, il s'agirait d'un « hold-up » plus de vingt fois supérieur aux fraudes sur le RSA, toujours mises en avant par ceux qui accusent notre protection sociale d'être trop incitative à l'inactivité.

ficulté. Y renoncer serait une forme de capitulation en rase campagne. Ce qui n'empêche pas de réfléchir, aussi, à améliorer la prise en charge des personnes les plus éloignées de l'emploi ou qui ont de grandes difficultés à y prendre pied. ●



Entreprises  
Guillaume Duval

# AGIR OÙ SE CRÉE LA RICHESSE

Les inégalités au travail, plus particulièrement dans les entreprises, sont multiples. Quelques outils de régulation, comme fixer un salaire maximum, supprimer le statut du P-DG tout puissant, rapprocher les droits sociaux des salariés des petites et grandes entreprises, restent sous-exploités.

On peut bien sûr limiter les inégalités grâce à la fiscalité et à la redistribution. On peut aussi essayer de veiller à ce qu'elles ne se transmettent pas de génération en génération à travers l'éducation. Mais le plus simple ne serait-il pas d'éviter qu'elles ne se forment au point de départ, dans les entreprises, au moment où se crée la richesse ? Il existe à ce niveau de nombreux champs d'action possibles, malheureusement sous-exploités dans un monde où l'idéologie du laisser-faire est redevenue dominante.



**Guillaume Duval**

• Rédacteur en chef d'*Alternatives Economiques*.  
• Auteur notamment de *La France ne sera plus jamais une grande puissance ? Tant Mieux !* (La Découverte, 2015).

## Grilles de rémunération

On peut tout d'abord faciliter la transparence de l'information. Afficher sa fiche de paie n'est pas dans la tradition française, mais, à bien des égards, cette fausse pudeur est plutôt problématique, même si évidemment la question n'est pas et ne doit pas devenir une question individuelle. À ce niveau, l'outil des grilles de rémunération est important, et la perte de signification subie depuis 40 ans par les références aux grilles des conventions de branche\* est très problématique. Le chantier du regroupement des branches est, sur ce plan, prioritaire. Les obligations existantes en matière de transparence sur les rémunérations dans les bilans sociaux que doivent établir chaque année les entreprises de plus de 300 salariés, et celles, pour les sociétés cotées, de présenter dans leurs comptes annuels les rémunérations de leurs dirigeants doivent être complétées et étendues.

\* Conventions de branche : accords conclus entre les représentants des salariés et les employeurs d'entreprises appartenant au même secteur d'activité, qui portent sur les conditions de travail et d'emploi ainsi que les garanties sociales des salariés.

Par ailleurs, il existe déjà, même si son existence est régulièrement contestée, un salaire minimum. Il ne serait pas illégitime d'instituer aussi un salaire maximum. Force est de constater l'incapacité des mécanismes de marché, mais aussi de l'autorégulation par les organisations patronales, à éviter les dérives des hautes rémunérations des chefs d'entreprises qui parviennent toujours à manipuler leurs conseils d'administration. Un tel salaire maximum ferait peut-être fuir certains patrons vers d'autres cieux mais il n'y a pas de raison de considérer qu'on ne pourrait pas trouver de dirigeants susceptibles de les remplacer avantageusement à des salaires moins onéreux : Louis Gallois (qui a dirigé notamment EADS, actuel Airbus Group) a toujours été beaucoup moins payé en tant que patron que Jean-Marie Messier (ancien dirigeant de Vivendi) sans que cela ne l'empêche de rendre des services éminents aux entreprises qu'il a dirigées au lieu de les détruire... Un tel salaire maximum n'aurait pas des avantages en termes de justice sociale, il serait aussi facteur d'efficacité économique : une entreprise est en effet d'abord et avant tout un espace de coopération. Or comment coopérer efficacement et en confiance lorsque vous vous dites (à juste titre) que le patron s'en met plein les poches sur votre dos ? Le capitalisme lui-même fonctionnait bien mieux durant les Trente Glorieuses, lorsqu'un patron gagnait dix fois et non 500 fois plus, comme aujourd'hui, que ses ouvriers.

### Une gouvernance plus démocratique

La démocratie peut aussi être un bon moyen de limiter ce genre d'abus. Si on adoptait, en France, le même type de gouvernance d'entreprise qu'en Allemagne, la dérive des hautes rémunérations pourrait sans doute être plus aisément limitée : en Allemagne, dans toutes les entreprises de plus de 2 000 salariés, le conseil de surveillance est composé pour moitié de représentants des salariés et pour moitié de représentants des actionnaires. Les actionnaires n'y perdent pas réellement vis-à-vis de la situation française : du fait de la présence des salariés, ils sont mieux informés de la réalité de la situation de l'entreprise qu'avec les fables que leur racontent les P-DG français en l'absence de tout contre-pouvoir. En Allemagne, il n'existe pas non plus de P-DG tout puissant : chaque entreprise est dotée d'un président du conseil de surveillance non exécutif et d'un directeur général opérationnel. Un moyen d'éviter une concentration des pouvoirs favorable à toutes les dérives, notamment, en matière de rémunération des dirigeants. Depuis le temps qu'on nous rebat les oreilles avec le modèle allemand, le copier réellement serait un moyen de limiter l'explosion des inégalités au niveau des entreprises.

Il serait, par ailleurs, possible de faire davantage au niveau de l'entreprise pour limiter les inégalités entre les femmes et les hommes dans nos sociétés. Aujourd'hui, les femmes disposent en moyenne d'un niveau de formation initiale plutôt supérieur aux hommes (dans ce domaine, ce serait même plutôt la question du rééquilibrage au profit des hommes qui se poserait en termes de lutte contre les inégalités, mais c'est une autre affaire). Pourtant, par la suite, les inégalités se creusent de nouveau au profit des hommes au niveau des carrières professionnelles.

## Réduire le temps de travail

Cela résulte notamment du fait que les femmes restent en charge de l'essentiel des tâches domestiques, même lorsqu'elles occupent un emploi et font ainsi ce qu'on appelle « une double journée ». Face à cette difficulté, la solution la plus efficace reste la réduction générale du temps de travail : il faut donc aller au-delà des 35 heures même s'il faut sans doute adopter des modalités plus souples qu'une simple nouvelle réduction de l'horaire hebdomadaire. L'enjeu des inégalités entre les femmes et les hommes dans le travail se joue aussi beaucoup au niveau des heures supplémentaires : première conséquence, les hommes acceptant plus aisément d'en faire, cela leur permet de progresser plus vite. Il faut donc lutter contre ce fléau en imposant des heures de fermeture dans les bureaux et en développant non pas un droit à la déconnexion, mais un devoir de déconnexion interdisant aux salariés de consulter et d'envoyer des mails et autres formes d'activité professionnelle au-delà de certaines heures.

Les inégalités se sont beaucoup développées également au niveau des entreprises ces dernières années parce que les pouvoirs publics ont différencié de plus en plus les contraintes sociales qui s'appliquent aux grandes et aux petites entreprises. Toujours au nom du même argument : ce sont les PME qui créent l'emploi et donc il ne faut pas accabler les patrons de PME avec des contraintes sociales. Ainsi, dans le projet de loi Macron, il était à l'origine prévu de plafonner et de différencier fortement les indemnités payées par l'employeur en cas de licenciement abusif en fonction de la taille de l'entreprise.

## Harmoniser les droits des salariés

Ce raisonnement est mortifère sur les plans social et politique : les inégalités entre les salariés des PME et ceux des grands groupes et de la fonction publique constituent l'un des problèmes majeurs de la société française. Elles jouent en particulier un rôle central dans le développement du Front national : les salariés des PME,

abandonnés à leur sort par les partis de gouvernement, de droite comme de gauche, et par les organisations syndicales, qui défendent en priorité les salariés des grands groupes et de la fonction publique, se tournent en désespoir de cause vers l'extrême droite. Ce creusement des inégalités entre petites et grandes entreprises est aussi contreproductif sur le plan économique. La France ne manque pas d'entreprises, elle en a au contraire trop et de trop petites. Cette politique, qui creuse les écarts entre PME et grandes entreprises, les empêche justement de grandir : en grossissant, les coûts correspondant aux « contraintes sociales » augmentent fortement et découragent les entreprises. Que ce soit donc sur un plan social ou économique, il y a urgence à inverser la tendance et à rapprocher les droits sociaux des salariés des PME de ceux des salariés des grands groupes. Et cela, évidemment, à travers une harmonisation par le haut. Cela peut passer notamment par la reconnaissance des réseaux d'entreprises franchisées, qui ne disposent aujourd'hui d'aucune reconnaissance en droit social, et sont simplement considérées comme des petites entreprises totalement indépendantes les unes des autres, privant ainsi leurs salariés de tout droit collectif.

Enfin, le retour en force du travail indépendant, via le statut d'auto-entrepreneur, ou les plateformes Internet de type Uber créent une nouvelle source d'inégalités en facilitant le développement d'un secteur de « travailleurs pauvres » : 7 % des salariés sont en effet des travailleurs pauvres vivant dans des foyers qui gagnent moins de 60 % du revenu médian, ce qui est le cas de 22 % des travailleurs indépendants, soit trois fois plus. La lutte contre les abus en matière de fausse sous-traitance et celle pour unifier les droits sociaux entre salariés et indépendants constituent donc elles aussi un enjeu central en matière de lutte contre les inégalités qui naissent dans le monde du travail. ●



Femmes et hommes  
Françoise Milewski

# VERS L'ÉGALITÉ RÉELLE ENTRE LES SEXES

Les inégalités entre les femmes et les hommes s'exercent de l'emploi à la maison, en passant par l'éducation et la vie politique. Les réponses des pouvoirs publics doivent prendre en compte leur indissociabilité et s'accompagner d'un travail sur les représentations.

**A**ctuellement, un écart d'environ sept points entre le taux d'emploi des femmes et celui des hommes demeure. Or l'emploi est une garantie d'indépendance financière, voire d'indépendance tout court. Elle est cruciale en cas de rupture conjugale. Mais cette condition nécessaire n'est pas suffisante. La qualité de l'emploi est en effet essentielle, tant du point de vue des conditions de travail et de vie que de l'autonomie. Les femmes sont les premières concernées par les emplois instables et à temps partiel, et, de fait, sont les plus touchées par la précarité et la pauvreté en emploi.

## Inciter à l'accroissement du taux d'emploi des femmes ?

Pour de nombreuses femmes, les ruptures de parcours, la fragilité de l'insertion et de la réinsertion après un congé parental par exemple créent une relation instable au marché du travail. Certains temps partiels (notamment dans les services) dégradent les conditions de vie : horaires fragmentés, atypiques, imprévisibles, à grande amplitude horaire, et donc, incidemment, une non-maîtrise du temps. Lorsque ces emplois sont exercés par des femmes peu ou pas qualifiées, donc à faible salaire horaire (proche du Smic), ils sont porteurs de pauvreté en emploi, surtout si ces femmes supportent seules des charges de famille.

Les politiques publiques ne devraient donc pas avoir seulement des objectifs en termes de taux d'emploi mais aussi en termes de qualité de l'emploi. Alors que les réformes du marché du travail vont, au contraire, vers un accroissement de la flexibilité.



**Françoise Milewski**  
 • Économiste à l'Office français des conjonctures économiques (OFCE, coresponsable du Programme de Recherche et d'Enseignement des SAvoirs sur le Genre (PRESAGE), OFCE-Sciences Po).  
 • Auteure de *Les discriminations entre les femmes et les hommes* (dir.) avec Hélène Périvier (Presses de Sciences Po, 2011).

## Des lois contraignantes ?

Des lois sans contrainte ni sanction n'ont jamais fait bouger la réalité. De nombreuses lois (1972, 1983, 2001) ont inscrit l'objectif de l'égalité salariale, sans que les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ne soient vraiment réduits. La loi de 2006 a ouvert la voie vers les sanctions financières, mais leur mise en œuvre fut spectaculairement longue : il a fallu attendre 2012 pour que les décrets d'application de la loi concrétisent l'obligation de publier des rapports de situation comparée entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, de négocier des accords d'égalité salariale et professionnelle, et à défaut, d'élaborer des plans d'action unilatéraux des employeurs. Les premières sanctions financières sont tombées. Depuis, la loi sur le dialogue social de 2015 a dissous, au nom de la simplification, les objectifs de l'égalité dans un ensemble plus vaste de la qualité de vie au travail, lui faisant perdre sa spécificité (tant pour le constat que pour la négociation).

Autre exemple : l'accès aux postes de direction. La loi Coppé-Zimmermann de 2011 pour le secteur privé (conseils d'administration) et Sauvadet en 2012 pour la fonction publique (emplois d'encadrement supérieur) ont défini des quotas (40 % de femmes à ces postes à l'horizon 2017), avec des sanctions financières en cas de non-respect. L'objectif est d'opposer des « discriminations positives » ou « actions positives » aux discriminations que subissent les femmes. Il s'agit de corriger des situations inégalitaires de fait. Tenir compte de situations inégales qui conduisent à des discriminations et les compenser par des mesures favorables à celles qui les subissent (mesures préférentielles) ne constituent pas une rupture d'égalité, au contraire. C'est le principe même du droit européen de la non-discrimination, qui autorise leur mise en œuvre. Ces mesures sont conçues comme étant provisoires, tant que l'égalité n'est pas réalisée dans les faits, en dérogeant temporairement à l'égalité de droit pour atteindre l'égalité réelle. La constitutionnalité de ces mesures est désormais acquise pour les sphères politique et économique (réforme constitutionnelle de juillet 2008). Les lois de 2011 et 2012 ont fait grimper la part des femmes aux plus hauts postes de direction, mais elles ne résolvent pas les discriminations tout au long du parcours professionnel.

Ces deux exemples montrent l'importance de faire peser des contraintes réelles, et de ne pas se contenter seulement d'objectifs généraux souvent incantatoires.

## Des politiques neutres ?

L'effectivité d'une politique luttant contre les inégalités entre les femmes et les hommes tient à la cohérence des mesures prises et, plus généralement, à l'attention

portée aux effets de toutes les politiques publiques, pour éviter que des discriminations indirectes\* en résultent. Par exemple, le temps partiel des femmes découle d'une tendance longue de développement des services – créateurs d'emplois, souvent à temps partiel. Les mesures de politique économique ont, de plus, favorisé le temps partiel en 1992 et 1993 pour lutter contre le chômage par des incitations financières : abatement des cotisations employeurs (supprimé en 2000) et allègements de charges, qui ont pris fin en 2002, sous l'effet de la loi sur la réduction du temps de travail.

Les mesures de soutien au temps partiel n'étaient pas destinées spécifiquement aux femmes. Mais elles ont conduit à faire croître le temps partiel des femmes de façon significative entre 1993 et 2000. Mesure neutre, elle est devenue discriminatoire dans le contexte général de l'emploi des femmes. Au regard de la politique de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, des politiques « neutres » ont des effets inégalitaires.

Plus récemment, les politiques publiques ont tenté de contrecarrer le développement du temps partiel, en particulier les temps partiels très courts, pour lutter contre la précarité. Un minimum de 24 heures hebdomadaires a été institué par la loi de sécurisation des parcours (2014), mais les multiples dérogations possibles en ont atténué la portée.

## Les politiques familiales

Les structures d'accueil de la petite enfance jouent un rôle majeur : si elles sont en nombre suffisant, de qualité et accessibles financièrement, elles favorisent à la fois la natalité et l'emploi des femmes. Dans les pays où elles sont notoirement insuffisantes, la natalité est faible et/ou l'emploi des femmes en retrait. La France apparaît en meilleure situation que d'autres pays européens. Pourtant, dans la tranche d'âge des 0-3 ans, la pénurie est importante et l'accent devrait être mis sur le développement des structures d'accueil.

De plus, des congés parentaux longs et mal rémunérés favorisent le fait que ce soient les femmes qui les prennent. Or, un long retrait du marché du travail complique la réinsertion pour les salariées peu ou pas qualifiées. Certaines politiques familiales peuvent être contradictoires avec les politiques d'égalité : par exemple, l'extension du congé parental aux parents de deux enfants avait fait chuter le taux d'emploi des mères lorsqu'elle fut adoptée au milieu des années 1990.

\* **Discrimination indirecte** : existence d'une disposition, d'un critère ou d'une pratique apparemment neutre, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour certaines catégories de personnes (ethnie, religion, sexe, etc.).



Les politiques éducatives ont également un rôle crucial. La différenciation des rôles des filles et des garçons se forge dès la petite enfance. Puis, c'est à l'école et tout au long de la formation que s'établit la ségrégation des métiers dits « de femmes » et ceux dits « d'hommes », archétypes des stéréotypes. La non-mixité des métiers joue un rôle important dans la reproduction des inégalités professionnelles, d'où l'importance de politiques éducatives, notamment au moment des choix d'orientation.

### Peut-on modifier l'inégal partage des tâches domestiques et parentales ?

Le partage des tâches domestiques et parentales témoigne d'une inertie spectaculaire. Les enquêtes « emploi du temps » de l'Insee montrent que les progrès sont très réduits, et que si les femmes en font moins, cela tient surtout au fait qu'elles délèguent en partie ces tâches (plats cuisinés, lave-linge, etc.) et non au fait que les hommes en fassent plus, leur implication ayant peu augmenté au cours des années. Ainsi, les femmes ont intégré le marché du travail, tandis que les hommes n'ont pas investi la sphère domestique dans les mêmes proportions.

Les politiques publiques peuvent-elles infléchir ces comportements, ou bien le « privé » est-il hors de leur champ d'intervention ? En réalité, nombre de ces politiques ont une influence sur ce qui s'y passe : on peut citer les politiques familiales (en particulier l'accès des pères aux congés parentaux et l'allongement des congés de paternité), les politiques éducatives, les politiques contre les violences, les mesures contre le sexisme, etc. Le partage inégal des tâches est un phénomène qui résulte d'une construction sociale, non d'une simple décision individuelle de l'ordre de l'intime.

La conquête de l'égalité met en cause les différences construites entre les sexes, c'est-à-dire la division sexuée des rôles sociaux. Les politiques doivent donc agir sur les inégalités professionnelles comme privées et s'attaquer tant à leurs fondements qu'aux situations qu'elles produisent. ●



Couples

Sibylle Collac et Julie Minoc

# LE PRIX DES SÉPARATIONS

Les décisions de justice en matière de pensions alimentaires se font souvent au détriment du niveau de vie des mères, qui assument pourtant majoritairement la garde des enfants. Et la justice s'attarde peu sur les couples à faibles revenus, au risque d'aggraver les conditions de vie de leurs enfants. Comment rétablir l'équité ?

On s'inquiète souvent des difficultés des familles dites « monoparentales », au sein desquelles vivent, en France, un tiers des enfants en situation de pauvreté, selon l'Insee, et qui sont à 85 % composées d'une mère seule et de ses enfants. Or, la France est un des pays d'Europe où les femmes (et donc les enfants dont elles s'occupent) s'appauvrissent le plus suite à une séparation, en dépit de son système d'aide sociale et d'allocations familiales<sup>1</sup>. Parallèlement, on constate que les « contributions à l'entretien des enfants » fixées par la justice française aux affaires familiales, appelées plus communément « pensions alimentaires », sont particulièrement basses : seuls deux tiers des enfants bénéficient d'une pension, et les contributions à l'entretien de l'enfant s'élèvent en moyenne à 170 euros/mois par enfant<sup>2</sup>. Pour analyser cette contribution de la justice au creusement des inégalités économiques entre hommes et femmes, une équipe de sociologues a mené l'enquête dans quatre tribunaux de grande instance en France, en combinant l'observation d'audiences, des entretiens auprès des juges et la consultation de plusieurs centaines de dossiers<sup>3</sup>.

## Des « petites » pensions au cœur de grands enjeux

Les juges aux affaires familiales (JAF) doivent, en moyenne, traiter 800 dossiers par an, dans un contexte de restrictions budgétaires continues. Pour ne pas se laisser déborder, ils sont alors amenés à « passer vite » sur certaines affaires, pour se lais-



**Sibylle Collac**  
• Sociologue au  
CNRS  
(CRESPPA-CSU)



**Julie Minoc**  
• Sociologue à  
l'université de  
Versailles - Saint-  
Quentin-  
en-Yvelines  
(laboratoire  
Printemps) et  
à l'ENS-Paris.  
Membres du  
Collectif Onze.  
• Auteurs de  
*Au tribunal des  
couples. Enquête  
sur des affaires  
familiales* (Odile  
Jacob, 2013).

ser du temps pour celles qui leur semblent les plus délicates, comme les conflits autour de la résidence des enfants. Les litiges concernant le montant de pension alimentaire leur paraissent, par contraste, plus triviaux.

Les magistrats manifestent d'autant moins d'hésitation à aller vite que les montants en jeu sont faibles et que les écarts de montants respectivement demandés par chacun des conjoints leur paraissent minimes. Ils s'intéressent de plus près aux dossiers des couples fortunés, présentant des enjeux financiers jugés « complexes » et d'envergure, auxquels ils consacrent des audiences plus longues. Du côté des justiciables par contre, les pensions alimentaires constituent le principal enjeu des procédures, et c'est sur elles que porte la majorité des conflits qu'ils demandent aux tribunaux de trancher : dans trois quarts des litiges soumis au JAF par des parents séparés, il y a désaccord sur la pension.

### Le coût (inégal) de l'enfant ?

Dans les procédures impliquant un parent débiteur (le père le plus souvent) aux revenus faibles ou instables, le travail des juges consiste, de manière pragmatique, à estimer si ce débiteur est solvable : la justice peut les déclarer impécunieux, l'Etat social prenant alors le relais auprès des mères via l'allocation de soutien familial (ASF). Les juges veillent souvent à préserver le revenu du père, en particulier lorsqu'il est acquis par le travail, dans la crainte non seulement de déstabiliser une situation financière fragile mais aussi d'inciter à l'inactivité. La question de la précarité de la situation du parent gardien – et donc des enfants – est, en revanche, bien souvent laissée de côté.

Quand on s'élève dans la hiérarchie des revenus, ce n'est plus la solvabilité du parent non gardien mais « le coût de l'enfant » qui est au cœur des débats. Il s'agit alors d'estimer, au regard des normes de consommation et d'éducation, jusqu'à quel niveau l'investissement financier du père est nécessaire. Or la justice a peu de moyens à consacrer à cette question, peu de temps pour explorer les revenus parentaux ou les coûts engendrés par la prise en charge des enfants, et peu d'argent pour investiguer les revenus et les charges respectives des pères et des mères par le recours à des experts. Les juges renoncent alors souvent à connaître plus précisément, par exemple, les revenus d'un père dirigeant d'entreprise ou profession libérale. Ils se fient d'autant plus aux déclarations des débiteurs qu'elles constituent pour eux le signe de l'effort qu'ils sont prêts à consentir, et donc le bon critère pour fixer une pension alimentaire qui sera réellement payée, dans un système français où le JAF a, là encore, peu de moyens de s'assurer de l'application de sa décision (contraire-

ment à des pays où la pension est prélevée à la source). Ils se limitent aussi, pour évaluer le coût de la prise en charge des enfants, au décompte des dépenses qui leur sont spécifiquement dédiées (cantine, vêtements, loisirs et frais de scolarité), laissant notamment de côté les dépenses plus globales (loyer, alimentation). Sur-tout, ils ne prennent pas en compte le coût d'opportunité de cette prise en charge en termes de salaire et de carrière professionnelle auxquels le parent gardien, le plus souvent la mère, renonce : travail à temps partiel, interruption d'activité, choix de professions et de postes moins chronophages.

## Des outils pour limiter les inégalités ?

Les conditions concrètes dans lesquelles les JAF de première instance déterminent les montants de pension alimentaire expliquent l'intérêt qu'ils portent à l'usage du barème qui leur est proposé à titre indicatif depuis 2010, et qui leur fait gagner beaucoup de temps. Les avocats soulignent également l'avantage de cet outil, qui leur permet de mettre plus rapidement leurs clients d'accord sur un montant, notamment dans les procédures amiables. Cependant, ce barème repose aussi sur une conception limitée du coût de l'enfant<sup>4</sup>. Il ignore la valeur non monétarisée du travail domestique fourni par le parent gardien comme le coût d'opportunité de la prise en charge des enfants. Partant de l'observation de ce que les ménages dépensent de fait pour les enfants, il entérine le principe selon lequel les besoins des enfants sont proportionnels aux revenus des parents. Et, comme les juges, il se fonde exclusivement sur le revenu du parent non gardien pour la fixation du montant de la pension, et ne tient pas compte de la situation économique du parent chez qui l'enfant vit, qui détermine, au final, ses conditions de vie. Certes, par rapport à la jurisprudence, ce barème propose des pensions alimentaires plus élevées pour les débiteurs les plus riches : ses calculs échappent à la réticence des magistrats à fixer des pensions trop élevées, qui ne correspondraient pas, selon eux, à des besoins légitimes de ces enfants. Mais le barème propose aussi des pensions alimentaires plus basses pour les débiteurs les plus pauvres, c'est-à-dire, hélas, destinées aussi aux parents gardiens les plus pauvres.

La justice aux affaires familiales pourrait-elle contribuer à une plus grande justice économique entre ex-conjoints ? Il faudrait tout d'abord améliorer ses conditions d'exercice, en augmentant ses moyens humains et financiers, et en apportant des garanties à l'exécution de ses décisions (voir page 91). Certes, le dispositif, qui vise à garantir les impayés de pensions alimentaires, a été généralisé au 1er avril 2016, ouvrant la possibilité de demander l'ASF dès le premier impayé. Pour autant, l'ASF

1. « Les variations de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs », Carole Bonnet, Bertrand Garbinti et Anne Solaz, *Couples et familles - Insee Références*, décembre 2015.

2. « Les décisions des juges concernant les enfants de parents séparés ont fortement évolué dans les années 2000 », Valérie Carrasco et Clément Dufour, *Infostat Justice* n°232, janvier 2015.

3. Collectif Onze, *Au tribunal des couples. Enquête sur des affaires familiales*, Odile Jacob, 2013.

4. « La fixation du montant des pensions alimentaires : des pratiques et un barème », Isabelle Sayn, Bruno Jean-Didier et Cécile Bourreau-Dubois, *Infostat Justice* n° 116, mars 2012 ; « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », Jean-Michel Hourriez et Lucile Olier, *Économie et Statistique* 1997 n°308-309-310.

est une allocation de 104 euros par enfant et par mois, alors que la moyenne des pensions est de 170 euros. En outre, elle est conditionnée au fait d'être « parent isolé », autrement dit : ne pas avoir « refait sa vie » est une condition d'éligibilité. Le prélèvement à la source des pensions alimentaires garantirait sans doute mieux l'exécution des décisions de justice. Il faudrait aussi discuter démocratiquement des principes au cœur de la construction du barème de pensions alimentaires : justice entre hommes et femmes, mais aussi justice entre enfants de familles pauvres et riches. Au-delà, la question d'un partage équitable des charges familiales entre hommes et femmes, comme celle des conditions de vie des enfants, ne peuvent être exclusivement confiées à une justice civile ne réglant les litiges qu'entre particuliers, au sein de couples aussi inégalitaires qu'homogames\*. Les modes de fixation des contributions à l'entretien de l'enfant et leurs effets sur les inégalités économiques invitent à penser des outils de redistribution assurant une plus grande égalité à la fois entre les classes sociales et entre les sexes. Une redistribution à la hauteur de la valeur du travail domestique et éducatif accompli par les femmes des différents milieux sociaux remettrait peut-être en cause la division du travail entre les sexes et entre les classes, en même temps que les inégalités qui en découlent. ●

---

\* Homogamie : fait de choisir son conjoint dans un même groupe social.



Étrangers  
Danièle Lochak

# LUTTONS CONTRE LA PRÉCARITÉ DU DROIT AU SÉJOUR

En dépit de l'universalité proclamée des droits de l'Homme, et bien que les discriminations fondées sur la nationalité tendent à se réduire, en France, les étrangers ne sont pas pour autant placés sur un pied d'égalité avec les nationaux. Leur situation tend même à se dégrader.

La priorité accordée depuis une quarantaine d'années à la « maîtrise des flux migratoires » a conduit à multiplier, au nom de la lutte contre l'immigration « clandestine », les dispositifs répressifs, attentatoires aux libertés : contrôles d'identité ciblés, fichage, visites au domicile pour débusquer la présence illégale de membres de la famille, enquêtes de police pour vérifier la communauté de vie entre les conjoints, généralisation de la détention. Les droits solennellement proclamés, tel le droit au respect de la vie privée et familiale, ont vu leur portée se réduire comme peau de chagrin.



**Danièle Lochak**

•Professeure de droit émérite de l'université Paris Ouest - Nanterre La Défense.

•Auteure notamment de *Contrôler les immigrés. Les droits des étrangers : un état des lieux, avec Carine Fouteau* (coll. Libertés plurielles, Le Cavalier Bleu, 2007).

## Une précarisation du droit au séjour

Sous prétexte de se prémunir contre la fraude, le mariage des étrangers, et plus encore les mariages « mixtes », ont été placés sous haute surveillance dès l'instant où ils sont susceptibles d'engendrer un droit au séjour ; le regroupement familial a été soumis à des conditions de plus en plus strictes et la menace d'une séparation pèse sur les familles dont certains membres n'ont pas réussi à obtenir un titre de séjour. Cette politique a aussi engendré la précarisation du droit au séjour. Les réformes législatives successives ont en effet remis en cause l'avancée majeure qu'avait représentée, en 1984, la loi sur la carte de résident : valant autorisation de séjour et de travail, valable dix ans et renouvelable automatiquement, elle avait vocation à devenir le titre de séjour « de droit commun », les cartes temporaires n'étant plus délivrées que de façon résiduelle. Aujourd'hui, la carte de séjour tem-

poraire est redevenue le titre de droit commun, tandis que l'accès à la carte de résident est étroitement contrôlé, dépendant de l'appréciation discrétionnaire du préfet sur la réalisation d'une série de conditions, dont la fameuse condition d'« intégration républicaine » introduite par les lois Sarkozy de 2003 et 2006. Mais même la délivrance et le renouvellement de la carte temporaire sont soumis à des exigences croissantes et à l'arbitraire d'une administration qui interprète les textes le plus restrictivement possible. Des centaines de milliers de personnes se retrouvent ainsi sans papiers par l'effet d'une législation et de pratiques de plus en plus sévères, alors même que, en raison de leur situation familiale, de la durée de leur présence en France ou des risques qu'ils encourent dans leur pays, ils auraient vocation à obtenir un droit au séjour.

### Des conséquences directes sur l'accès aux droits

La précarisation du séjour a des conséquences particulièrement visibles sur le terrain des droits économiques et sociaux. Si la condition de nationalité, qui était la règle jusqu'à la fin des années 1990 pour l'accès aux prestations sociales dites non contributives (telle l'allocation aux adultes handicapés), a été supprimée, ce progrès vers l'égalité des droits a vu sa portée restreinte par une série de réformes qui ont généralisé la condition de séjour régulier pour pouvoir bénéficier de la sécurité sociale. De plus, certaines prestations, comme le RSA, sont subordonnées à la détention d'un titre de séjour de longue durée – cela, alors même que, comme on vient de le relever, l'accès au séjour régulier et à un titre de séjour de longue durée est rendu plus difficile. Quant aux quelques prestations qui ne sont pas conditionnées à la régularité du séjour, les étrangers en situation irrégulière ont souvent du mal à en obtenir le bénéfice, soit parce qu'ils sont démunis face aux pratiques illégales d'une administration peu encline à respecter la loi, soit parce qu'ils hésitent à s'adresser aux services publics, par crainte d'être dénoncés et reconduits à la frontière.

Une série d'entraves existent également dans le domaine de l'emploi. Il faut rappeler d'abord l'existence de plus de cinq millions d'« emplois fermés », réservés aux nationaux ou aux ressortissants des pays membres de l'Union européenne, qui vont bien au-delà des emplois de la fonction publique – des exclusions dont la plupart n'ont pas d'autre justification que de protéger les nationaux contre la concurrence des travailleurs étrangers. Les étrangers doivent par ailleurs, pour exercer une activité professionnelle, être titulaires d'une autorisation de travail. Si certains titres de séjour – notamment la carte de résident mais aussi la carte temporaire portant la

mention « vie privée et familiale » – valent par eux-mêmes autorisation de travailler, l'obtention de cette autorisation est subordonnée dans les autres cas à la production d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche correspondant à un emploi dans des secteurs où le déficit de main-d'œuvre est corroboré par des données chiffrées : c'est la condition dite de l'« opposabilité de la situation de l'emploi ». Lorsque l'étranger est titulaire d'une autorisation de travail, il ne doit pas faire l'objet de discriminations, ni à l'embauche ni tout au long de sa carrière. Mais là encore, la détention d'un titre précaire constitue à l'évidence un frein à une embauche durable.

La précarisation des titres de séjour constitue de même un obstacle pour bien des actes de la vie sociale, par exemple lorsqu'il s'agit d'obtenir un prêt bancaire ou de convaincre un propriétaire de donner son logement en location. L'accès au logement social lui-même est rendu plus difficile par la condition de permanence du séjour que doit remplir l'ensemble des personnes majeures composant le foyer du demandeur. Cet obstacle vient s'ajouter aux discriminations résultant du système d'attribution des logements sociaux : au nom de l'objectif de mixité sociale, on met à l'écart les demandes provenant des ménages immigrés, qui attendent ainsi plus longtemps que les autres pour obtenir un logement.

L'absence de titre de séjour, outre qu'elle condamne les personnes à vivre dans la crainte constante d'être repérées, débouche sur un déni des droits fondamentaux<sup>1</sup>. Condamnés à être employés « au noir », les travailleurs sans papiers ne sont ni déclarés ni immatriculés à la sécurité sociale. Leur vulnérabilité les amène à accepter des conditions de travail très dégradées, notamment dans des secteurs comme la restauration, le nettoyage, le bâtiment et les travaux publics et la confection, où les dispositions protectrices du code du travail et les normes de sécurité, pourtant théoriquement applicables, ne sont pas respectées. Exclus de l'assurance maladie, les personnes sans papiers sont réorientées vers le dispositif dit d'« aide médicale de l'État » (AME) dont l'accès a été resserré, au fur et à mesure des réformes successives. La difficulté de justifier des conditions de séjour habituel ou d'absence de ressources conjuguée avec les lenteurs administratives, d'un côté, et avec la réticence des hôpitaux, soumis à de fortes contraintes budgétaires, à accueillir des malades sans couverture sociale, de l'autre, peuvent rendre impossible l'accès aux soins.

1. Au-delà même de ce que les textes prévoient. Voir « Sans papiers mais pas sans droits », *Note pratique 6e éd.*, Gisti., 2013. Elle énumère les droits dont les étrangers sans papiers peuvent exiger le respect, contre les pratiques illégales ou abusives de l'administration.

## Restaurer la carte de résident

On l'aura compris : la dégradation des droits des étrangers est d'abord la conséquence d'une politique migratoire fondée sur la précarisation et la répression : c'est

donc cette politique qu'il faut remettre en cause. À tout le moins, on doit exiger le rétablissement de la carte de résident telle qu'elle avait été instaurée en 1984, et non la délivrance – au demeurant aléatoire – de simples cartes pluriannuelles, comme le prévoit la loi sur le droit des étrangers qui vient d'être adoptée<sup>2</sup>. Car le fait d'être en sursis dans le pays où l'on réside empêche de se projeter sereinement dans l'avenir et de s'y « intégrer », conformément à l'injonction adressée aux immigrants, rendant précaire la jouissance des droits théoriquement reconnus. Une seconde mesure consisterait à réduire la part des emplois fermés aux étrangers, comme l'ont proposé une multitude de rapports officiels sans que jamais cette proposition soit suivie d'effet, de façon à faire disparaître une discrimination arbitraire et à accroître leurs possibilités d'insertion professionnelle. Il est urgent, enfin, de réaliser la promesse faite depuis plus de trente ans mais toujours repoussée d'accorder le droit de vote aux résidents étrangers. ●

2. Loi 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers

#### RÉFÉRENCES

- Précarisation du séjour, régression des droits*, coll. « Penser l'immigration autrement », Gisti, 2016.  
« Droits entravés, droits abandonnés », *Plein droit, la revue du Gisti* n° 106, octobre 2015.  
« Discriminations », *Plein droit, la revue du Gisti* n° 103, décembre 2014.



**Droit de la non-discrimination**  
Gwénaële Calvès

# UN CHANTIER À OUVRIR

Le millefeuille législatif de la lutte contre la discrimination doit être simplifié : l'adoption d'un code de la non-discrimination s'impose de manière urgente. L'accès à ce droit doit également être facilité, par la création de guichets uniques regroupant des professionnels du droit et de l'accueil des publics.

**E**n matière de lutte contre les discriminations, un progrès doit être porté au crédit des gouvernements successifs de François Hollande : le discours condescendant et néoraciste d'exaltation de la « diversité » a enfin été mis en sourdine<sup>1</sup>. Le mot n'apparaît pas une seule fois, par exemple, dans le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme adopté en 2015.

## L'état actuel du droit : un bric-à-brac

Désormais, la discrimination est le plus souvent présentée, dans le discours officiel, pour ce qu'elle est : un traitement arbitraire qui repose sur une essentialisation\* de ceux qu'elle frappe, c'est-à-dire sur un refus (ou une incapacité) à les considérer comme des individus à part entière, et comme des égaux. Ce changement de cap est bienvenu, mais les actes n'ont pas suivi. Le droit de la non-discrimination – qui n'est pas l'alpha et l'oméga de la lutte contre les discriminations mais qui y joue un rôle éminent (imaginerait-on de lutter contre la fraude fiscale par de simples appels au civisme ?) – demeure, pour une large part, incohérent et inappliqué.

Depuis la loi du 1er juillet 1972 relative à la lutte contre le racisme, le droit de la non-discrimination a connu une expansion considérable. Son champ d'application n'a cessé de s'étendre : initialement limité au code pénal, il traverse désormais toutes les branches de notre droit. La liste des chefs de discrimination illicites a, quant à elle, connu une inflation sans équivalent dans les démocraties contemporaines. On en compte désormais une vingtaine en droit pénal, près de trente en droit du tra-



**Gwénaële Calvès**  
•Professeure de droit public à l'université de Cergy-Pontoise.  
•Auteur notamment de *La discrimination positive* (coll. Que sais-je ? / PUF, 2016).

1. Voir « Le Comité Sabeg, une menace pour la démocratie », Gwénaële Calvès, Observatoire des inégalités, 7 avril 2009, ainsi que « Lutter contre les discriminations : pour un discours cohérent et une politique efficace », Kamel Arab et Gwénaële Calvès, in Patrick Weil (dir.), *80 propositions qui ne coûtent pas 80 milliards*, Grasset, 2012.

\* **Essentialisation** : réduction des individus à la seule caractéristique qui les expose à la discrimination, comme la couleur de peau, le handicap, le sexe, etc.



vail, et de nombreux codes interdisent les discriminations fondées sur des critères qui leur sont propres (« origine sociale, culturelle et géographique » dans le code de l'éducation, qualité de bénéficiaire de l'aide médicale d'État dans le code de la santé publique, etc.). L'intervention du droit de l'Union européenne a accru la confusion : plusieurs régimes probatoires\* coexistent dans un certain désordre ; la notion de discrimination indirecte\*\* a été consacrée, mais pas de manière uniforme ; le lien avec la notion de harcèlement est devenu opaque.

De cette évolution, il résulte que le droit de la non-discrimination, pour les praticiens – et, *a fortiori*, pour les justiciables – se présente un peu sous la forme d'un jeu de piste : au sein d'un même code, des dispositions éparées – parfois redondantes, parfois contradictoires – peuvent être applicables à une situation de discrimination. D'un code à l'autre, les formulations varient, sans que ces variations apparaissent dictées par la logique interne à la matière.

Par exemple, l'« appartenance ou [la] non-appartenance à une religion déterminée » (code pénal) a-t-elle le même sens et la même portée que les « convictions religieuses » visées par le code du travail, les « opinions religieuses » visées par le code de la fonction publique, ou encore « la religion » au sens de la loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations ? Pourquoi le licenciement d'une salariée qui refuse d'ôter un foulard « musulman » est-il sanctionné par le juge pénal, alors qu'il est (généralement) admis par le juge social ? L'existence de lois non codifiées pose également problème. La loi du 27 mai 2008, adoptée en urgence sans aucun souci d'harmonisation avec le corpus législatif existant, et dont nul ne connaît avec certitude le champ d'application, a ainsi accueilli, en décembre 2015, un nouveau critère de discrimination dont on ne sait trop à qui il va servir : « la perte d'autonomie ».

## Il faut un code de la non-discrimination

Le droit de la non-discrimination est devenu illisible. C'est une des raisons de sa paralysie. Il faut donc ouvrir, au Parlement, un grand chantier de restructuration de ce droit. La France doit se doter – à l'instar du Royaume-Uni qui dispose, depuis 2010, d'un Equality Act unique et exhaustif – d'un code de la non-discrimination qui rassemble, mais aussi harmonise, simplifie et modernise, un amoncellement de

\* Régime probatoire : façon de démontrer la preuve de la discrimination.

\*\* Discrimination indirecte : différence de traitement qui repose sur un critère licite mais qui, en pratique, produit les mêmes effets (parfois de manière involontaire) que si un critère illicite avait été retenu.

normes qui tient désormais du bric-à-brac. Ce code pourrait rassembler, outre les règles relatives au principe de non-discrimination *stricto sensu*, des règles qui régissent des domaines voisins et souvent confondus dans l'esprit des justiciables : celles qui régissent le droit des fichiers (loi « informatique et libertés » de 1978), celles qui organisent la répression des propos racistes et assimilés (loi sur la presse du 29 juillet 1881), mais aussi – pourquoi pas ? – celles qui garantissent le libre exercice du culte ainsi que les relations entre les cultes et les pouvoirs publics, notamment locaux, puisque ces relations sont placées sous le signe de la non-discrimination (loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État).

La construction d'un tel code de la non-discrimination n'est pas une lubie de techniciens du droit, ou de professeurs obsédés par l'*elegantia juris*\*. Il s'agit d'un chantier éminemment politique.

D'abord parce qu'il appelle une réflexion d'ensemble, au sein du Parlement et de la société civile, sur les formes de traitements arbitraires que la République entend placer hors la loi. Faut-il resserrer, autour de certains critères, la protection contre la discrimination ? Faut-il, au contraire, maintenir une protection très large ? Faut-il repenser le système de dérogations à l'interdiction de discriminer ? Faut-il élargir le champ des discriminations positives ? Ces questions – parmi d'autres... – ne sont pas des questions « techniques ».

Le chantier est politique, ensuite, en raison des enjeux qui lui sont associés. Rendre le droit intelligible et accessible, c'est permettre sa mise en mouvement. Un code doterait les professionnels du droit – magistrats, avocats, policiers, juristes des entreprises, des associations, des administrations, des structures d'accueil du public – de l'outil de travail qui leur fait cruellement défaut. Il permettrait aussi d'engager, auprès de la société toute entière, la promotion active d'un droit dont les règles sont largement ignorées.

## Mobiliser le droit

La création d'un code s'impose comme une condition nécessaire à l'effectivité du droit de la non-discrimination, mais elle n'est évidemment pas une condition suffisante. Face à une discrimination, chacun doit être mis en mesure de se défendre.

Cela suppose, au préalable, d'être efficacement conseillé. Or les acteurs qui interviennent dans le champ de l'accueil des victimes de discrimination sont aujourd'hui trop nombreux, mal identifiés par le public, et totalement déconnectés les uns des

---

\* *Elegantia juris* : littéralement « l'élégance de la loi », sa cohérence interne.



autres. Il faudrait instituer un guichet unique, sous la forme par exemple d'une « Maison de l'égalité », qui regrouperait ces différents intervenants (associations, syndicats, barreaux, parquets, délégués du Défenseur des droits...). Un « circuit court » serait garanti, pour éviter l'enlisement des réclamations, entre les Maisons de l'égalité et les juridictions, ou, selon les cas, entre les Maisons de l'égalité et les personnes publiques ou privées mises en cause.

Quant à l'accès au juge, il doit impérativement être facilité. La possibilité de se regrouper pour attaquer en justice les pratiques ou systèmes discriminatoires, qu'un projet de loi embourbé au Parlement depuis 2012 envisage timidement d'ouvrir, dessine à cet égard la voie à suivre. Car si la loi peut (et doit) protéger activement le principe d'égalité, les discriminations ne reculeront pas sans la mobilisation des acteurs sociaux. ●

**RÉFÉRENCES**  
Gwénaële Calvès,  
*Envoyer les racistes en prison ?  
Le procès des insulteurs*  
de Christiane Taubira, LGDJ, 2015



**Discriminations ethnoraciales**  
Patrick Simon

# LES IDENTIFIER POUR MIEUX LES COMBATTRE

La difficulté à dépasser la seule condamnation morale des discriminations ethnoraciales pour passer à l'action est grande. Autoriser les statistiques ethniques et recourir aux quotas dans certains domaines aideraient, en attendant une politique contre les inégalités ethnoraciales de plus grande ampleur.

**E**n plaçant la lutte contre les discriminations sur l'agenda politique en 2000, le gouvernement Jospin a popularisé une approche alors peu présente dans l'action juridique et politique française, mais également dans les travaux de sciences sociales. Quinze ans plus tard, on peut considérer que la thématique des discriminations appartient désormais au lexique des débats publics, mais qu'elle a singulièrement, en partie, disparu de l'agenda politique et de l'action publique. Il en va ainsi des discriminations ethnoraciales : on en parle beaucoup, mais on agit peu.



**Patrick Simon**  
• Sociodémographe à l'Institut national d'études démographiques (INED).  
• Auteur notamment de *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, avec Cris Beauchemin et Christelle Hamel (coll. grandes enquêtes, Ined, 2016).

## Discrimination et inégalité

L'inaction publique n'est en réalité pas comparable selon les critères de discrimination. De nombreuses actions dites « de lutte contre les inégalités » peuvent entrer dans le cadre de la lutte contre les discriminations, en particulier celles relevant de l'égalité entre les femmes et les hommes. Le cadre générique de la lutte contre les discriminations doit être étudié dans ses déclinaisons par motif, car il y a en fait autant de politiques de lutte contre les discriminations que de motifs.

La discrimination est un traitement différencié, fondé sur un critère dont l'utilisation est considérée comme illégitime (sinon illégale) et qui entraîne un préjudice. La notion de discrimination est ainsi intrinsèquement liée aux caractéristiques associées : le sexe, l'origine ethnique ou raciale, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, les convictions politiques ou les activités syndicales, l'adresse, etc.) et elle est identifiée suivant un raisonnement comparatif. Comme le disent les termes de la loi<sup>1</sup>, la discrimination directe est établie lorsque « une personne est traitée de manière

1. Loi du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations.



moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable » et indirecte lorsqu'une disposition ou pratique neutre en apparence entraîne « un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes » sur la base des caractéristiques protégées.

La discrimination se distingue de la notion d'inégalité en ciblant plus précisément des traitements défavorables faisant référence à des caractéristiques qui sont, dans leur essence, naturalisées. De fait, s'il existe bien entendu un contexte social aux discriminations, les inégalités socio-économiques ne relèvent pas, à proprement parler, du champ des discriminations car elles reposent sur une hiérarchisation fondée sur la participation au système de production et de distribution des revenus. Il est possible que la position dans la hiérarchie sociale soit source de discriminations, mais il faut pour cela que l'écart de traitement ne soit pas justifié par des questions de revenu, d'éducation ou toute autre indication de la position de classe. Pour le dire simplement, le fait de se voir refuser un appartement pour des revenus insuffisants est sans doute une injustice si l'on pense que l'accès à un logement est un droit élémentaire, mais pas une discrimination du point de vue de la logique d'attribution du logement. En revanche, ne pas attribuer le même logement à un demandeur, qui a objectivement les moyens d'en payer le loyer, en raison de son origine (appartenance réelle ou supposée à une minorité visible) ou de son orientation sexuelle (couple de même sexe par exemple) constitue une discrimination.

### Les inégalités se cumulent

Les sources d'inégalité se cumulent, mais la discrimination vient se greffer dessus : une femme noire de classe populaire, avec une faible qualification est en situation de forte vulnérabilité sociale, et elle trouvera plus difficilement à travailler qu'une femme blanche ayant les mêmes propriétés sociales. L'erreur serait de croire que cette même femme noire disposant de qualifications et de ressources plus élevées serait épargnée par les discriminations. La position de classe supérieure ne fait pas disparaître les préjugés raciaux, ni leurs effets sur les personnes susceptibles d'être discriminées.

On pense souvent que les discriminations sont faciles à identifier : il suffit de constater qu'une personne, en raison, par exemple, de son origine ethnique, n'a pas été embauchée dans une entreprise ou s'est vue refuser un logement. Mais dans la vie sociale, les décisions font intervenir une multiplicité de facteurs qui masquent le motif décisif : celui-ci n'est que très rarement apparent et ne fonctionne jamais seul. Plus encore, les auteurs de discrimination n'ont pas nécessairement conscience

qu'ils fondent une partie de leur décision sur ce critère. Sans le recours à des indicateurs leur permettant d'analyser leurs pratiques, de nombreux responsables de recrutement ne se considèrent pas concernés par les discriminations. Pas plus que les propriétaires de logement, les bailleurs sociaux, les agents des services publics, etc.

### Pour une surveillance statistique

La plupart des procédures qui aboutissent à des inégalités de traitement reposent sur l'appréciation d'un « risque » attaché à l'origine ethnique qui joue ici le rôle d'un signal négatif informant sur d'autres caractéristiques qui sont considérées comme lui étant associées (une moins grande ponctualité, des problèmes de comportement, des défauts de paiement, etc.). Dans cette chaîne, le fait qu'un critère joue régulièrement (d'un point de vue statistique) en la défaveur des individus ne peut s'établir qu'en objectivant ses conséquences sur les opportunités de ces mêmes individus. Celui-ci pourra être dit discriminatoire s'il affecte significativement, négativement et de façon disproportionnée, les personnes d'un groupe donné. La question de l'intention discriminatoire est en définitive moins déterminante que l'existence d'un système de positions où le sexe, l'origine ethnique et raciale, la religion, l'état de santé, l'orientation sexuelle forment des catégories qui canalisent les inégalités sociales, les amplifient ou au contraire les atténuent.

On comprend ici que non seulement la notion même de discrimination a partie liée avec celle de catégories, mais que l'un des principaux moyens de visualiser les discriminations, et par conséquent d'agir contre elles, est de nature statistique. La notion même de comparaison, avancée dans la loi, engage à recourir à des tests statistiques pour séparer ce qui relève du hasard de ce qui tient d'une régularité de l'effet d'un critère dans un processus de sélection (pour un travail, un logement), et équivaut, littéralement, à une discrimination.

Pour toutes ces raisons, les dispositifs de lutte contre les discriminations recourent abondamment aux statistiques, comme le montrent les actions en faveur de l'égalité de genre. Il n'aura échappé à personne que ces dispositifs ne sont absolument pas transposables à l'égalité ethnoraciale pour plusieurs raisons. La première est que les catégories ethnoraciales sont perçues comme un problème et non comme une solution. La seconde est que l'utilisation de quotas comme la parité en politique ou les sièges réservés aux femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises n'est pas du tout considérée comme une option pour corriger les discriminations ethnoraciales. La troisième raison, qui découle des deux premières, est qu'il n'y a pas de statistiques sur les origines permettant de constituer les compa-



raisons nécessaires à la mise en place de la plupart des actions contre les discriminations. Or, pour lutter contre les discriminations, il faut d'abord décrire les mécanismes à l'œuvre, et identifier les populations concernées pour ensuite développer des actions s'attaquant à ces mécanismes, en vue de protéger les populations exposées.

Dans le cas des discriminations ethnoraciales, comme celles relatives à la religion ou à l'orientation sexuelle, pour des raisons différentes, les politiques ne dépassent pas le stade de la condamnation morale et de l'action juridique de réaction (c'est-à-dire après plaintes, en nombre très limité). Il n'y aura pas de politique active de lutte contre les discriminations ethnoraciales sans définir des catégories de personnes exposées aux discriminations et qui seraient protégées, voire bénéficiaires, des politiques menées. Il faut également entrer dans une politique volontariste contre les discriminations ethnoraciales en développant la surveillance des procédures d'accès aux biens et aux services sur la base, entre autres, de statistiques fondées sur l'origine. Ces statistiques ne sont pas définies pour le moment et il faudrait dépasser le débat sur leur institution ou non pour réfléchir à la façon dont on pourrait identifier les discriminations, les circonvenir et éventuellement les réparer. À ce titre, la mise en place de quotas fondés sur l'origine peut dans certains cas se justifier s'il s'agit d'opérer un rattrapage après des décennies de désavantages accumulés. Les politiques de déségrégation (politiques de la ville et politiques urbaines) ont par exemple toutes échoué à favoriser la mobilité résidentielle des minorités. Des quotas d'accès aux logements sociaux pourraient permettre une mise en œuvre plus rapide de la déségrégation. Il faudrait de même se poser la question d'éventuels quotas d'accès aux fonctions politiques si la dynamique de diversification du corps politique ne monte pas en gamme dans les prochaines années. Mais il ne faut pas se focaliser sur la politique de quotas qui ne sont que la forme extrême d'actions volontaristes contre les discriminations. Il y a déjà fort à faire pour instaurer l'impartialité des procédures, ce qui atténuerait l'impact des inégalités ethnoraciales et éviterait que la racialisation de la société convertisse la stratification socio-économique en stratification ethnoraciale. ●



# ARMER LA JUSTICE FACE AUX PUISSANTS

Les catégories populaires sont davantage condamnées que les classes supérieures. Il est urgent de modifier nos représentations des infractions commises aux deux extrémités de l'échelle sociale. Comme il l'est aussi de rendre la justice plus juste en la dotant de plus de moyens.

Les inégalités sociales devant la justice sont sans doute parmi les plus fortes qui soient. En effet, elles ne résultent pas simplement des mécanismes du jeu économique mais aussi du fonctionnement de tout un ensemble d'institutions qui composent l'appareil d'État ainsi que les systèmes politiques locaux et notamment municipaux. Or, au sommet de ces appareils de gouvernement, se situent des élites, dont l'action entretient plus ou moins fortement ces inégalités. Ces dernières s'articulent enfin sur une autre source d'inégalités souvent négligée : les représentations sociales, les imaginaires collectifs, qui contribuent à ordonner le monde social en hiérarchisant les groupes sociaux et en favorisant l'émergence ou le maintien d'un ensemble d'attitudes contribuant à entretenir les inégalités comme les discriminations dans la vie quotidienne.

## Un constat classique

Dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle, selon Benoît Garnot, « la plupart des condamnés par la justice pénale sont issus du peuple et même des catégories les plus pauvres de celui-ci. [Ils] constituent l'essentiel du gibier de potence au fil des cinq siècles considérés »<sup>1</sup>. Un demi-millénaire plus tard, la situation n'a pas vraiment changé. Les membres des classes sociales supérieures sont moins condamnés que ceux des classes populaires pour les mêmes infractions, et restent largement impunis pour les infractions qui leur sont spécifiques. Donnons-en deux exemples.

Les enquêtes en population générale indiquent que les violences sexuelles concernent tous les milieux sociaux dans des proportions équivalentes. Or, une recherche sur



**Laurent Mucchielli**  
 • Sociologue, directeur de recherche au CNRS (Laboratoire méditerranéen de sociologie), enseignant à Aix-Marseille Université.  
 • Auteur notamment de *Sociologie de la délinquance* (Armand Colin, 2014).  
 • Site : [www.laurent-mucchielli.org/](http://www.laurent-mucchielli.org/)

1. Benoît Garnot, *Histoire de la justice. France, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, 2009.

les viols jugés dans trois départements<sup>2</sup> montre que la répression touche essentiellement les milieux populaires. On ne trouve que 6 % de cadres supérieurs parmi les auteurs de viols jugés, alors qu'ils représentent 16 % de la population active en moyenne nationale et autour de 30 % dans deux des trois départements étudiés. Comment interpréter ce grand écart ? D'un côté, les milieux populaires font l'objet d'une prise en charge plus forte par les services sociaux et médico-sociaux et sont, dans cette mesure, davantage surveillés. De l'autre, au sein des classes sociales supérieures, il existe de puissants mécanismes de non-judiciarisation permettant d'éviter l'opprobre qu'entraîne la révélation de crimes sexuels pour les familles concernées. La position sociale, l'influence, la culture juridique, la capacité financière à entretenir des conseillers juridiques et des avocats puissants, tout ceci perdure dans des milieux où la réputation constitue un capital majeur.

Il en est de même pour la fraude et l'évasion fiscales. Si les contrôles se sont renforcés ces dernières années sur les allocataires des minima sociaux, les vérifications concernant les hauts revenus demeurent beaucoup moins efficaces et les poursuites, beaucoup moins sévères : c'est qu'en pratique, s'agissant des hauts revenus, les inspecteurs des impôts sont incités à privilégier la négociation et la régularisation plutôt que la sanction.

De manière générale, on assiste à une dépénalisation croissante de la vie des affaires ainsi qu'à une déjudiciarisation suivie d'une raréfaction des poursuites et des sanctions concernant les délinquances économiques et financières. Moins d'investigations de la part des policiers et des gendarmes, moins de poursuites et de condamnations en justice, des sanctions beaucoup plus légères : selon que l'on est fort ou faible socialement, il y a bien toujours « deux poids, deux mesures » face à la justice.

## Rééquilibrer les moyens

Certes, il faudrait davantage armer la justice face aux puissants : orienter l'arsenal juridique vers les biens, permettre plus souvent la saisie et la confiscation, augmenter très fortement les amendes, rallonger les périodes d'inéligibilité. Certes encore, il serait urgent de doter les organismes administratifs de contrôle de vrais pouvoirs d'investigation et de sanction. Mais il faut également parvenir à deux autres changements sans lesquels les moyens juridiques sont largement inutiles.

La première chose à faire est donner à la justice les moyens de fonctionner véritablement. La justice est probablement le service public le plus maltraité et les comparaisons européennes indiquent que la France est particulièrement sous-équipée

2. « Les viols jugés en cours d'assises : typologie et variations géographiques », Véronique Le Goaziou, Laurent Mucchielli, in *Questions pénales* n°4, 2010.

de ce point de vue. Or, moins il y a de personnels et de moyens matériels en justice, plus les logiques d'urgence prédominent, plus les catégories sociales les plus précaires sont les seules concernées et plus les justiciables (victimes comme auteurs) sont les plus maltraités. Si certains peuvent payer un avocat capable de travailler leur dossier pendant des mois, d'autres dépendent d'un avocat « commis d'office » qui n'a que quelques heures pour préparer sa plaidoirie. Il est urgent de repenser l'aide juridictionnelle. Mais qui vote les crédits de la justice ? Ne serait-ce pas ceux-là mêmes qui pourraient se voir plus souvent inquiétés par elle si celle-ci disposait de davantage de moyens ?

### Revoir notre jugement

La deuxième chose à faire est de changer nos représentations et donc, notre façon de parler. Il faut comparer les façons de faire et en parler avec les mêmes mots. Prenons un exemple. Outre leur répression, le comportement des trafiquants de drogues fait l'objet d'accusations morales. On reproche aux dealers leur « goût de l'argent », le « mauvais exemple » qu'ils donnent aux plus jeunes, les ravages que provoque « l'argent facile », le fait que ces jeunes soient « des flambeurs » ne pensant qu'à s'enrichir, s'offrir des voitures de luxe, se payer des séjours de vacances fastueux, s'entourer de jolies femmes, etc. Or, si nombre de ces reproches sont fondés, force est de constater que les mêmes attitudes n'entraînent pas la même réprobation morale et ne suscitent pas le même vocabulaire lorsqu'elles sont le fait de personnes appartenant à des milieux sociaux plus aisés. Ainsi, les mêmes reproches pourraient aussi bien s'adresser aux traders condamnés en justice. C'est que le monde des traders se situe socialement à l'opposé de celui des jeunes habitant les quartiers pauvres, exclus de l'école et du marché du travail. Les traders sont pour la plupart des enfants des catégories supérieures, et des produits des grandes écoles. Comme les dealers, ils appartiennent à des organisations structurées par la recherche du profit, traversées de conflits et de concurrences impitoyables dans lesquels prévaut la loi du plus fort, sans égard pour les victimes des OPA, des rachats en vue de démantèlements, des prises de pouvoir et autres « raids » financiers. Un monde où la quête de l'argent n'a pas de limite, où les salaires et les bonus justifient tout ou presque et où les dépenses ostentatoires font aisément passer la plupart des dealers pour des « gagne-petit »<sup>3</sup>. Voici donc deux univers que tout oppose en apparence, mais où les comportements sont presque identiques. Il faut appeler un chat un chat, quelle que soit la brillance de son poil. Or, la déférence de nombre de journalistes, voire d'intellectuels vis-à-vis des pratiques déviantes des élites économiques et poli-

3. Olivier Godechot, *Working rich. Salaires, bonus et appropriation du profit dans l'industrie financière*, La Découverte, 2007.

tiques, est à l'opposé du durcissement des jugements moraux de plus en plus durs portés sur les comportements des catégories populaires. Cette inégalité profonde ne fait qu'attiser les tensions sociales. ●

**RÉFÉRENCES** Pierre Lascoumes et Carla Nagels, *Sociologie des élites délinquantes. De la criminalité en col blanc à la corruption politique*, Armand Colin, 2014.  
Laurent Mucchielli, *Sociologie de la délinquance*, Armand Colin, 2014.  
Alexis Spire, *L'impunité fiscale. Quand l'État brade sa souveraineté*, La Découverte, 2015.



**Citoyenneté**  
Nicolas Framont

# LA POLITIQUE POSSIBLE POUR TOUS

Les inégalités sociales face à la politique sont considérables. Pour les réduire, on peut améliorer le fonctionnement du système en recourant au référendum, en limitant les mandats ou en facilitant l'accès des moins favorisés aux mandats.

**E**n France, les citoyens ne sont pas égaux face à la politique. Tout d'abord, il existe une inégalité en termes de participation : les ouvriers et les employés, qui sont aussi les moins diplômés et les moins riches, sont de moins en moins présents dans les partis politiques et votent de moins en moins. Trop souvent, l'absence est expliquée sous le prisme moral, comme un manque de civisme. Cette explication ne tient pas la route longtemps : la plupart des enquêtes montrent que les Français sont très loin d'être indifférents aux affaires publiques. En revanche, ils ressentent de plus en plus de défiance envers leurs institutions et la classe politique dans son ensemble.



**Nicolas Framont**

- Doctorant en sociologie et enseignant à l'université Paris-Sorbonne, membre du GEMASS, rédacteur en chef de la revue Frustration.
- Auteur de *Les citoyens ont de bonnes raisons de ne pas voter* avec Thomas Amadiou (Le bord de l'eau, 2015).

## Démocratiser l'accès à la vie politique

Il est d'ailleurs logique que la moitié la moins favorisée de la population soit la plus réticente à participer au jeu électoral : les ouvriers et les employés sont ceux qui ont le plus pâti des politiques menées depuis vingt ans par la droite comme par la gauche, qui ont organisé une redistribution des richesses du bas vers le haut. Cela a sans doute à voir avec le fait que les principaux bénéficiaires de ces politiques sont aussi les plus représentés dans nos institutions. L'inégalité de représentation dans la vie politique signifie que, selon votre milieu social, vous ne serez pas représenté de la même manière dans les instances décisionnelles de la République. Les classes supérieures sont très largement présentes parmi les élus et la classe politique au sens large : 81 % des députés sont cadres et professions intellectuelles supérieures alors que seulement 3 % d'entre eux sont ouvriers ou employés (sachant que cette catégorie sociale regroupe plus de la moitié de la population française !).

Les solutions qui visent à « forcer » la participation électorale des citoyens sont illégitimes et improductives : le vote obligatoire par exemple, qui pénaliserait l'abstention, contribue à faire passer celle-ci pour une question individuelle et morale, dédouanant au passage les institutions. Or, c'est d'abord celles-ci qui devraient évoluer pour mettre fin à la défiance populaire dont elles sont l'objet.

## Réformer les institutions

Au niveau institutionnel, on peut réduire les inégalités face à la politique en cessant tout d'abord de croire aveuglément en la démocratie représentative : quand la grande majorité des élus sont de classes supérieures, il est hasardeux de penser que ces derniers peuvent représenter les intérêts de toute la population. Partant de ce constat, il faut faire en sorte que les citoyens puissent prendre part à la décision publique sans déléguer entièrement leur pouvoir à des élus qui les représentent de moins en moins. Cela implique de vraies mesures, et pas des assemblages cosmétiques : la « démocratie participative » telle qu'elle est pratiquée par certaines municipalités pour compenser la perte de légitimité des élus est un remède pire que le mal. En effet, lorsque vous confiez un pourcentage du budget public à une minorité des habitants volontaires, vous avez de grandes chances que ces volontaires soient aussi les plus aisés et ceux qui ont le plus de temps. Cette minorité, encore moins légitime que les instances élues, ne fait que représenter une seconde fois les classes supérieures. Afin d'être réellement démocratiques, les mesures d'implication des citoyens doivent être contraignantes et décisionnelles.

On peut par exemple constitutionnaliser le recours aux référendums. Le dernier référendum national en date, celui de 2005, a été un succès en termes de mobilisation des citoyens, toutes catégories sociales confondues. En posant une question directe à la population, on peut sortir des jeux politiques, ceux qui consistent à arbitrer entre plusieurs candidats et ainsi court-circuiter les logiques de monopolisation du pouvoir politique par les classes supérieures.

Surtout, pour briser ces logiques, il faut renouveler la classe politique et en démocratiser l'accès. Il faudrait, pour commencer, que les mêmes ne monopolisent pas les mandats sur la durée : il faut absolument en interdire une bonne fois pour toutes le cumul, mais aussi limiter le nombre de mandats possible. Ensuite, il est impératif de reconditionner le versement des indemnités. Actuellement, les compensations financières que touchent les élus sont indépendantes des revenus ou du patrimoine dont ils disposent par ailleurs. On peut être riche et toucher en plus une indemnité très confortable, ce qui augmente encore plus le décalage financier entre nos élus

et la majorité des citoyens – sans compter le fait qu'en cumulant des mandats, on en cumule aussi les indemnités ! Enfin, il est très compliqué pour un salarié de se présenter à des élections et d'occuper un poste. C'est pourquoi les politiques français sont généralement avocats, médecins, hauts fonctionnaires ou chefs d'entreprise. Le droit du travail doit impérativement contraindre les entreprises à faciliter la carrière politique de tout citoyen, de façon à ne plus réserver la politique à ceux dont la profession permet les aménagements nécessaires pour briguer et occuper un mandat.

### Changer les organisations partisans

Ces quelques mesures sont toutefois difficiles à mettre en place dans le contexte actuel. D'abord, parce que ceux qui seraient en capacité de le faire sont juges et parties : la classe politique actuelle n'a aucun intérêt à remettre en cause ses revenus et ses places. Et, même en cas d'ouverture d'accès aux mandats, encore faudrait-il que des partis politiques y portent des candidats de classes moyennes ou populaires. Or, cela semble pour le moment très improbable : les organisations politiques françaises ont été désertées d'une partie des classes moyennes et de toutes les classes populaires. Le Parti socialiste est composé à environ de 50 % de cadres et professions intellectuelles supérieures quand ouvriers et employés n'en constituent que 12 %. Le niveau d'éducation y est très élevé puisque 64 % des adhérents sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 25 % dans la société. Mais c'est aussi le cas de toutes les organisations politiques françaises, du Front national au Nouveau parti anticapitaliste.

L'évolution du programme politique de nos partis y est pour beaucoup. La question sociale, qui intéressait tout particulièrement les ouvriers et les employés, a été délaissée au profit d'une vision gestionnaire de la société (pour les grands partis) ou de combats identitaires et symboliques (pour tous). Par conséquent, les organisations politiques ont valorisé les militants les plus diplômés, faisant monter ceux qui maîtrisent les compétences technocratiques dans un monde politique qui, depuis les années quatre-vingt, est décrit comme voué à gérer le système plutôt qu'à le questionner et le modifier.

On ne résoudra donc pas les inégalités face à la politique sans s'intéresser à la question des inégalités sociales, parce qu'elle est indispensable à la réflexion sur l'égalité d'accès à l'exercice de la politique, condition même de la démocratie. Dans une société où une part croissante de la population est précarisée, menacée par le chômage, contrainte à travailler plus longtemps ou de manière imprévisible, on ne

peut attendre qu'elle puisse exercer réellement ses droits. Cette société les laisse être monopolisés par les plus riches et les plus stables, ceux qui sont maîtres de leur temps et qui ne sont pas inquiets de leurs revenus.

Tant que nous dépendrons d'un système économique qui requiert la précarisation de la population salariée, voire prône la fin de ses protections les plus élémentaires, il est vain de croire que quelques aménagements institutionnels et de nouvelles formes de mobilisation politique comme celles permises par Internet vont pouvoir inverser durablement la tendance de la marginalisation politique des classes moyennes et populaires. La montée continue de l'abstention, la baisse de la syndicalisation, l'exclusion permanente des classes populaires des partis politiques montrent en fait que l'expansion des privilèges économiques, scolaires et symboliques des classes possédantes est incompatible avec la démocratie. ●



Logement  
Manuel Domergue

# POUR UNE RÉVOLUTION FISCALE DE L'IMMOBILIER

15 millions de Français sont touchés par la crise du logement. Encadrer les loyers du parc privé, taxer les transactions immobilières les plus chères, instaurer une « Contribution sociale urbaine » sont quelques-uns des outils de lutte contre l'accumulation de richesses issues de l'immobilier et pour l'amélioration des conditions de vie des plus mal-logés.

La qualité et le confort des logements s'accroissent régulièrement en France depuis des décennies. Encore récemment, entre 2006 et 2013, le nombre de résidences principales dépourvues du confort sanitaire de base (eau courante, installation sanitaire, WC intérieurs, chauffage) a chuté de 41 %. Celles-ci représentent désormais moins d'un logement sur 100, alors qu'elles étaient le lot commun de nos parents ou grands-parents après-guerre. Pourtant, le mal-logement, à bien des égards, progresse. En même temps, absence de domicile personnel, surpeuplement accentué, précarité énergétique, effort financier excessif pour payer son loyer ou ses charges... : tous ces indicateurs sont au rouge, si bien que 3,8 millions de personnes en France sont considérées par la Fondation Abbé Pierre comme mal-logées et près de 15 millions, au total, touchées à un titre ou à un autre, par la crise du logement<sup>1</sup>. Ces deux réalités contradictoires dessinent le portrait d'une France du logement fracturée par les inégalités.



**Manuel Domergue**  
•Coordinateur du Rapport sur l'état du mal-logement de la Fondation Abbé Pierre (2016).

## Inconforts

Inégalités au regard du niveau de confort tout d'abord. Sans surprise, les 10 % des ménages les plus pauvres sont ainsi 8,8 fois plus nombreux à vivre dans des logements qui ne disposent pas de tous les éléments du confort de base que les 10 % les plus aisés, et 7,9 fois plus nombreux à subir une installation électrique défailante. Quant aux bruits « très fréquents » la nuit, les pauvres les subissent six fois plus que les plus riches. De même, les ménages les plus modestes sont quatre fois plus souvent en surpeuplement accentué que la moyenne (respectivement 3,2 % et 0,8 %).

1. 21<sup>e</sup> rapport sur l'état du mal-logement en France 2016, Fondation Abbé Pierre, 2016.

Inégalités ensuite face au « destin résidentiel » : à l'occasion d'un changement de logement, pour les ménages les plus modestes, la possibilité d'améliorer leur situation se révèle particulièrement faible. Entre 2009 et 2013, parmi les ménages les plus riches (les 20 % les plus aisés) ayant changé de logement, près de six sur dix sont à présent propriétaires de leur logement, alors que cette perspective a concerné seulement un ménage sur treize parmi les 20 % les plus pauvres ayant récemment déménagé. Pour eux, tout se passe comme si à la panne de l'ascenseur social se superposait une panne de l'ascenseur résidentiel, qui les maintient dans des statuts résidentiels moins valorisés et, de plus en plus, au sein de véritables quartiers de relégation.

Une telle évolution ne peut que contribuer à accroître les inégalités entre les locataires, pour lesquels le logement est source d'appauvrissement, et les ménages qui ont pu accéder à la propriété et se constituer un patrimoine dans des conditions avantageuses. Les 58 % des Français propriétaires du logement qu'ils occupent s'enrichissent plus vite par leur patrimoine que par la progression de leurs revenus. Si le patrimoine des plus riches augmente très vite – comme le révèlent les enquêtes Patrimoine de l'Insee (entre 2004 et 2010, les 10 % des ménages les plus riches ont vu leur patrimoine moyen augmenter de 400 000 euros, une augmentation de 47 %) –, celui des ménages situés à la médiane des revenus a aussi progressé de 36 000 euros sur la même période (soit onze fois moins, mais avec un gain équivalent de 45 %). Cette augmentation tient presque uniquement à la progression des prix de l'immobilier car les ménages des classes moyennes ne détiennent quasiment pas d'actifs financiers.

Ce que certains décrivent comme une « bulle immobilière »\* crée donc des gagnants et des perdants. Du côté des perdants, on retrouve les nouveaux arrivants sur le marché, c'est-à-dire la plupart des jeunes, des locataires du parc privé, des ménages précaires ou des migrants. Réciproquement, les gagnants sont à chercher parmi les ménages plus âgés, les bailleurs, les multipropriétaires ou les propriétaires fonciers, les héritiers de biens immobiliers et, de manière générale, tous ceux qui ont pu investir au bon moment.

Lutter contre le mal-logement suppose donc de résorber ces fractures ouvertes et de s'attaquer frontalement aux nouvelles inégalités générées par la hausse des prix. Un chantier sensible politiquement, puisqu'il implique de corriger les effets de

---

\***Bulle immobilière** : inflation exponentielle de la valeur des logements sans lien direct avec une quelconque création de richesse supplémentaire équivalente.

richesse liés à la bulle immobilière, et donc de reprendre un peu à ceux qui, depuis quinze ans, ont gagné beaucoup.

## Encadrer le marché locatif

Les pouvoirs publics disposent de pouvoirs de régulation directs, en particulier à travers l'encadrement des loyers du parc privé, de manière à compenser l'inégal rapport de force entre locataires et bailleurs dans les zones tendues. Cet outil, utilisé jusqu'ici très timidement, aurait pourtant pu freiner la hausse des loyers privés des grandes agglomérations au cours de la décennie 2000. Progressivement renforcé depuis 2012, avec la limitation des hausses de loyer à la relocation lors d'un changement de locataire et l'encadrement des loyers en fonction du loyer médian à Paris, l'encadrement reste trop tardif et surtout trop limité puisque la loi ALUR, qui le prévoyait dans 28 agglomérations regroupant plus de 1 000 communes, n'est pour l'instant appliquée qu'à Paris intra-muros – même si Lille ou Grenoble pourraient suivre prochainement.

Autre instrument destiné à ouvrir le marché locatif privé des villes chères aux ménages modestes : la garantie universelle des loyers (GUL) était censée substituer à la caution parentale une garantie publique contre les impayés, de manière à rassurer les bailleurs et instaurer une plus grande égalité des chances entre locataires disposant d'un garant et les autres. Comme l'encadrement des loyers, cette mesure a été adoptée dans le cadre de la loi ALUR avant que le gouvernement annonce qu'elle ne serait pas réellement appliquée. À la place, un nouveau dispositif intitulé Visale, financé par Action logement\*, semble bien moins ambitieux dans la mesure où il ne couvrira pas les chômeurs ni les inactifs de plus de trente ans.

## Redistribuer la rente foncière

Au-delà du simple marché locatif, il serait nécessaire de redistribuer la rente foncière. Cela peut prendre plusieurs formes. La Fondation Abbé Pierre défend une « Contribution de solidarité urbaine », qui consisterait à réduire les inégalités territoriales en surtaxant les transactions des biens immobiliers les plus chers, de manière à ponctionner la hausse des prix les plus élevés des quartiers riches pour financer la rénovation des logements et la production de logements abordables dans

---

\*Action Logement : ex-1 % Logement – organisation qui recueille la participation des entreprises du secteur privé à hauteur de 0,45 % de leur masse salariale, pour le financement de la résidence principale de leurs salariés.

les quartiers qui en manquent, au sein d'une même agglomération. Elle pourrait être complétée par une extension de la « taxe Apparu », relative aujourd'hui aux micrologements aux loyers indécents, à tous les loyers supérieurs au « loyer médian majoré » (20 % au-dessus du loyer médian) introduit dans la loi ALUR. Dans les deux cas, le principe de cette fiscalité consiste à utiliser la ségrégation par les prix pour mieux la combattre et, en quelque sorte, à taxer les mécanismes de ségrégation et à faire payer les ségrégateurs plutôt que les ségrégués.

Taxer la rente, c'est aussi taxer la rétention foncière spéculative. Quand un terrain est classé constructible par la collectivité, sa valeur grimpe, mais la fiscalité, décroissante dans le temps, incite son propriétaire à le conserver plutôt qu'à vendre ou construire dès que possible. Il faudrait donc inverser cette courbe, en taxant d'autant plus fortement une plus-value foncière que le terrain a été détenu longtemps par son propriétaire après son classement en terrain constructible. Enfin, réactualiser la valeur des terrains et des logements pour que ceux-ci soient taxés à leur juste valeur, celle d'aujourd'hui et non celle d'il y a 40 ans...

De la même manière, il serait souhaitable de fiscaliser davantage les donations et successions, moteurs importants de la reproduction des inégalités face au logement et de la hausse des prix, en les taxant davantage afin d'améliorer l'égalité face au logement et à l'accumulation du patrimoine.

Ces réformes fiscales ont pour objectif on l'a vu de mobiliser le foncier constructible et d'éviter l'accumulation des richesses issues de la hausse des prix de l'immobilier. Ainsi les recettes nouvelles collectées doivent aussi servir à financer une politique du logement plus ambitieuse pour les couches populaires, de manière à corriger les effets pervers du marché. Elles seraient en particulier indispensables pour financer les aides à la pierre qui permettent aux bailleurs sociaux de construire des logements réellement sociaux dans les zones tendues, là où ils sont les plus chers, et pour mieux solvabiliser les locataires grâce aux aides à la personne. Une révolution fiscale de l'immobilier est donc cruciale pour relancer une politique de construction capable de résorber la pénurie de logements d'une part, et d'autre part pour se donner les moyens d'en finir enfin avec le scandale du mal-logement. ●



Santé  
Pierre Volovitch

# PRENDRE EN COMPTE LES DIMENSIONS SOCIALES ET CULTURELLES

Mieux prévenir, améliorer les conditions de vie et de travail, mieux accompagner dans les soins en associant différents professionnels, ou encore s'attaquer aux barrières financières dans l'accès aux soins sont quelques-unes des pistes pour réduire les inégalités sociales de santé.

Les inégalités de santé prennent au moins trois formes. D'abord, les inégalités de durée de vie : alors que l'espérance de vie augmente pour tous, celle d'un ouvrier demeure dans le temps, inférieure de six ans à celle d'un cadre. Ensuite, les inégalités en matière d'état de santé : des catégories sociales « supérieures » aux catégories « défavorisées », les risques d'être touché par le cancer augmentent, la probabilité d'être diabétique est plus forte, les douleurs articulaires sont plus fréquentes... Enfin, les inégalités en matière de transmission des inégalités. Dans notre pays, on peut disposer d'informations sur la profession du père d'un enfant en examinant sa dentition. En grande section de maternelle, 9 % des enfants de cadres présentent au moins une dent cariée. Ce pourcentage est de 30 % si le père est ouvrier.



**Pierre Volovitch**  
• Économiste de la santé  
chercheur émérite à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES).

## Mieux vaut prévenir que guérir

Quels sont les rôles respectifs de la situation sociale (travail, logement, alimentation...) et du système de soins (médecins, médicaments, hôpitaux) dans le domaine de la santé ? Les formidables gains d'espérance de vie de la deuxième moitié du XXe siècle sont autant, sinon plus, liés aux progrès de l'hygiène et des conditions de vie qu'aux innovations médicales. Ainsi, c'est principalement en améliorant les conditions de logement que l'on a pu réduire la mortalité liée à la tuberculose. Pour cette première moitié du XXIe siècle, tout ce qui réduira la précarité et la paupérisation du travail, le mal-logement, augmentera les bas revenus, contribuera à

réduire les inégalités de santé. Le dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le « mal-logement »<sup>1</sup> montre clairement comment les dimensions sociale et sanitaire se mêlent dans la construction de l'état de santé.

Agir en amont du soin, c'est agir sur les « conditions de vie ». C'est aussi promouvoir des politiques de prévention. Mais comment mener ces politiques ? Souvent, dans ce domaine, les grandes politiques – contre le tabac, l'alcool, les comportements alimentaires à risques – ont davantage tendance à accroître les inégalités qu'à les réduire. N'a-t-on pas vu la consommation de tabac diminuer plus vite chez les cadres que chez les personnes les plus modestes ?

Il faut articuler les politiques de prévention et l'amélioration de la situation sociale. On le voit très nettement en matière de nutrition, où il est difficile de préconiser de manger cinq fruits et légumes par jour quand le prix de ceux-ci est peu compatible avec le budget d'alimentation du ménage. La prévention c'est aussi savoir faire travailler ensemble des institutions aujourd'hui trop « isolées ». C'est le cas dans le domaine de la santé au travail. D'un côté, l'administration dispose de nombreuses informations sur les conditions réelles de travail et sur leurs impacts sur la santé. De l'autre, le médecin généraliste, solitaire dans son cabinet de ville, n'a pas accès à ces informations. Quand une structure légère (une association) met à la disposition des médecins ces informations sur le travail de leurs patients, c'est tout l'équilibre du rapport entre santé et travail qui est transformé<sup>2</sup>.

Quand on aura pris en compte la réalité sociale et donné toute sa place à des politiques actives de prévention, il faudra poser la question de l'accès au système de soins proprement dit. Il y a une dimension financière de l'accès aux soins. L'assurance maladie de base « couvre » de moins en moins bien : le taux de couverture des dépenses « courantes » par l'assurance maladie atteint aujourd'hui péniblement 50 %. Le recours aux couvertures « complémentaires » devient toujours plus nécessaire, alors que, par définition, les couvertures « complémentaires » sont diverses et... inégales. Il faut restaurer le niveau de couverture de l'assurance maladie de base. L'obstacle ici n'est pas financier : le total des frais de gestion des assurances « complémentaires » est l'équivalent du déficit de l'assurance maladie !

Il existe également une dimension géographique de l'accès aux soins. Les chiffres disponibles montrent clairement qu'il y a moins de médecins, moins de lits d'hôpitaux, dans les zones où les revenus de la population sont les plus faibles. Ici, la mise en place d'une politique utile se heurte à plusieurs obstacles. Aujourd'hui, les médecins s'installent où ils veulent sur le territoire. Les médecins hospitaliers peuvent « éviter » d'être affectés à tel hôpital moins « prestigieux ». Surtout, l'administration

1. Pour illustrer la question de lien entre santé et social, voir le très complet 21<sup>e</sup> rapport sur le mal-logement de la Fondation Abbé Pierre.  
2. Sur une expérience très riche de lien construit entre médecine générale et conditions de travail, il faut lire « Le SIC, une démarche exemplaire », revue *Pratiques* n° 69, mai 2015. On trouvera sur le site de la revue *Pratiques* de nombreux autres articles sur la prise en charge de la dimension sociale dans l'activité de soins.

n'a aucune réflexion sur ce que serait une « bonne » répartition des professionnels et des structures sur le territoire.

## Des causes sociales et culturelles

Au-delà, il est urgent de prendre en compte le fait que les inégalités sociales de santé ont des causes sociales et culturelles. Les catégories sociales modestes n'ont pas le même rapport à la santé et aux soins que les catégories plus favorisées. Les ouvriers et les employés vont voir le médecin plus tardivement, attendent d'être certains que cela ne va pas « passer tout seul ». Ils vont plutôt voir un « généraliste » et ont recours à l'hôpital beaucoup plus fréquemment que les catégories favorisées. Les types de rapport au système de soins sont socialement diversifiés.

Prendre en charge un problème de santé, c'est pouvoir en parler à quelqu'un d'autre (un médecin, un professionnel de santé), puis c'est comprendre ce que dit l'autre. Il y a ici un vrai problème de langage. Le soin, c'est le contact entre deux mondes : celui des soignants et celui des soignés. Certaines catégories sociales maîtrisent un langage proche de celui des soignants (proximité des niveaux de diplôme) tandis que d'autres catégories sociales n'ont pas cette proximité. Parler de son corps<sup>3</sup>, comprendre la prescription, c'est bien un problème de compréhension réciproque. Les médecins n'ont pas cette formation à la compréhension de l'autre.

Souvent, la prescription n'est pas suivie (ou pas correctement suivie) simplement parce que celui qui l'a élaborée (le soignant) n'a pas pris en compte les conditions de vie, les contraintes d'horaires, de travail du « patient ». La formation des médecins, et plus largement des professionnels de santé, doit intégrer une connaissance et une compréhension des obstacles culturels et sociaux à l'accès aux soins. La santé a une double dimension sociale. D'abord car elle est liée à l'ensemble des situations sociales (travail, revenu, logement, éducation...) et donc aux politiques sociales en général. Ensuite, parce qu'un égal accès aux soins supposerait que les soignants prennent en compte la réalité de la situation vécue par la personne.

Cette prise en compte des deux dimensions sociales du soin est sans doute incompatible avec l'actuel exercice « solitaire » en médecine de ville (et sans doute aussi incompatible avec la vision souvent très « technicienne » du soin à l'hôpital). Exercice solitaire ou exercice plus collectif ? Médecin isolé ou inclus dans une équipe de soins avec d'autres soignants (infirmiers, psychologues, diététiciens) voire des travailleurs sociaux ? Cabinet de médecine libérale ou maison de santé ? Il est sans doute illusoire de vouloir imposer, « par en haut », des formes d'exercice coopératif à des professionnels qui n'ont pas été formés pour ce type de travail. Mais il est

3. Il n'y a pas, ici, une « bonne » façon de parler de son corps qui serait celle de la « science » (et donc celle des médecins) et une autre façon de parler qui serait « moins bonne ». Etablir une hiérarchie n'aurait guère de sens. Il y a « différentes » façons de parler de son corps.

indispensable de donner de la sécurité (et entre autres, de la sécurité financière) aux professionnels qui prennent l'initiative de développer des formes coopératives d'exercice. Cela passe notamment par une adaptation des modes de tarification et des systèmes de rémunération moins fondée sur l'acte que sur le suivi des malades. ●

**RÉFÉRENCES** Didier Fassin, Hélène Grandjean, Monique Kaminski, Thierry Lang, Anette Leclerc, *Les inégalités sociales de santé*, Inserm / La Découverte, 2000.  
« Les inégalités sociales de santé en France en 2006 : éléments de l'état des lieux », Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°2-3, 23 janvier 2007.



# DEMOCRATISER PAR L'ÉDUCATION

Pour que s'opère réellement la démocratisation des pratiques culturelles, le principe de l'éducation artistique à l'école doit être accompagné de moyens. Et les lieux de culture doivent faire des efforts pour conquérir de nouveaux publics, notamment à l'appui d'une offre numérique de « culture à distance »<sup>1</sup>.

La question des inégalités d'accès à la culture est en France aussi ancienne que la politique culturelle puisque la principale mission assignée au ministère des Affaires culturelles à sa création en 1959 était de « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». Plus d'un demi-siècle est passé, le nombre d'équipements culturels et d'artistes a augmenté de manière spectaculaire, et pourtant les résultats d'enquête montrent que les pratiques culturelles des Français sont toujours fortement liées à leurs niveaux de vie ou de diplôme<sup>2</sup>.



**Olivier Donnat**  
• Sociologue au DEPS-Ministère de la Culture et de la communication.  
• Auteur notamment de *Les pratiques culturelles des Français à l'ère numérique* (La Découverte, 2009).

## Renouveler la politique de démocratisation

Faut-il pour autant conclure à l'échec de la politique de démocratisation ? Ce serait oublier que les inégalités culturelles pour une large part reflètent l'état général de la société, et notamment qu'une grande partie d'entre elles trouvent leur origine dans le caractère sélectif du système scolaire français. N'oublions pas que la France est « le pays où la méritocratie républicaine est la plus fortement revendiquée mais aussi l'un de ceux où les destins scolaires sont le plus fortement liés aux origines sociales et au capital culturel des familles »<sup>3</sup>.

Rappeler que les inégalités culturelles sont dans une large mesure le produit de logiques sociales sur lesquelles la politique culturelle a peu de prise, peut conduire à faire le deuil de l'ambition de démocratisation et à prôner un recentrage de l'effort des pouvoirs publics sur le soutien à la création artistique et la valorisation du patrimoine. Si on refuse de céder à cette tentation, l'alternative consiste à tenter

d'identifier les principaux facteurs susceptibles d'améliorer les conditions d'accès à la culture. A cet égard, quatre points nous paraissent essentiels : rompre avec la rhétorique de la démocratisation, inscrire durablement l'éducation artistique et culturelle dans les politiques éducatives, doter les établissements culturels des moyens nécessaires à une politique ambitieuse de diversification des publics et enfin mettre en place un service public de « culture à domicile » qui tire pleinement profit des opportunités offertes par le numérique.

Ne plus céder aux facilités de la rhétorique de la démocratisation, selon laquelle il suffirait d'apporter la Culture au « peuple », de confronter les catégories populaires aux trésors qui constituent les oeuvres, représente à nos yeux un préalable pour mener une politique plus efficace en matière d'accès à l'art et à la culture. Renoncer à ce terme qui a trop servi permettrait de déchirer l'épais écran de fumée qui trop souvent recouvre les objectifs réellement poursuivis et empêche une réelle évaluation des actions menées.

Cela est loin d'être simple car cela suppose d'en finir aussi avec les représentations dominantes dans les milieux culturels qui tendent à survaloriser le pouvoir des oeuvres et des artistes. Une grande partie des professionnels de la culture demeurent en effet convaincus à la fois de la capacité « naturelle » d'attraction des oeuvres ou des artistes et de la bonne volonté culturelle des personnes auxquelles ils s'adressent : à leurs yeux, le désir de culture est toujours là, tapi derrière les « mauvaises habitudes » (la télévision, les *a priori*...) ou contenu par des contraintes matérielles (le prix, l'éloignement de l'offre, etc.) qu'il suffirait de lever pour que la « révélation » opère. Or, les cas de conversion à l'amour de l'art sont – on le sait – statistiquement peu fréquents car liés à des trajectoires personnelles particulières ou à des circonstances exceptionnelles. Le désir de culture comme le plaisir éprouvé au contact des oeuvres, loin d'être spontanés et universels, font souvent partie du legs hérité de son milieu familial : l'un comme l'autre renvoient, sauf exception, aux conditions de socialisation des personnes concernées et à leur environnement social immédiat.

## Le rôle déterminant de l'éducation

Admettre cette vision des choses conduit évidemment à voir dans l'éducation artistique et culturelle le seul véritable levier de transformation des conditions de production du désir de culture et à déplorer la place trop modeste qui lui est accordée dans notre système scolaire. Il faut bien reconnaître en effet que, si cette question figure en bonne place dans l'agenda politique depuis plusieurs décennies, les moyens mis en oeuvre ont été rarement à la hauteur des objectifs affichés, en partie

pour des raisons liées aux relations difficiles entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale mais aussi en raison de l'absence de consensus autour des objectifs poursuivis : faut-il privilégier l'enseignement de l'histoire des arts (dans ce cas convient-il de prendre en compte la BD ou le rock ?), l'éducation à l'image et aux nouvelles technologies ou la sensibilisation aux pratiques artistiques ? Mettre en place une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle réclame des moyens financiers conséquents mais aussi une volonté politique sans faille pour maintenir le cap après avoir défini des priorités.

### Diversifier les chemins d'accès à la culture

Mettre ainsi l'accent sur le rôle fondamental de l'éducation artistique et culturelle à l'école ne doit pas toutefois être une habile tactique pour décharger les établissements culturels de toute responsabilité en matière de diversification des publics : les actions de sensibilisation et de médiation qu'ils mènent à l'égard de l'ensemble des populations qui ne sont pas leur cible « naturelle » doivent bien entendu être renforcées. Certaines actions menées par de grandes institutions comme Le Louvre ou l'Opéra de Paris en direction des « publics éloignés de la culture » bénéficient d'une médiatisation certaine. Pour combien de lieux de spectacle vivant ou de musées qui ne disposent d'aucune structure en charge du développement des publics ou, quand ils en ont une, considèrent leur mission comme un simple volet de l'activité de communication, confondant « relations publiques » avec « relations avec le public » ? Quelle est la proportion d'établissements culturels qui se donnent réellement les moyens de connaître le profil et les attentes de leurs publics mais aussi des personnes qui habitent à proximité ? Nous ne nous prêterons pas au jeu facile qui consisterait à recenser tout ce qui, trop souvent, fait apparaître les établissements culturels comme des lieux intimidants ou peu accueillants pour des non initiés, disons simplement que le combat contre les tendances à l'entre-soi n'est pas toujours mené avec l'ardeur et surtout les moyens humains et financiers qu'il réclame.

Dernier point : l'arrivée du numérique et d'Internet a ouvert un nouveau champ d'intervention considérable pour la politique culturelle. Côté offre, il s'agit de numériser les fonds patrimoniaux détenus par les services d'archives, les bibliothèques, les musées, etc. pour offrir un service public de « culture à distance ». Côté demande, le défi consiste, comme toujours, à veiller à ce que ces richesses culturelles numérisées soient mises à la disposition du plus grand nombre, notamment chez les jeunes générations dont les accès à la culture passent de plus en plus par les écrans connectés.

1. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne correspondent pas nécessairement à la position du ministère de la Culture et de la Communication.
2. Voir « Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales », *Cultures-études* n°7, ministère de la Culture et de la Communication, 2011.
3. Christian Baudelot et Roger Establet, *L'Élitisme républicain*, Le Seuil, 2009.

Grâce au numérique et aux moyens de communication d'aujourd'hui (et plus encore de demain), la plupart des établissements culturels peuvent désormais offrir une palette diversifiée de services « à distance » (archives, livres, films, concerts enregistrés, etc.) et toucher de nouveaux publics au-delà des cercles de leurs habitués, tout en engageant avec eux un dialogue permanent et interactif : les bibliothèques, les musées ou les théâtres, s'ils restent bien entendu les lieux privilégiés de la confrontation directe aux œuvres et aux artistes, doivent aussi devenir de plus en plus des centres de ressources et des prestataires de services culturels à distance, surtout bien entendu quand ils disposent de richesses susceptibles d'être numérisées. ●

- RÉFÉRENCES**
- Marie-Christine Bordeaux et François Deschamps, *Education artistique, l'éternel retour*, Editions de l'Attribut, 2013.
- Pierre Bourdieu, *La Distinction*, Editions de Minuit, 1979.
- Jean Caune, *La Démocratisation culturelle, une médiation à bout de souffle*, Presses universitaires Grenoble, 2006.
- Philippe Coulangeon, *Les Métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui*, Grasset, 2011.
- Bernard Lahire, *La Culture des individus*, La Découverte, 2004.
- Jean-Pierre Saez (dir.), *Culture et société : un lien à recomposer*, Editions de l'Attribut, 2008
- « Inégalités culturelles : qu'en pensent les Français ? », *Culture-études* n°4, ministère de la Culture et de la Communication, 2015.



Inégalités urbaines  
Marco Oberti

# FAIRE ÉMERGER LA MIXITÉ

Pour réduire les inégalités urbaines, mieux vaut équilibrer l'offre des services publics sur les territoires. Et s'inspirer de la mixité existante dans certains quartiers.

La question des inégalités urbaines est liée de manière complexe à celle de la ségrégation. Les groupes sociaux, inégalement dotés en ressources économiques, culturelles et sociales (diplômes, revenus, etc.), se répartissent de façon inégale entre les quartiers d'une ville. Les espaces urbains eux-mêmes sont inégalement pourvus en ressources publiques et privées de toutes sortes (écoles, transports, équipements culturels et sportifs, sécurité, espaces verts, commerces, etc.). Il en découle une hiérarchie qui différencie les quartiers d'une ville et de sa banlieue à la fois sur la base du profil socio-économique, voire ethnoracial, des populations qui y résident, mais aussi en fonction de leurs équipements, de leurs infrastructures, et surtout de leur « qualité ».

## Ressources urbaines et entre-soi des habitants

Cette relation est complexe, puisque, en se concentrant dans certains espaces, les groupes sociaux les plus favorisés y concentrent également une partie de leurs ressources, ce qui rejaillit sur le quartier lui-même. Il peut dès lors être un cadre de protection et de reproduction sociale. Inversement, la concentration des groupes les plus défavorisés peut conduire à accentuer la précarité, voire la pauvreté de certains quartiers, au point de n'être perçus, par ceux qui n'y vivent pas, qu'à travers ce prisme. Mais le quartier peut aussi offrir un cadre protecteur, propice au développement de solidarités et de réseaux d'entraide.

D'un autre côté, c'est aussi parce que certains espaces sont mieux dotés qu'ils sont attractifs, et donc choisis par les groupes sociaux favorisés. Leur forte présence contribue à maintenir, voire à accentuer, leur entre-soi, et donc à creuser les inéga-



**Marco Oberti**  
•Professeur de sociologie à Sciences Po, directeur de l'Observatoire sociologique du changement  
•Auteur notamment de *La ségrégation urbaine*, avec Edmond Préteceille (La Découverte, 2016).

lités urbaines. C'est d'ailleurs un mécanisme qui rend difficile toute tentative de « réhabilitation symbolique » (l'image) des quartiers pauvres, sauf s'ils bénéficient d'autres atouts fonciers susceptibles de permettre une régénération d'ampleur.

Il ne faudrait pas cependant en déduire un lien mécanique entre le profil social d'un quartier et les inégalités urbaines, ce que véhicule implicitement le modèle de la ville duale\*. Certains quartiers ne sont pas identifiés comme « défavorisés », mais peuvent être sous-dotés en infrastructures urbaines, en équipements et services, comme, par exemple, certaines communes périurbaines ou des quartiers « moyens-mélangés ». De même, les « banlieues rouges »\*\* des années 1960 et 1970 étaient caractérisées à la fois par une forte présence des catégories populaires et un haut niveau d'équipements publics dans la plupart des domaines.

Comment, dès lors, tenter de réduire les inégalités urbaines ? Soit en agissant sur la répartition inégale des groupes sociaux dans l'espace urbain, soit en intervenant dans les différents quartiers, et pas uniquement dans les plus défavorisés, pour assurer une répartition équitable des ressources urbaines. Ces deux orientations ne sont pas exclusives, et la plupart des pays mettent simultanément en œuvre, à des degrés divers, des actions dans les deux domaines. Mais, le plus souvent, et en particulier en France, ces deux leviers se sont concentrés pour l'essentiel sur les quartiers les plus défavorisés. C'est une limite fondamentale à une politique ambitieuse de lutte contre les inégalités urbaines.

### Plus de mixité résidentielle

En France, la mixité résidentielle est depuis plusieurs décennies un axe central de la politique de la ville, dont un pan important a consisté à la fois à rénover le bâti dans les quartiers les plus défavorisés (et, de plus en plus, à démolir et reconstruire), pour tenter de les rendre attractifs auprès des classes moyennes. Si ces programmes ont contribué à améliorer le cadre résidentiel dans de nombreux cas, leur capacité à attirer les classes moyennes reste très faible. Parallèlement, les moyens qui étaient dégagés dans les autres domaines de lutte contre les inégalités, à commencer par l'éducation, restaient limités. Au total, l'effort n'a pas été suffisant pour y attirer de nouvelles catégories sociales. De plus, les actions visant à la déségrégation des classes supérieures sont beaucoup plus rares, et font souvent l'objet de vives oppositions. La loi Solidarité et renouvellement urbain (votée en décembre 2000), qui vise à imposer une part de logements sociaux dans des communes qui en comptent

\* Ville duale : une ville caractérisée par une forte ségrégation entre riches et pauvres.

\*\* Banlieues rouges : communes de la première couronne dirigées par le parti communiste.

peu, n'a pas changé la situation de façon significative. D'un côté, une part de la mobilisation vise à freiner, voire à stopper, les programmes de construction de logements sociaux dans des communes très favorisées. Certaines préfèrent payer les pénalités prévues par la loi plutôt que de construire du logement social. D'un autre côté, on s'interroge sur la pertinence de faire vivre des classes populaires dans des quartiers dont les caractéristiques apparaissent peu compatibles avec leurs modes et leurs niveaux de vie.

### Mixité sociale ou équité des territoires ?

Ce modèle dominant d'intervention repose sur une vision très polarisée de la ville et des inégalités urbaines. Il reste aussi déséquilibré, puisqu'il n'atteint que très partiellement son objectif de mixité, et ne compense pas les inégalités dans les autres domaines. Ce constat milite donc pour une remise en cause de cet objectif de mixité, difficile à tenir dans les quartiers les plus pauvres et les plus stigmatisés ; et plaide plutôt pour un renforcement très significatif des moyens nécessaires au développement d'une grande qualité de vie et des services publics dans tous les quartiers populaires et « moyens-mélangés ».

Une première priorité consiste à garantir une relative équité entre les communes et les quartiers quant aux grands équipements et services urbains, ce qui passe par une fiscalité locale réellement redistributive. Mais il faut aussi être attentif à des dimensions plus qualitatives, qui ont un coût. S'il est un domaine où cet aspect est déterminant, c'est bien celui de l'éducation. C'est autant sinon plus le « type » d'établissements présents dans une commune ou un quartier que leur nombre qui apparaît décisif. Cela passe par plus de moyens pour assurer un cadre et une offre scolaires équivalant à ceux des quartiers plus favorisés, en tenant compte des spécificités locales. C'est dans ce domaine que la discrimination positive doit être la plus forte et permettre d'attirer et de fidéliser des enseignants, de constituer des classes à effectif restreint, d'attribuer des moyens importants pour des projets pédagogiques innovants, y compris périscolaires, et d'y développer des modes d'accompagnement plus stables et ambitieux. Ces projets, pour être légitimes et efficaces, doivent impliquer les habitants, s'appuyer sur des initiatives et des ressources locales que l'on a parfois tendance à négliger.

L'orientation consistant à relativiser l'objectif de mixité dans les quartiers les plus pauvres et à renforcer les moyens ciblés sur ces territoires comporte un risque inhérent aux situations de forte ségrégation : celui d'une forte stigmatisation et d'un sentiment de discrimination. C'est la raison pour laquelle, même si la mobilité est



loin d'être absente dans ces quartiers, des actions la facilitant s'avèrent essentielles pour garantir des parcours de vie diversifiés et échapper au sentiment d'enfermement.

Le cas de figure des grands ensembles, très stigmatisés, s'il nécessite des interventions d'envergure, doit être distingué de deux autres configurations pour lesquelles les politiques de mixité restent fondamentales et prometteuses. Le premier cas est celui de nouveaux quartiers. S'ils sont conçus avec une vraie diversité des statuts d'occupation des logements (logement très social, social, intermédiaire, accession sociale à la propriété, accession non aidée), alors cette diversité est d'emblée un levier efficace et essentiel de production de la mixité.

En valorisant leur emplacement et la qualité de leurs infrastructures, à commencer par les établissements scolaires et les transports, ces espaces résidentiels nouveaux, qui ne souffrent pas de la stigmatisation des espaces populaires précédents, deviennent alors des lieux parfaitement adaptés à de telles politiques de mixité. Dans le cas de friches industrielles ou d'espaces restés longtemps vacants sans vocation résidentielle, l'émergence de quartiers originellement mixtes change radicalement la donne par rapport à la réhabilitation des grands ensembles les plus délabrés et stigmatisés, dont la « réparation » de l'image répulsive s'avère sans doute la plus délicate à traiter.

De la même manière, les espaces dans lesquels la mixité sociale existe depuis longtemps, sans vraiment avoir été ni décrétée, ni organisée, ni planifiée, sont trop peu considérés dans la réflexion sur les politiques visant à réduire les inégalités urbaines. Il ne s'agit pas ici des espaces en voie de gentrification\*, dont on parle tant, mais de quartiers plutôt banals, pour beaucoup situés en proche banlieue, et où la coexistence de catégories sociales variées est une modalité ordinaire de la vie urbaine. Ainsi, plutôt que de dépenser beaucoup d'énergie et de moyens à essayer de convaincre les classes moyennes de revenir dans des quartiers stigmatisés où elles n'iront pas (plus) et où d'ailleurs beaucoup d'entre elles n'ont jamais vécu, ces espaces pourraient donner lieu à des expériences innovantes du point de vue des politiques de mixité, et contribuer à atténuer les fantasmes sur la peur du déclassement liée à la présence des classes populaires et des populations immigrées ou issues de l'immigration. ●

---

\* **Gentrification** : processus de transformation des quartiers populaires par l'arrivée de classes moyennes et supérieures.

**RÉFÉRENCES**

- Michel Kokoreff et Didier Lapeyronnie, *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*, Paris, coll. La République des idées, Le Seuil, 2013.
- Marco Oberti et Edmond Préteceille, *La ségrégation urbaine*, La Découverte, Paris, 2016.
- « La ségrégation sociale a-t-elle augmenté ? La métropole parisienne entre polarisation et mixité », Edmond Préteceille, *Sociétés contemporaines* n° 62, 2006.



# AGIR EN RESPECTANT LES SPÉCIFICITÉS NATIONALES

Les volontés de préserver les systèmes sociaux nationaux expliquent la faiblesse des outils européens dans le domaine social. Cet obstacle n'est pas insurmontable, mais encore faut-il que les États s'accordent autour de la reconnaissance de droits sociaux ambitieux et de moyens pour les garantir.

Officiellement, les États membres détiennent le pouvoir en ce qui concerne les questions sociales au sein de l'Union européenne. Dans les faits pourtant, les institutions européennes, et en particulier la Commission, ont été dotées d'outils de politique publique permettant d'agir dans ce domaine. La politique de cohésion, nommée aussi « politique régionale », a pour objet de favoriser la convergence socio-économique entre les régions européennes, en permettant aux régions économiquement moins avancées de « rattraper leur retard ».



**Cédric Rio**  
 •Philosophe, postdoctorant au Centre Maurice Halbwachs  
 •Auteur notamment de *Justice sociale et générations. Pourquoi et comment transmettre un monde plus juste* (Presses universitaires de Rennes, 2015).

## La politique européenne de cohésion

Concrètement, les trois fonds structurels inclus au sein de cette politique de cohésion – le Fonds de cohésion sociale (FCS), le Fonds européen de développement régional (FEDER), et le Fonds social européen (FSE) – ont été principalement étendus au profit des régions moins développées pour financer des projets de grande ampleur (réseaux routiers, éducation, etc.), ou pour soutenir des politiques favorables à l'emploi et à l'inclusion sociale. Ces fonds peuvent également être utilisés pour atteindre des objectifs spécifiques : la « garantie jeunes » proposée récemment par le gouvernement français est, dans les faits, une application d'une initiative européenne financée en grande partie par le Fonds social européen.

De même, la Commission européenne dispose de mécanismes incitatifs pour faire en sorte que les États membres poursuivent des objectifs sociaux communs. Ces objectifs sont inscrits au sein d'une stratégie européenne pour la croissance, baptisée « Europe 2020 ». Si l'objet global de cette stratégie est économique, on y trouve

deux objectifs sociaux. Le premier consiste à améliorer l'accès à l'éducation – réduction de la part des élèves qui quittent le système scolaire avant un niveau de diplôme équivalant au brevet des collèges français, augmentation du nombre d'Européens à accéder aux études supérieures –, et le second à réduire le nombre d'Européens en situation de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Enfin, la reconnaissance de droits aux Européens, y compris sociaux, constitue une autre forme d'action dans ce domaine. Ces droits ont différentes sources. Pour le droit du travail, ils proviennent de directives résultant d'un dialogue social entre la Commission européenne, les représentants des salariés et du patronat européens. Ces directives prennent la forme de prescriptions minimales : il est par exemple interdit de faire travailler les employés plus de 48 heures par semaine. Plus largement, un certain nombre de droits sont reconnus au sein des Traités. La Charte des droits fondamentaux, introduite en 2007 au sein du traité de Lisbonne, a accru la liste des droits reconnus pour tous les Européens : outre la liberté de circulation ou les lois antidiscrimination, cette Charte reconnaît par exemple un droit à l'éducation, aux soins de santé, ou encore à la protection sociale.

### Une ambition européenne limitée

Tous ces outils restent très limités dans les faits. Les écarts socio-économiques entre les pays et régions de l'Union européenne restent très importants, malgré une phase de convergence qui s'est arrêtée avec la crise. De même, la reconnaissance de droits sociaux, comme un droit à la protection sociale, reste formelle : aucun moyen n'est affecté pour la faire appliquer. Et ces outils ne permettent pas de réduire les écarts sociaux, en particulier entre les populations européennes. Si les pays européens font partie, en moyenne, des plus égalitaires au monde, les différences entre les populations nationales sont bien plus importantes. Selon Eurostat, le niveau de revenus disponibles des 10 % les plus riches en Bulgarie est inférieur à celui des 10 % les plus pauvres en Suède (année 2013). Par ailleurs, tous les Européens sont loin de disposer des mêmes conditions de vie. Les femmes bulgares par exemple ont une espérance de vie inférieure à 78 ans, tandis que les Françaises peuvent espérer vivre plus de 85 ans.

Plusieurs éléments plaident en faveur du développement d'une Europe sociale plus ambitieuse. Les pays de l'Union européenne font face aux mêmes défis sociaux – conséquences sociales de la crise, augmentation des inégalités de revenus au sein des pays, vieillissement de la population, difficultés de financement des systèmes de protection sociale, adaptation à la mondialisation, etc. –, et la mise en œuvre de

politiques sociales au niveau européen permettrait aux populations d'être protégées de ces difficultés sociales communes. De même, la mise en œuvre de politiques sociales européennes aurait un sens au regard de l'adhésion volontaire à un projet politique commun que représente l'Union européenne, la pleine reconnaissance des institutions européennes, les interdépendances entre les populations, en particulier en raison du développement du marché unique mais également de l'ordre juridique européen.

Cette faiblesse de l'Union européenne dans le domaine social s'explique en partie par le refus aux niveaux nationaux de la doter de davantage de poids, en raison d'une volonté de préserver les modèles sociaux nationaux. Si les pays européens ont développé des systèmes sociaux relativement plus généreux que dans la plupart des pays du monde, chaque système est spécifique et résulte de sensibilités sociales différentes. Par exemple, un système social suédois fondé sur un principe de garanties sociales universelles\* est très différent d'un modèle allemand qui s'appuie sur une logique assurantielle\*\*. Le développement du marché unique et les dégradations subies par les systèmes sociaux nationaux au nom de la liberté de commerce expliquent et justifient également une telle frilosité.

### Des moyens pour des droits ambitieux

Faut-il, dès lors, renoncer à toute ambition européenne sur le plan social ? On pourrait considérer que ces craintes nationales n'ont pas lieu d'être, et qu'il est indispensable de développer envers et contre tout des instruments sociaux européens ambitieux. Une telle voie serait sans doute contre-productive, et pourrait à terme condamner l'Union européenne elle-même, tant les sentiments actuels à son égard ne sont pas positifs. Une voie plus prometteuse consiste à défendre des mécanismes ambitieux, tout en acceptant et respectant la diversité sociale européenne. Reconnaître pour tous les Européens des droits sociaux ambitieux, mais aussi et surtout mettre en place une politique de redistribution entre les États – et non entre Européens – permettant aux États de garantir de tels droits peut constituer une solution.

Cette proposition soulève un certain nombre d'interrogations et de difficultés. Il faut que les Européens s'accordent pour identifier ces droits sociaux à garantir, définissent éventuellement les modalités pour ce faire, et enfin précisent la manière

\* Prestations universelles : versées à tous, sans condition de cotisation.

\*\* Logique assurantielle : les droits ouverts sont fonction de cotisations à un régime destiné à couvrir un risque.

dont les États sont censés contribuer et bénéficier des fonds levés. Les limites actuelles et les évolutions récentes de l'Union européenne dans bien des domaines – crise économique et sociale, accueil des migrants, etc. – ne prêtent pas à l'optimisme.

Cette proposition a néanmoins un double mérite. Tout d'abord, elle permettrait aux États membres de développer des politiques sociales ambitieuses grâce à l'Union européenne tout en restant souverains dans ce domaine. Si les objectifs sont communs, chaque État – et donc chaque population – aura le loisir de définir les moyens permettant de les réaliser. Ensuite, elle s'appuie sur des mécanismes existants. Nous l'avons rappelé, des droits, y compris sociaux, sont déjà reconnus, et les fonds structurels permettant de mettre en œuvre la politique de cohésion représentent une forme de politique de redistribution progressive à l'échelle européenne : ce sont les États les plus riches qui contribuent le plus, tandis que les États les moins dotés en sont les principaux bénéficiaires. Il faudrait bien sûr que les représentants nationaux parviennent à s'accorder sur ces points, ce qui n'est pas une mince affaire, même si cela pourrait être facilité par une remise en cause du vote à l'unanimité pour les questions sociales. Néanmoins, réorienter et augmenter ces fonds pour aider les États membres à garantir des droits sociaux considérés comme fondamentaux, en développant par exemple des infrastructures scolaires, des offres de soins accessibles à tous, n'apparaît pas insurmontable. ●



# L'avenir de l'information indépendante ?

## C'est vous qui l'avez entre les mains.



- ✓ Parce que l'information de qualité a un prix,
- ✓ Parce que la presse indépendante a besoin du soutien de ses lecteurs,
- ✓ Parce qu'Alternatives Economiques défend une vision alternative de l'économie et vous donne les outils pour participer au débat démocratique,
- ✓ Parce qu'enfin, un abonnement mensuel à Alternatives Economiques est moins cher qu'un paquet de cigarettes... et bien meilleur pour la santé !

# Abonnez-vous !

**Alternatives Economiques pendant 1 an**  
 11 numéros + 3 hors série + l'accès aux ressources en ligne  
 et à l'édition numérique du magazine  
 + en CADEAU, notre hors-série **Quel monde en 2016 ?**

## Bulletin d'abonnement

**A retourner à :** Alternatives Economiques Abonnements,  
 12 rue du Cap Vert - 21800 Quetigny

- Je m'abonne à Alternatives Economiques pour **4,30 €** par mois (abonnement à durée libre) ou **53 €** pour un an.
  - Je m'abonne au tarif étudiant pour **3,70 €** par mois (abonnement à durée libre) ou **45 €** pour un an. Merci de joindre un justificatif.
- > Avec mon abonnement, j'accède aux ressources en ligne sur [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr)

### Je choisis de régler

- par chèque à l'ordre d'Alternatives Economiques
- par prélèvement automatique

(je remplis le mandat de prélèvement SEPA ci-contre et je joins un RIB.)

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Alternatives Economiques à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'Alternatives Economiques. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

#### Titulaire du compte à débiter

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

#### Désignation du compte à débiter

IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire  
 \_\_\_\_\_  
 BIC - Code international d'identification de votre banque > \_\_\_\_\_

#### Référence unique du mandat (RUM)

(rempli par Alternatives Economiques) .....  
 PAIEMENT RÉPÉTITIF Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

### MES COORDONNÉES

Nom \_\_\_\_\_  
 Prénom \_\_\_\_\_  
 Courriel \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

**Organisme créancier :**  
 Alternatives Economiques,  
 Service abonnements,  
 12, rue du Cap-Vert,  
 21800 Quetigny,  
 ICS : FR29ZZ445009

**NOTE :** Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'avis et de rectification tels que prévus aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

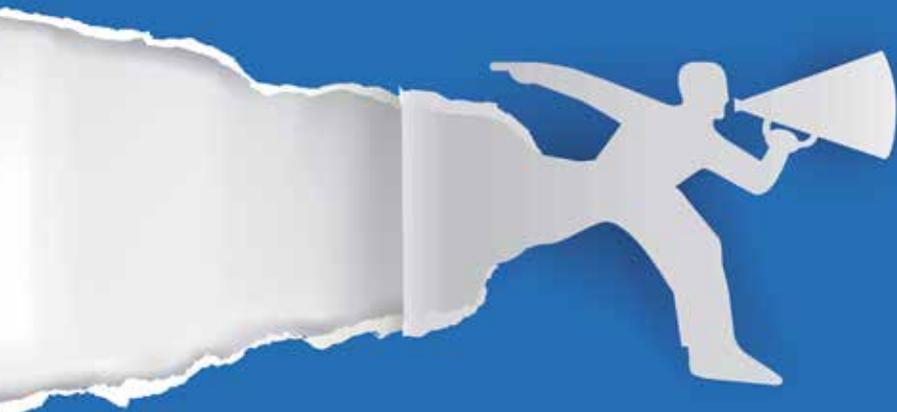
Date et signature

**VOTRE CADEAU !**



**Abonnez-vous directement**  
 par téléphone au 03 80 48 10 40  
 (carte bancaire uniquement)  
 ou en ligne sur  
[www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr)  
 (paiement sécurisé)

OBSENEG



# Contre les inégalités, l'information est **une arme**

**Soutenez l'Observatoire des inégalités  
sur [www.inegalites.fr](http://www.inegalites.fr)**

Sans vous, l'Observatoire n'existe pas.





**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**

**En santé, la Macif s'engage pour favoriser l'accès aux soins à tous.**

En plaçant la santé au cœur de sa vision mutualiste, la Macif défend un accès aux soins sans sélection médicale et sans garanties gadget. Être adhérent d'un contrat santé de la Macif, c'est disposer d'une couverture complète et accessible. Particuliers, professionnels, petites et grandes entreprises, si vous partagez les mêmes valeurs, rejoignez-nous !

**Plus d'information sur [macif.fr](https://www.macif.fr)**



**Essentiel pour moi**



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre XI du code de la sécurité sociale.  
MACIF: MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

Comment réduire les inégalités de revenus ? Les inégalités à l'école ? Comment faire pour que chacun puisse se loger dignement, accéder à des soins de qualité, s'insérer dans l'emploi durable ? Dans notre pays, l'écart est trop grand entre les discours sur les inégalités et les actes. Mais dans quelle direction aller ? L'Observatoire des inégalités donne la parole à une trentaine d'experts : sociologues, économistes, philosophes ou juristes s'engagent dans des propositions concrètes. Chaque auteur apporte ses solutions, fondées sur des années de recherches sur le sujet. Cet ouvrage constitue une boîte à idées qui méritent d'être entendues et appliquées. Chacun pourra y piocher en fonction de ses centres d'intérêt. Notre publication sera le point de départ d'une large campagne de diffusion de ces propositions. Notre objectif : ouvrir un débat citoyen pour un avenir plus juste.

**Prix 7,50 euros**

ISBN : 978-2-9553059-1-1

**Avec les contributions de Guillaume Allègre, Gwénaële Calvès, Denis Clerc, Julien Damon, Jean-Paul Delahaye, Manuel Domergue, Olivier Donnat, Marie Duru-Bellat, Guillaume Duval, Nicolas Framont, Jean Gadrey, Pierre-Noël Giraud, Sybille Gollac, Bernard Lahire, Danièle Lochak, Louis Maurin, Françoise Milewski, Julie Minoc, Laurent Mucchielli, Marco Oberti, Camille Peugny, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, Christophe Ramaux, Cédric Rio, Patrick Savidan, Nina Schmidt, Réjane Sénac, Patrick Simon, Pierre Volovitch.**

La publication de ce livre a été possible grâce au soutien de 412 donateurs.

Ils ont participé à l'opération de financement participatif  
lancée pour l'occasion.